

ACTES

DE LA 52ème SESSION

MINISTERIELLE DE LA CONFEMEN



Niamey
27 mai – 02 juin 2006

Sommaire

I	DISCOURS D’OUVERTURE OFFICIELLE.....	4
	• Allocution de Monsieur HAMANI Harouna, Ministre de l’Education de Base et l’Alphabétisation du Niger	5
	• Allocution de Monsieur Martin ITOUA, Président de la FAPE	7
	• Allocution de Monsieur Richard CHARRON, Secrétaire Général de l’AFIDES	10
	• Allocution de Monsieur Mamadou NDOYE, Secrétaire Exécutif de L’ADEA,	12
	• Allocution de Madame HIMA Adiza, Secrétaire Générale de la CONFEMEN.....	15
	• Allocution de Monsieur Clément DUHAIME, Administrateur de l’Organisation Internationale de la Francophonie.....	18
	• Allocution de L’Honorable Dharambeer GOKHOL, Ministre de l’Education et des Ressources Humaines de Maurice, Président en exercice de la CONFEMEN.....	22
	• Allocution de son Excellence Hama AMADOU, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Niger.....	26
	II. RAPPORTS DES REUNIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE, DES CORRESPONDANTES NATIONALES ET DES CORRESPONDANTS NATIONAUX, DU BUREAU DE LA CONFEMEN ET DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE.....	29
	• Rapport de la Commission Administrative et Financière.....	30
	• Rapport de la Réunion des Correspondantes Nationales et des Correspondants Nationaux.....	38
	• Rapport de la Réunion du Bureau de la 52 ^{ème} Session Ministérielle.....	45
	• Rapport de la 52 ^{ème} Session Ministérielle de la CONFEMEN.....	49
III	TEXTES OFFICIELS DE LA 52^{ème} SESSION MINISTERIELLE.....	55
	• Mémoire et Cadre d’action sur la Gestion Scolaire.....	56
	• Cadre logique du programme d’activités 2007 de la CONFEMEN.....	64
	• Budget de la CONFEMEN pour 2007.....	77
	• Résolutions de la CONFEMEN.....	83

• Motions de remerciement.....	96
IV CEREMONIE DE CLOTURE.....	101
• Allocution de Monsieur Firmin MATOKO, Représentant de l'UNESCO.....	102
• Allocution de Monsieur Roger FERRARI , Président du CSFEF	105
• Allocution de Madame Aminata Elisabeth OUEDRAOGO, Coordonnatrice du CIEFFA.....	106
• Allocution de Monsieur Khalil Enahoui , Coordinateur Régional du Programme de l'Education Bilingue en Afrique Subsaharienne	109
• Mot du Docteur Ibrahima AMINE Représentant le Directeur Général de l'ISESCO.....	111
• Allocution de Monsieur Fernand TEXIER, Recteur de l'Université SENGHOR.....	112
• Allocution de Madame HIMA Adiza, Secrétaire Générale de la CONFEMEN,.....	113
• Allocution de L'Honorable Dharambeer GOKHOOL, Président en Exercice sortant de la CONFEMEN.....	115
• Allocution de Monsieur HAMANI Harouna, Ministre de l'Education de Base et L'Alphabétisation du Niger, Président en exercice entrant de la CONFEMEN.....	117
VI ANNEXES.....	119
• Annexe 1: Rapport de synthèse des ateliers sur le thème de la gestion scolaire.....	120
• Annexe 2 : Résultats des études du PASEC.....	123
• Annexe 3 : Termes de Références (TDR).....	132
• Annexe 4 : Publireportage : La Mobilisation des Ressources.....	135
• Annexe 5 : Publireportage : La Bonne Gouvernance.....	140
• Annexe 6 : Communiqué de presse.....	145
• Annexe 7 : Listes des participants.....	148

I DISCOURS D'OUVERTURE OFFICIELLE



**ALLOCUTION DE MONSIEUR HAMANI HAROUNA
MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE ET DE L'ALPHABETISATION DU
NIGER**



Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames, Messieurs, les Présidents des Institutions de la République,
Mesdames, Messieurs, les membres du Gouvernement,
Mesdames, Messieurs, les Honorables Parlementaires,
Monsieur le ministre Président en exercice de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Ministres, ou Chefs de délégation de tous les Etats et Gouvernements,
Membres de la CONFEMEN,
Monsieur l'Administrateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF),
Madame, la Secrétaire Générale de la CONFEMEN,
Mesdames, Messieurs, Les Ambassadeurs et Représentants des Organisations Internationales,
Mesdames, Messieurs les Représentants des syndicats et Associations du Secteur de l'Education,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Après les 5^e jeux de la Francophonie tenus ici même à Niamey en décembre 2005, La République du Niger, berceau de la Francophonie, a l'insigne honneur d'accueillir aujourd'hui la 52^{ème} session ministérielle de la CONFEMEN, et d'emblée je voudrais vous souhaiter la chaleureuse bienvenue en terre sahéenne du Niger, tout en espérant que les assises de Niamey marqueront un tournant décisif dans l'histoire de notre organisation.

Mesdames, Messieurs,

Créée il y a de cela 46 ans, la CONFEMEN est la plus ancienne institution de la Francophonie. La CONFEMEN exprime tout à la fois dans le secteur éducatif ce qu'est la Francophonie et trace la politique de la Francophonie en matière d'éducation. En effet, la CONFEMEN ambitionne sur le terrain de soutenir les Etats membres dans la formulation et la mise en place des politiques éducatives. Après les Assises francophones préparatoires de Madagascar sur la gestion scolaire, la ministérielle de Niamey fera date dans l'histoire de la CONFEMEN qui occupe désormais une place de choix dans l'architecture institutionnelle de l'organisation internationale de la Francophonie. Le choix du thème de cette réunion qu'est la gestion scolaire est d'autant plus pertinent que la qualité de l'enseignement reste pour la plupart des Etats membres de la CONFEMEN une équation épineuse à résoudre. En effet, comment allier expansion de l'éducation et qualité de l'enseignement : telle est la question qui se pose à la plupart des Etats du Sud membres de la CONFEMEN.

Cette question est d'autant plus préoccupante que le défi de la scolarisation universelle qu'il faudra relever en 2015 est d'abord perçu en termes de quantité ; la majorité des pays s'étant lancé dans une course contre la montre qui fait de l'expansion de l'offre une priorité absolue. Plusieurs stratégies ont été utilisées en vue de faire entrer le maximum d'élèves à l'école. Malheureusement, dans cette hâte des Etats d'arriver aux 100% d'enfants scolarisés, une dimension importante de ce défi risque fort d'être oublié. Je voudrais parler ici de la qualité de l'éducation que revendique la CONFEMEN et pour la réalisation de laquelle elle s'investit à travers la mobilisation des acteurs de l'éducation.

Les incidences fâcheuses du mode de gestion hautement centralisé, standardisé et directif sur les systèmes éducatifs de la CONFEMEN doivent nous inciter de toute évidence à trouver un mode de gestion alternatif qui soit plus souple, réactif, participatif et responsable.

Un mode qui saura mieux promouvoir et garantir la qualité de l'éducation, premier facteur de l'efficacité scolaire, selon le rapport DELORS, du nom du président de la commission internationale sur l'éducation pour le 21^e siècle.

Mesdames, Messieurs,

Niamey sera l'occasion pour les ministres de la CONFEMEN d'une part de valider le cadre d'action et définir les orientations en vue de l'amélioration de la qualité de la gestion scolaire, d'autre part d'apprécier le bilan du secrétariat technique permanent par rapport au plan de relance décidé il y a quatre ans à Ouagadougou au Burkina Faso lors de la 50^e session ministérielle.

Je profite de cet instant solennel pour adresser mes vives félicitations au président en exercice de la CONFEMEN, le ministre de l'éducation de l'Ile Maurice, l'honorable DAREMBEER GOHKOOL pour avoir su mener avec brio son mandat à terme. Mes félicitations s'adressent également à l'équipe du Secrétariat technique permanent, avec à sa tête Madame Adiza HIMA, pour la qualité du travail accompli depuis 2002 où elle a été mandatée à Ouagadougou par les Etats membres pour diriger l'instance permanente de notre organisation.

Mesdames, Messieurs,

Les présentes assises me donnent également l'opportunité de vous faire part d'une importante recommandation de la 4^e réunion de l'observatoire international de l'état civil pour les pays d'Afrique francophone tenue à Bamako, au Mali, en mai 2005, relative à la problématique de l'état civil et l'éducation.

En effet, cette recommandation a été formulée suite aux constats suivants :

- le manque de connaissances des textes fondamentaux de l'état civil par les populations scolaires.
- L'incidence de l'analphabétisme sur l'état civil.

Au regard de ces constats, cette recommandation met l'accent sur la nécessité d'éduquer les enfants au niveau formel et au niveau non formel, en leur apprenant leurs droits et devoirs et en prenant en compte l'instruction civique dans l'alphabétisation fonctionnelle.

Pour terminer mon propos, je forme le vœu que les débats autour du thème choisi servent à renforcer nos capacités de réflexion et d'action par rapport au défi d'une éducation de qualité pour tous, car l'impératif de qualité ne saurait être dissocié du droit à l'éducation pour tous.

Je souhaiterais que cette invitation au travail n'empêche pas aux délégués de s'offrir des moments de détente pour connaître le Niger à travers la richesse et la diversité de son patrimoine culturel.

Que votre séjour à Niamey soit fructueux et agréable.

Je vous remercie

**ALLOCUTION DE MONSIEUR MARTIN ITOUA
PRÉSIDENT DE LA FAPE**



Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur l'Administrateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie,
Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN,
Monsieur la Secrétaire Exécutif de l'ADEA,
Honorable Bello Barkiré, Président de l'ANPE et 2^{ème} Commissaire aux Comptes de la FAPE,
Monsieur le Secrétaire Général de l'AFIDES
Distingués invités en vos divers grades et qualités,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, avant toute chose, au nom du Mouvement Parental africain, m'honorer et me réjouir du fécond partenariat qui existe si heureusement entre la CONFEMEN et la Panafricaine des Parents : la FAPE, un partenaire, il importe de le signaler, qui se particularise par des relations de confiance et qui s'est renforcé grâce à l'engagement personnel, j'en témoigne du haut de cette tribune, de Madame HIMA Adiza et ce, au lendemain de son élection à la tête du Secrétariat Général de la CONFEMEN.

La présence de la FAPE aux différents foras organisés par la CONFEMEN, parmi lesquels, et nous y sommes en effet, les récentes Assises francophones de la gestion scolaire au mois d'avril dernier à Antananarivo à Madagascar et aujourd'hui encore à cette 52^{ème} session ministérielle ;

La présence de la Secrétaire Générale aux côtés du Secrétaire Exécutif de l'ADEA (que je salue au passage) et sa précieuse contribution au dernier congrès de la FAPE au mois de juillet 2005 à Brazzaville, illustrent parfaitement s'il en était besoin, l'excellente qualité de cette nécessaire dynamique partenariale.

Je me permets de rappeler pour mémoire, mesdames et messieurs, que lors des assises du congrès de la FAPE, la question centrale de la Gestion scolaire, du Partenariat et de la culture de la promotion du dialogue politique à l'école, figuraient au nombre des préoccupations fondamentales des Parents.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs,

Il nous faut, dans la perspective du grand rendez-vous de 2015 et face aux engagements pris par les différents Etats africains, « **BIEN GERER POUR MIEUX EDUQUER** », tel est le thème de la 52^{ème} session ministérielle de la CONFEMEN, véritable prolongement du débat de Madagascar sur le même

thème, tout comme il nous faut «**EDUQUER PLUS ET MIEUX** », tel était le thème de la 6^{ème} Biennale de l'ADEA au mois de mars dernier à Libreville.

A toutes ces assises organisées si heureusement par des Organisations partenaires et dont la plupart des acteurs, Personnes - Ressources et Partenaires Techniques et Financiers nous honorent de leur présence ici à Niamey :

- de pertinentes réflexions ont été faites,
- des engagements pris en toute responsabilité,
- des résolutions, recommandations et cadres d'actions élaborés et adoptés.

Alors, que nous reste-t-il en réalité, au risque de glisser fatalement dans d'incessantes incantations et joutes oratoires souvent hélas et de plus en plus observées dans la plupart des rencontres internationales ?

Que nous reste-t-il, disais-je Excellence Monsieur le Premier Ministre, si ce n'est de passer résolument à l'action, oui à l'action et maintenant.

Trêve de discours, mesdames et messieurs, car le temps est plus que jamais arrivé pour l'Afrique de faire et non de subir, de prendre en mains son destin et non d'attendre toujours de l'extérieur.

Le moment est donc venu pour l'Afrique et pour ses dirigeants de faire de l'éducation véritablement une priorité et donc une cause nationale dans nos pays.

L'Espace Francophone, notre espace francophone déjà confronté à plusieurs maux, a particulièrement besoin aujourd'hui plus qu'hier de plus de pragmatisme et davantage d'actions concrètes, de solidarité et de partage tant sa survie en dépend pour ne pas paraphraser Jacques Attali.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Je voudrais qu'il me soit permis de clôturer mon propos par un appel à la classe politique africaine et notamment à l'Union Africaine, face à la précarisation exponentielle dans laquelle vivent les populations africaines et plus particulièrement la jeunesse africaine, une précarisation à laquelle s'ajoute cruellement l'impossibilité de circuler librement dans l'Espace Francophone.

Face à ces défis majeurs, l'éducation reste et demeure la seule planche de salut pour notre jeunesse car c'est en effet par l'Education que l'Afrique pourrait véritablement renaître et ainsi espérer résister face aux effets pervers de la mondialisation, par la systématisation de l'excellence, de la culture du dialogue et de la bonne gouvernance scolaire, dans une quête permanente de la qualité.

C'est ici le moment et le lieu pour la FAPE de proclamer une fois de plus, comme elle l'a fait à Antananarivo, à l'occasion des Assises francophones de la gestion scolaire, son adhésion à la cette nouvelle vision de la gestion scolaire, une vision qui épouse adéquatement le projet éducatif de la FAPE adopté lors de son 2^{ème} congrès en 1998 à Ouagadougou intitulé : « les quatre (4) jalons, les lignes directrices et les douze (12) suggestions pour une Ecole Nouvelle ».

La FAPE s'engage, à travers ses mécanismes habituels, à sensibiliser, à informer et à impliquer la communauté parentale en vue de son adhésion à cette nouvelle vision qui constitue un facteur essentiel de la qualité et de l'efficacité des systèmes d'éducation, se reposant fondamentalement sur le vrai dialogue, la participation effective et non la consultation et le partenariat.

La FAPE, je le confirme, s'engage donc fermement, aux côtés de la CONFEMEN et d'autres partenaires régionaux, à accompagner les Gouvernements africains dans ce processus de refondation de nos systèmes d'éducation.

Enfin, nos vifs remerciements et nos vives félicitations à la secrétaire Générale de la CONFEMEN pour son dynamisme et pour le contenu concret qu'elle a su donner au nécessaire partenariat FAPE/CONFEMEN.

Que la terre sahéenne et hospitalière de ce beau pays, berceau la Francophonie, éclaire et guide la perspective de nos travaux !

Je vous remercie pour l'attention que vous avez bien voulue m'accorder.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR RICHARD CHARRON,
SECRETAIRE GENERAL DE L'AFIDES**



Salutations d'usage aux personnalités présentes et aux participants

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes vifs remerciements à la CONFEMEN pour l'invitation qu'elle nous a adressée en vue de participer à cette 52^e Session ministérielle. Cette invitation honore les directeurs et chefs d'établissement et leurs associations professionnelles, à la fois au niveau international et national, puisque les Ministères de l'Éducation du Niger ont eu l'amabilité d'inviter à cette ouverture les gestionnaires scolaires nationaux. Cette invitation manifeste concrètement la nouvelle vision de la gestion qui a été définie lors des Assises francophones de la gestion scolaire. Il faut saluer le leadership de la CONFEMEN dans l'organisation, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'AFIDES, de cet événement novateur visant à proposer un Cadre d'action favorisant l'amélioration de la gestion des systèmes éducatifs.

Les participants aux Assises représentaient collectivement les dirigeants, personnels d'encadrement, acteurs et partenaires pouvant contribuer à l'amélioration de l'administration de nos systèmes locaux et nationaux. Tous ensemble, ils ont adopté, pour cette gestion, une vision :

- systémique, favorisant un leadership et un pilotage partagés par l'ensemble des responsables de la gestion ;
- éthique, fondée sur des principes et des pratiques d'équité et de justice ; et
- holistique, intégrant toutes les dimensions d'une gestion efficiente soutenant une éducation de qualité.

Depuis plusieurs années, l'AFIDES met en œuvre des actions qui incarnent cette vision. Notre Association a comme mission centrale de contribuer à la professionnalisation des personnels de direction, grâce entre autres à la Charte du chef d'établissement scolaire adoptée lors de notre biennale de Dakar en 2003.

En vue de fournir des outils à tous les gestionnaires des systèmes éducatifs, l'AFIDES est en train de créer, avec le soutien du Fonds francophone des inforoutes et en collaboration avec une vingtaine de sections nationales de l'AFIDES, à la fois du Nord et du Sud, le site Internet EduGestion qui contiendra, à terme, une bibliothèque professionnelle sur la gestion, des outils de gestion et de formation, une base de données de formateurs et des outils de communication. Notre ambition est de constituer, à l'aide de site Internet, une communauté d'apprentissage autour de la gestion scolaire, intégrant non seulement des directeurs, mais également des chercheurs et des personnels d'encadrement de tous les paliers du système qui souhaitent y collaborer.

Comme le précise le document de travail qui nous a été proposé pour cette Session ministérielle, les réflexions tendront vers l'adoption d'une nouvelle dynamique de la gestion des systèmes éducatifs. Je me permets de citer un court extrait de ce texte.

« La bonne gouvernance de l'école – et j'ajouterais : des systèmes éducatifs en général – passe nécessairement par l'application des principes d'éthique dans l'éducation, par l'autonomisation et la responsabilisation des acteurs, en particulier des chefs d'établissement scolaire, par la culture de la concertation et du dialogue et par la mise en valeur d'outils de pilotage. »

Pour enrichir cette vision de l'amélioration de la gestion, permettez-moi d'emprunter à la sagesse d'un proverbe touareg :

Ce qui fait la différence entre un désert et un jardin, ce n'est pas l'eau, mais l'Homme.

Pour paraphraser ce proverbe, ce qui différencie une école de qualité, ce ne sont pas d'abord les structures et les outils, mais les hommes et les femmes qui assurent cette éducation. Dans cette optique, ce qui importe le plus dans la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique de la gestion des systèmes éducatifs, c'est d'accorder une attention prioritaire aux hommes et aux femmes qui assurent cette gestion : les leaders scolaires à tous les niveaux : central, régional et local, incluant les enseignants et les parents d'élèves.

Léopold Sedar Senghor disait : *La culture est plus importante que la politique.* Dans la même veine, affirmons que la culture est plus importante que la structure, et que pour redynamiser la gestion, il faudra changer la culture de gestion. Et cette culture organisationnelle ne se transformera que par la formation et la concertation.

Le défi est important. Mais des facteurs encourageants nous convainquent que nous pourrions le relever.

- D'abord, le fait que cette Session ministérielle soit consacrée à une réflexion sur la gestion, et que les plus hauts responsables de nos organisations scolaires s'y consacrent. Les chercheurs affirment de plus en plus que la qualité se réalise d'abord au niveau de l'école, mais le leadership national est un facteur important de cette qualité. Heureusement, les Assises nous ont démontré que certains systèmes scolaires ont fait des avancées prometteuses en direction d'une gestion efficiente des ressources éducatives.
- Ensuite, le fait que se mobilisent en faveur d'une gestion de qualité les acteurs de terrain que sont les directeurs, les enseignants et les parents d'élèves. Notre expérience et nos recherches, et notamment celles que nous venons de réaliser avec l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique, nous démontrent clairement l'impact important d'une gestion de qualité sur les résultats des élèves.
- Enfin, le fait que nous possédions maintenant, à la suite des Assises francophones de la gestion scolaire, un Cadre d'action qui précise des objectifs prioritaires et des stratégies concrètes en vue de l'implantation d'une gestion de meilleure qualité. Les Assises ont identifié quatre stratégies principales : le renforcement des dynamiques locales, la gestion participative et le partenariat, la rationalisation et l'optimisation des ressources et la responsabilisation, le développement des capacités et la valorisation des personnels.

La recherche que nous avons conduite avec la CONFEMEN sur la gestion scolaire dans l'espace francophone a démontré la volonté affirmée des directeurs de contribuer activement à l'amélioration, non seulement de leur établissement, mais de leur système scolaire. Nous espérons que les ministères profiteront de ce dynamisme émergent et encourageront leurs chefs d'établissement et leurs associations professionnelles à devenir une force de proposition dans la nouvelle dynamique de la gestion des systèmes éducatifs, notamment au niveau de la formation et de la professionnalisation de la gestion scolaire, à laquelle nous vous invitons à accorder une attention particulière dans vos réflexions.

En terminant, nous lançons un appel à tous les ministères de l'Éducation, à la CONFEMEN, à l'Organisation internationale de la Francophonie, à l'ADEA, à la Banque Mondiale, aux syndicats d'enseignants et aux Associations de parents d'élèves et à tous les autres partenaires potentiels, afin de

mettre en œuvre les stratégies contenues dans le Cadre d'action des Assises francophones de la gestion scolaire et de lancer concrètement une nouvelle dynamique de la gestion des systèmes éducatifs.

Bons travaux et merci de votre aimable attention.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR MAMADOU NDOYE,
SECRETAIRE EXECUTIF DE L'ADEA**



Au nom du Comité Directeur de l'ADEA, du Bureau des dix ministères africains représentant les cinq sous - régions du continent et des vingt – deux agences de développement bilatérales et multilatérales qui le composent, j'aimerais remercier la CONFEMEN et, plus particulièrement, sa Secrétaire Générale, Mme HIMA Adiza, d'avoir bien voulu nous inviter à participer à cette conférence. L'ADEA a pour mission de promouvoir le dialogue régional, la compréhension partagée des défis qui entravent le développement de l'éducation en Afrique, la réflexion collégiale sur les politiques et les stratégies propres à les surmonter, l'échange d'expériences sur les réformes et les innovations porteuses, le renforcement des capacités nationales pour prendre le leadership et assurer l'appropriation et l'internalisation des programmes et projets d'éducation.

A tous ces égards, l'initiative prise par la CONFEMEN de mettre à l'ordre du jour la question critique de la gestion nous semble opportune et prometteuse à un moment où l'Afrique s'engage activement dans la quête d'une éducation de qualité pour tous. Permettez – moi de partager avec vous quelques réflexions à partir de deux questions tirées de l'analyse comparative des données sur les performances des pays et des établissements scolaires.

Premièrement, pourquoi des pays africains et du monde en développement aux situations économiques, politiques et sociales similaires enregistrent – ils des niveaux très différenciés de développement de l'éducation alors qu'ils invertissent pratiquement la même part de leurs richesses nationales dans le secteurs ?

Deuxièmement, pourquoi dans un seul et même pays, observe-t-on que des établissements scolaires ayant la même clientèle du point de vue socio-économique et culturel et disposant de budgets équivalents et d'un corps enseignant de même niveau de qualification, présentent des résultats scolaires radicalement opposés ?

La recherche de réponses éclairant de tels écarts conduit souvent – pas uniquement - à des facteurs de succès ou d'échec liés à la qualité de la gestion - Peuvent être ainsi interpellés les degrés de pertinence et d'efficacité des visions et choix stratégiques d'investissement, du système d'information en place, de la planification opérationnelle, des modes de pilotage administratif et technique, de la distribution des rôles et responsabilités aux différents niveaux, des critères et des modalités d'allocation et d'utilisation des ressources, des arbitrages de la gestion quotidienne, des dispositifs de suivi et de soutien ainsi que des systèmes d'évaluation et d'incitation des acteurs. J'y ajouterai pour les mettre en exergue deux autres facteurs :

- le climat de travail et les pratiques de référence qu'offre l'environnement institutionnel à travers les règles et, surtout, les valeurs éthiques et professionnelles, bref à travers une culture orientée vers les résultats, la recherche de la qualité, l'obligation de rendre compte et l'attachement à la transparence ;

- la capacité du système de gestion et de ses leaders à communiquer, dialoguer, impliquer, faire participer et établir des partenariats afin de fédérer les engagements, les efforts et les ressources de tous ceux qui, acteurs et bénéficiaires, peuvent contribuer au développement de l'éducation.

L'importance de la gestion dans les politiques de développement qualitatif et quantitatif de l'éducation en Afrique a été soulignée dans plusieurs études menées récemment par l'ADEA et ses partenaires sur : la décentralisation, le leadership d'établissement avec l'AFIDES et ICP, la participation des parents et des communautés avec la FAPE, le financement direct des écoles, les projets d'établissement avec l'AFD...

Parmi les principaux messages qui émergent de ces études, je voudrais mentionner quelques uns :

1) Il ne suffit pas de disposer d'un curriculum pertinent, d'enseignants compétents et d'équipements et de matériels pédagogiques suffisants pour produire une éducation de qualité. C'est une gestion efficace qui détermine la mise en œuvre adéquate de ces ressources et leur utilisation efficace en vue d'obtenir des résultats d'apprentissage satisfaisants.

2) La gestion fait la différence lorsqu'elle crée les conditions pour que les changements souhaités se réalisent effectivement au niveau de l'établissement et de la classe. C'est donc bien à ce niveau que se trouvent les enjeux décisifs de l'amélioration de la qualité sinon les changements ne s'implantent guère dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage, donc n'ont pas d'impact significatif sur les résultats de l'apprentissage. Or il se trouve que chaque établissement est unique et a sa dynamique et ses facteurs propres de changement.

Alors pour qu'une politique nationale y soit effective, il faut que la gestion du système favorise l'appropriation par les acteurs de l'établissement des projets de changement, leur crée les espaces d'autonomie et d'initiation nécessaire et leur affecte les pouvoirs, les compétences et les ressources pour activer la dynamique locale.

3) Une telle orientation met à l'ordre du jour la décentralisation. Mais il convient de préciser que toute décentralisation n'est pas bonne pour l'éducation. La décentralisation est productive pour l'éducation lorsque :

- elle accomplit une dévolution effective de compétences, de pouvoirs de décision et des ressources nécessaires aux acteurs de l'établissement afin qu'ils deviennent responsables des performances réalisées par celui-ci ;

- les ressources destinées aux établissements arrivent entièrement à destination comme le font les financements directs - sans intermédiaire - aux établissements qui se chargent alors de dépenser en fonction de leurs besoins réels et non supposés, dans les délais requis et à moindre coût ;

- elle favorise la participation active des parents et des communautés environnantes à la gestion et aux projets de développement des établissements renforçant la transparence, l'imputabilité et le soutien aux acteurs de l'école ;

4) Les gestionnaires des systèmes et des établissements éducatifs se retrouvent au cœur de ces politiques et stratégies. Pour que celles-ci réussissent, ils doivent faire preuve de compétences dans la gestion administrative, financière, des équipements et matériels, des ressources humaines, des relations entre le système éducatif et la société. De façon spécifique, les directeurs d'établissement sont appelés à exercer un leadership pédagogique, transactionnel et transformationnel. Au regard de ces exigences impliquées, il nous faut prendre conscience qu'enseigner est un métier et que gérer un système ou un établissement éducatif en constitue un autre. Donc un bon enseignant n'est pas automatiquement un bon gestionnaire. Il faut prendre le soin de recruter les gestionnaires à partir d'un

profil d'aptitudes, les former selon un référentiel de compétences spécifiques, leur apporter le soutien et la reconnaissance nécessaires à la professionnalisation de la fonction.

5) La décentralisation et l'autonomisation des établissements ne signifie guère l'abandon des établissements à eux-mêmes, encore moins la disqualification des structures centrales. Au contraire, celles-ci doivent être repositionnées dans des rôles stratégiques :

- Mise en place de systèmes d'information qui fournissent des données précises, actuelles et pertinentes pour le pilotage stratégique du système et la mise à disposition des établissements d'éclairages utiles.

- Système d'évaluation, de reconnaissance et d'incitation des performances des établissements basé sur des standards définis de manière participative.

- Orientation et régulation des investissements en fonction des exigences d'équité et des besoins du développement national.

- Contrôle de la régularité et de la bonne exécution des dépenses par les acteurs locaux avec des systèmes de suivi et d'appui.

- Programmes de développement des capacités locales en fonction des compétences dévolues et des besoins révélés par les évaluations.

- Mise en réseaux d'échanges d'expériences et de partage des leçons apprises pour éviter le cloisonnement et pour mutualiser les expertises et les pratiques des acteurs locaux.

- De cette manière, l'orientation de la gestion vers le renforcement de l'autonomisation des établissements et des dynamiques locales qui s'y passent produit des changements positifs :

- Diversification des réponses éducatives en relation avec la diversité de la demande et des contextes ;

- Appropriation locale de l'établissement par les communautés environnantes et engagement renforcé dans le soutien à la réussite scolaire

- Prise de conscience de l'importance de l'éducation et de la participation citoyenne dans ces mêmes communautés.

- Accroissement du temps d'enseignement - apprentissage grâce à une meilleure fréquentation des élèves et à la réduction sensible des absences d'enseignants.

- Meilleurs résultats d'apprentissage.

En conclusion, ces voies sont donc prometteuses mais les obstacles ne manquent pas sur le chemin. Les changements qui y conduisent se heurtent, entre autres, aux résistances d'une bureaucratie dédiée au centralisme, aux traditions insulaires des établissements scolaires, à l'analphabétisme environnant et au caractère conservateur des organisations communautaires.

Autant de motifs non pas pour reculer mais plutôt relever les défis et progresser. C'est pourquoi les espoirs placés dans le travail et le processus lancés par la CONFEMEN sont grands. L'ADEA exprime la volonté d'y prendre toute sa part et qu'ensemble nous oeuvrons à l'émergence de nouvelles visions politiques et de nouveaux paradigmes où le centre de système éducatif devient l'établissement scolaire. Et que s'affirment de nouvelles pratiques de gestion où la responsabilisation et le renforcement des acteurs et des bénéficiaires locaux accélèrent la marche vers une éducation de qualité pour tous.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

**ALLOCUTION DE MADAME HIMA ADIZA,
SECRETAIRE GENERALE DE LA CONFEMEN**



Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée ;
Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Mesdames, Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;
Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement ;
Mesdames, Messieurs les Honorables Parlementaires ;
Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN ;
Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de délégation de tous les Etats et
Gouvernements Membres de la CONFEMEN ;
Monsieur l'Administrateur de l'OIF ;
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des Organisations Internationales ;
Mesdames, Messieurs les Représentants des syndicats et Associations du Secteur de l'Education ;
Honorables Invités

Mesdames, Messieurs,

C'est toujours un plaisir renouvelé, de partager avec tant d'éminentes personnalités, ces instants de solidarité et de partage qui caractérisent les sessions ministérielles de la Conférence des pays ayant le français en partage (CONFEMEN).

Permettez-moi de rendre un hommage appuyé aux plus hautes autorités de ce pays, pour l'attention toute particulière qu'elles portent à cette session ministérielle et le suivi constant qu'elles assurent personnellement afin de nous mettre dans les meilleures conditions de travail possibles.

Ville de naissance de la Francophonie et d'un de ses pères fondateurs, en l'occurrence Feu DIORI HAMANI, Niamey, une fois encore, tiendra sans doute ses promesses d'une cité profondément attachée aux valeurs de solidarité et de partage si chères, à la communauté francophone.

Niamey 2006 permettra notamment à notre institution, après le bilan à mi-parcours de Maurice, de jeter un regard rétrospectif sur le chemin parcouru depuis quatre ans et dégager, des perspectives.

Rappelons qu'il y a quatre ans, à Ouagadougou, les Ministres de l'Education des Etats et gouvernements membres de la CONFEMEN nous investissaient de leur confiance, pour la mission combien ardue mais exaltante, de donner à notre institution, un nouvel élan, une dimension et un rôle à la hauteur de ses ambitions. Une mission qui a exigé un travail intense et rigoureux, mais que nous nous sommes évertué à remplir avec la détermination qu'elle requiert.

Mesdames, Messieurs,

Il ne s'agit pas pour nous de faire le bilan de ces années que nous avons passées à la tête du STP, encore moins d'y porter une quelconque appréciation. Mais il nous paraît utile et légitime de saluer la dynamique qui a permis au Secrétariat technique permanent (STP), malgré les contraintes de tous ordres, de s'atteler résolument à remplir son cahier de charges, et porter la voix de la CONFEMEN aux quatre coins du monde. Il nous paraît tout aussi indiqué de rendre l'hommage qui sied aux Etats et gouvernements membres de la CONFEMEN dont la volonté, toute entière portée vers la réalisation d'une Education Pour Tous de qualité, nous a permis de forcer l'admiration de tant de partenaires, élargissant ainsi chaque jour davantage le cercle d'audience de notre institution.

Notre conviction personnelle est que tout ce qui a pu être réalisé depuis quatre ans, dans le cadre de l'application des recommandations de Ouagadougou, l'a été grâce à une mise en synergie d'efforts multiples et multiformes.

Nous devons ce succès à la confiance, aux orientations et conseils pertinents dont nous avons toujours bénéficié auprès des différents présidents en exercice de notre organisation. C'est sans doute aussi le résultat de cet esprit d'équipe qui a toujours animé le personnel du Secrétariat Technique Permanent (STP), son sens élevé des responsabilités et le dépassement de soi dont il a toujours fait montre.

C'est enfin, je n'en doute pas, le fruit de ce formidable élan de solidarité francophone qui se raffermi chaque jour davantage, et qui exprime à notre sens, une francophonie consciente de son rôle, de ses exigences et de ses atouts.

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, avec votre permission, saisir l'opportunité que m'offre cette cérémonie, pour exprimer à toutes et à tous, tant au Nord qu'au Sud, à la fois notre reconnaissance et notre gratitude, pour le concours apprécié et appréciable qu'ils nous ont si souvent apporté dans l'accomplissement de notre mission.

Je voudrais en particulier faire une mention spéciale aux différents Présidents en exercice de notre Institution depuis 2002, auprès de qui nous avons toujours bénéficié d'une écoute attentive et qualitative, expression de leurs convictions personnelles et de leur engagement pour une CONFEMEN toujours plus forte, plus rayonnante et une éducation de qualité en Francophonie.

Permettez-moi, à cet instant de m'acquitter d'un devoir en leur rendant un hommage digne et sincère et leur exprimer toute notre respectueuse reconnaissance.

Cette reconnaissance, je voudrais aussi l'exprimer à l'endroit de tous les collègues du Secrétariat Technique Permanent dont l'abnégation au travail n'a jamais été prise en défaut et à qui j'adresse aujourd'hui mes sincères félicitations.

Mesdames, Messieurs,

Vous savez autant que moi, que dans ce monde en perpétuel mouvement, rien n'est définitivement acquis. Il faut constamment se battre pour progresser, voire pour préserver sa place et son territoire. Nous devons par conséquent nous remettre sans cesse en cause, porter toujours plus haut nos ambitions et raffermir davantage notre volonté d'améliorer nos performances. Nos réalisations doivent au demeurant fouetter notre détermination à confirmer les tendances annoncées, afin de donner à la jeunesse francophone une éducation et une formation appropriées et à l'aune de nos légitimes espérances.

En souhaitant plein succès à nos assises et à la CONFEMEN dans ses nobles entreprises, je vous remercie de votre attention.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR CLEMENT DUHAIME, ADMINISTRATEUR
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE**



Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre de l'Education de base et de l'Alphabétisation,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Membres du corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales et organisations non gouvernementales,
Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN,
Monsieur le Recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie,
Mesdames et Messieurs les Correspondants nationaux,
Mesdames et Messieurs,
Chers enfants,

Permettez-moi de m'acquitter, pour commencer, d'un agréable devoir. Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie, le Président Abdou Diouf, m'a en effet chargé de vous transmettre ses salutations chaleureuses et ses vœux de plein succès à votre réunion. A titre personnel également, c'est pour moi une grande joie de participer, pour la première fois, en tant qu'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, à une session de la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage. Je dois vous avouer que j'ai un faible pour l'éducation et qu'il me sera difficile d'y résister. Comme je vous l'ai déjà dit, Monsieur le Premier Ministre, j'ai débuté ma carrière comme conseiller du Ministre de l'Education du Québec avant de travailler à la fin des années 70 au Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN à Dakar.

La CONFEMEN, qui a historiquement ouvert la voie aux organisations de la Francophonie, a vocation et mission d'orienter la programmation de l'OIF en matière d'éducation. L'éducation est, comme on le sait, une priorité pour l'ensemble de nos Etats et gouvernements membres. Nos Chefs d'Etat et de gouvernements l'ont affirmé dès le Sommet de Dakar en 1989. Pas de développement durable en effet sans éducation, à parité, des hommes et des femmes. Pour citer Léopold Sédar Senghor dont nous fêtons cette année le centenaire, «Pas de développement sans l'épanouissement de chaque individu en une personne humaine riche de sa culture identitaire mais attentive à l'universalité des savoirs, des sciences et des arts ».

C'est bien parce qu'il n'y a pas d'humanisme sans projet éducatif que nos Chefs d'Etat et de Gouvernements ont décidé de faire de l'appui à l'éducation, à la formation, à l'enseignement supérieur et à la recherche l'un des quatre axes stratégiques du cadre décennal qu'ils ont édicté à Ouagadougou en novembre 2004. Cela explique aussi le choix du thème du prochain Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Bucarest en septembre 2006. La conférence des Chefs d'Etat et de gouvernements traitera, en effet, de l'action que la Francophonie pourra mener en mettant les technologies de l'information au service de l'éducation.

Et c'est fort de cette conviction que j'ai tenu moi-même à répondre à l'invitation de Monsieur le Ministre de l'Education de base et de l'alphabétisation à assister à cette 52^{ème} Session ministérielle de la CONFEMEN.

Par ma présence ici, j'entends me situer dans la continuité des engagements pris par l'ancienne AIF, mais également vous confirmer la résolution de notre Organisation rénovée et la volonté de notre Secrétaire général de non seulement renforcer notre collaboration avec la CONFEMEN, mais aussi de donner à l'éducation la place majeure qu'elle doit occuper au sein de notre programmation

C'est parce que nos deux institutions servent les mêmes intérêts et partagent les mêmes espoirs que nous sommes parvenus en effet à instaurer entre nous une synergie souvent qualifiée d'exemplaire. Le mérite vous en revient Madame la Secrétaire générale et je suis fier que ce soit sur votre terre natale que j'aie l'occasion de vous l'exprimer. Le Président Abdou Diouf a été à même de constater le dynamisme que vous avez insufflé au Secrétariat technique permanent. J'ai pu moi-même, comme membre du Conseil permanent de la Francophonie, puis comme Administrateur, admirer vos qualités de modestie et d'efficacité, de rigueur et de conviction. Si vos ministres en décident ainsi, je me réjouirai de poursuivre notre collaboration avec vous Madame la Secrétaire Générale.

Le mérite de cette synergie en revient également à celui qui a été, pendant près de quatre ans, au sein de notre Organisation, le partenaire au quotidien de Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN, Monsieur Samir Marzouki. Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie a décidé de l'appeler à d'autres fonctions dans lesquelles il continuera de faire valoir ses compétences et son dynamisme. Je tiens seulement à vous assurer ici que le travail qu'il a accompli sera poursuivi par le nouveau Directeur de l'Education et de la Formation, Monsieur Soungalo Ouédraogo, qui prendra ses fonctions cet été.

Les hasards du calendrier nous sont favorables car notre projet de programmation resserrée pour plus de cohérence, de « lisibilité » et d'efficacité sera soumis à la Commission de coopération et de programmation le 21 juin 2006. Les réunions préparatoires de la présente Session ont permis à mes collaborateurs, dans le cadre du groupe de travail OIF/CONFEMEN créé au cours de la Conférence ministérielle de novembre 2002 à Ouagadougou, de rendre compte de la programmation précédente et de présenter aux Correspondants nationaux membres du Bureau de la Confemen la programmation de l'OIF en matière d'éducation et de formation ainsi que les hypothèses de resserrement envisagées. Cette présentation a donné lieu, m'a-t-on appris, à des discussions riches et fécondes dont la dernière mouture de notre programmation, bien sûr, tiendra compte.

Des questions importantes (comme le suivi de l'éducation pour tous, la gestion scolaire, le financement de l'éducation, l'enseignement du français, la prise en compte des langues nationales, la formation des maîtres, les technologies éducatives, les manuels scolaires, la formation technique et professionnelle) ont été débattues et ont reçu l'éclairage des spécialistes des ministères de l'éducation représentés au sein de la CONFEMEN. Le réajustement de notre programmation demandé par la Conférence ministérielle d'Antananarivo de novembre 2005 procèdera donc finalement, on le voit, de nos échanges et de nos travaux collectifs. C'est bien à la faveur de vos contributions et suggestions que nous parviendrons, dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats et dans un souci de complémentarité, de cohérence et de capitalisation des acquis, à une efficacité accrue et à des coûts de fonctionnement diminués.

L'un des thèmes dont vos réunions préparatoires ont débattu et qui figure en bonne place dans notre programmation est le thème de la gestion scolaire. Vous en avez fait le thème de cette session. Il s'agit là d'une question cruciale qui nous avait déjà réunis puisque l'OIF et la CONFEMEN, avec le concours de l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires (AFIDES) avaient organisé avec succès les Assises de la gestion scolaire à Antananarivo il y a un peu plus d'un mois. Ces Assises auxquelles j'ai également participé nous ont procuré un cadre d'action qu'il s'agit maintenant de mettre en œuvre en unissant nos efforts à ceux de nos Etats et

gouvernements comme à ceux des organisations internationales partenaires. Cette Session offre une excellente opportunité pour convenir de la mise en application de ce cadre d'action et pour décider de la hiérarchie des priorités qu'il recommande.

Soyez une fois de plus assurés que nous serons très attentifs aux débats que cette question ne manquera pas de soulever ainsi que de notre volonté à travailler en étroite collaboration avec vous sur les grands chantiers que « la société mondiale des savoirs » ne manquera pas d'ouvrir en Francophonie.

Permettez-moi de terminer cette allocution par un autre agréable devoir, celui de remercier les autorités du pays qui abrite votre 52^{ème} Session. Monsieur le Premier Ministre, ce pays a un profond attachement à la Francophonie: il est le gardien de notre Traité fondateur de 1970. Le Président Hamani Diori fut l'un des pères fondateurs de notre Organisation avec les Présidents Senghor et Bourguiba. Le Professeur Dan Dicko a servi avec talent notre Institution dans la plus haute fonction et il y a quelques mois enfin, le Niger a brillamment relevé le pari d'organiser les Jeux de la Francophonie et a démontré au monde la capacité de l'Afrique à planifier au détail près et à mettre en œuvre avec succès les plus grandes manifestations internationales.

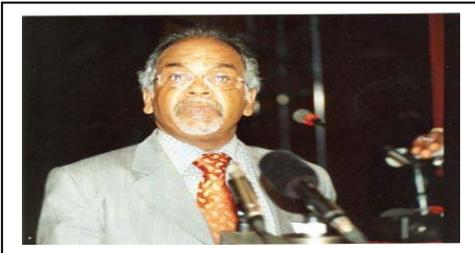
Je vous prie, à ce propos, Monsieur le Premier Ministre, de transmettre au nom du Président Diouf, l'expression de nos remerciements les plus chaleureux et de notre profonde gratitude à Monsieur le Président de la République du Niger, Son Excellence Monsieur Mamadou TANDJA, pour l'accueil fraternel que votre pays nous a réservé.

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,

Je souhaite plein succès à vos travaux et vous renouvelle solennellement l'assurance, au nom de Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie, que notre Organisation est aux côtés de la Confemen, au service de nos Etats et gouvernements membres, de nos populations, pour l'avenir de nos jeunes.

Je vous remercie de votre attention.

**ALLOCUTION DE L'HONORABLE DHARAMBEER GOKHOOL,
MINISTRE DE L'EDUCATION ET DES RESSOURCES HUMAINES DE MAURICE,
PRESIDENT EN EXERCICE DE LA CONFEMEN**



Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et Chef du Gouvernement ;
Monsieur le Ministre de l'Éducation de Base et d'Alphabétisation ;
Monsieur l'Administrateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie ;
Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN
Mesdames les Correspondantes nationales ;
Messieurs les Correspondants nationaux ;
Chers Partenaires et Honorables invités ;

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi d'abord d'exprimer à nos hôtes nigériens, nos sentiments de gratitude, autant pour l'accueil empreint de chaleur qui nous a été réservé, que pour les soins constants dont nous sommes entourés depuis notre arrivée à Niamey.

Il me plaît aussi de saluer l'ardeur et la disponibilité des membres du comité d'organisation nigérien, témoignage vivant du sens de l'hospitalité légendaire des filles et des fils de ce vaste pays, dont l'attachement à la Francophonie et à ses valeurs fondamentales, ne s'est jamais démenti.

Autant le Niger est fier de nous accueillir, autant nous sommes heureux du choix de Niamey pour abriter nos travaux. Quel autre cadre que cette ville pourrait-il mieux exprimer cette vitalité et ce dynamisme retrouvé qui caractérisent aujourd'hui notre institution ? Berceau de la Francophonie, Niamey demeure un symbole fort de l'espace francophone.

Permettez-moi aussi d'adresser nos vœux de chaleureuse bienvenue aux ministres et chefs de délégations, aux représentants des Organisations internationales, des Associations et Organismes non gouvernementaux, bref à tous les participants de cette 52^{ème} session ministérielle de notre institution.

Mesdames, Messieurs,

La 52^{ème} session ministérielle de notre institution consacre la fin de quatre années d'intenses activités, menées et coordonnées par le Secrétariat technique permanent auquel vous me permettrez volontiers d'adresser mes sincères félicitations pour le sens du sacrifice de son personnel. Leurs efforts ont permis à la CONFEMEN de se hisser aujourd'hui au rang des institutions respectables et respectées dans le domaine de l'éducation. Ses productions, tout comme les prestations de ses responsables maintes fois saluées et soulignées par de nombreux partenaires, l'ont imposé comme un organisme partenaire incontournable.

Incontestablement, le plus beau témoignage rendu à cette institution doyenne de la Francophonie, pour ses innombrables et inestimables services rendus à la communauté francophone, a été son intégration au sein de l'architecture institutionnelle de la Francophonie.

Je ne pourrais faire ni un bilan exhaustif de ces quatre années d'activités, ni même l'économie des efforts déployés pour donner à la CONFEMEN la place qu'elle mérite, pour la simple raison que de Ouagadougou à Niamey, les changements intervenus au sein et autour de la CONFEMEN sont si évidents qu'ils se passent de tout commentaire.

Il serait approprié ici de souligner les quatre axes prioritaires du cadre d'action de Ouagadougou, notamment

- Promouvoir l'éducation pour tous dans le cadre de la lutte contre la pauvreté
- Mobiliser et diversifier les ressources
- Viser l'efficacité dans l'utilisation des ressources
- Développer le pilotage des systèmes éducatifs

Je pense surtout, en sus du renforcement de la place de la CONFEMEN au sein de la Francophonie aux actions suivantes :

- le développement de la collaboration avec les autres instances, en particulier le lien étroit avec la Direction de l'Éducation et de la Formation Technique et Professionnelle de l'OIF pour une action concertée de la Francophonie dans le domaine de l'éducation ;
- l'ouverture de la CONFEMEN sur un partenariat dynamique et fonctionnel avec de nombreuses institutions internationales, associations et organisations non gouvernementales à travers la participation pertinente aux grandes rencontres internationales ;
- à la contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques éducatives de plusieurs pays à travers les études réalisées par le PASEC devenu aujourd'hui une fierté pour la CONFEMEN en raison de la reconnaissance internationale dont il jouit.

Au regard de ce bilan positif, ce qui me paraît nettement important à souligner aujourd'hui, c'est la nécessité de conformer nos moyens d'action à nos ambitions, en donnant au Secrétariat Technique Permanent (STP) les marges de manœuvre indispensables à une capitalisation optimale des acquis et à un suivi efficace des programmes.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Il vous souvient que c'est lors de la 50^{ème} session ministérielle de notre Conférence que vous avez donné au Secrétariat technique permanent le mandat d'organiser les assises francophones de la gestion scolaire, au regard d'innombrables contraintes observées dans le développement des systèmes éducatifs francophones et cela, du fait essentiellement d'un mode de gestion déphasé, incompris et parfois contesté de certains acteurs de l'éducation. Je disais à l'occasion, à Antananarivo, que le dirigisme et le centralisme excessifs étouffent les énergies, découragent les initiatives et créent toujours en définitive un sentiment de frustration général. C'est cet aspect omnipotent de la gestion de nos systèmes éducatifs, disais-je, qu'il nous faut nécessairement changer au profit d'une démarche plus réaliste, plus libératrice pour les énergies et les intelligences, et soutenue de surcroît par les populations.

La problématique de la gestion scolaire, thème de la présente session ministérielle, nous met donc face à de multiples défis. Mais il s'agit de défis qui s'enchaînent par un lien logique, en ce sens que pour défendre nos acquis et progresser sur ce chemin ardu qui mène à la qualité de l'éducation, il nous faut faire preuve davantage d'engagement, de mobilisation et de volonté.

Qu'il s'agisse du politique ou du gestionnaire, en passant par l'enseignant, le parent d'élèves et l'élève lui-même, chaque acteur doit se sentir concerné et interpellé par les défis qui se posent à nos systèmes éducatifs. Face à ces défis dont dépendent l'accès et la qualité de l'éducation, notre intime conviction est qu'il nous faudra axer notre combat sur la communication pour le changement des comportements des acteurs, de tous les acteurs, du niveau national au niveau local.

Notre combat doit en définitive avoir pour soubassement l'information et la conscientisation des acteurs par rapport à leurs comportements et à leurs responsabilités, donc à la nécessité absolue d'amorcer au plus vite les changements nécessaires.

Dans la perspective de ces défis qu'il urge de relever pour l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation en Francophonie, le Cadre d'action des assises francophones de la gestion scolaire, sur lequel nous aurons amplement le temps de nous prononcer, est assurément un outil de travail approprié et un document de référence. En effet, tant par la pertinence de ses orientations que par le réalisme de

ses propositions, le Cadre d'action des assises est un motif supplémentaire qui vient nourrir nos espérances, en cela qu'il place chaque acteur devant ses responsabilités, tout en précisant la nature et les modalités de sa contribution.

Excellence Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de saisir l'opportunité qui m'est offerte pour réitérer toute notre reconnaissance à nos principaux partenaires dans l'organisation de cet important évènement, à savoir l'OIF, l'AFIDES et le gouvernement malgache.

Je voudrais aussi exprimer, en votre nom à tous, nos remerciements à la Banque Mondiale, à la Banque Islamique de Développement, à l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique, au Canada, à la France, au Canada Québec, ainsi qu'à toutes les organisations qui nous ont appuyés dans ce cadre.

J'adresse enfin mes félicitations à tous les participants pour nous avoir gratifiés d'un document riche et pertinent.

Notre 52^{ème} réunion, dont le thème est justement la gestion scolaire, trouve là une base de réflexion et d'échanges solide et prometteuse. Je reste personnellement convaincu, que la voie ainsi tracée à Antananarivo, est de nature à renforcer l'action et l'image de marque de la CONFEMEN. C'est pourquoi, en ma qualité de Président en exercice de notre Institution, j'en appelle solennellement à une mobilisation conséquente en faveur du Cadre d'action de la gestion scolaire.

Je souhaite un succès éclatant de nos assises pour que vive la CONFEMEN, et vous remercie de votre attention.

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE HAMA AMADOU,
PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU NIGER**



Honorables invités ;
Mesdames et Messieurs,

C'est un réel honneur, pour le Niger, d'accueillir cette 52^{ème} session de la Conférence des Ministres de l'Éducation des Pays ayant le français en Partage (CONFEMEN), six mois seulement après la tenue des 5^e Jeux de la Francophonie.

Vous me permettez donc, de vous exprimer tout le plaisir que j'éprouve à vous souhaiter la bienvenue à Niamey, au nom du Président de la République, Son Excellence Mamadou TANDJA, du gouvernement et du peuple nigérien et de vous dire notre reconnaissance, pour le choix que vous avez fait de tenir ces assises à Niamey.

Reconnaissance, mais aussi la fierté de recevoir dans cette ville, berceau de la Francophonie institutionnelle, tant de personnalités éminentes du Monde de l'éducation.

Je voudrais, en cet instant solennel, exprimer mes sentiments de satisfaction personnelle à vous tous qui, dans un élan de solidarité et de partage, avez décidé de mettre en synergie, vos intelligences et vos expériences, au service de nos systèmes éducatifs.

Je voudrais aussi, remercier l'Organisation internationale de la Francophonie, pour son engagement soutenu aux côtés des Etats et gouvernements membres de la CONFEMEN, dans leur lutte quotidienne pour la promotion d'une éducation de qualité dans l'espace francophone.

Mesdames et Messieurs,

Cette rencontre de Niamey, que vous avez placée sous le thème de la « gestion scolaire », se tient une semaine à peine, après la tenue, ici même, d'un forum national sur l'audit du système éducatif nigérien, centré de manière plus spécifique, sur la question de la fraude aux examens et concours.

En ouvrant les travaux de ce grand rassemblement au chevet de l'Ecole nigérienne, j'indiquais à quel point mon gouvernement était préoccupé par tous les maux qui, depuis plusieurs décennies, j'allais dire, depuis l'Indépendance, affectent notre système éducatif, alors même que celui-ci a toujours figuré, en bonne place dans l'ordre des priorités de l'Etat, en termes d'allocation de ressources budgétaires.

Les échanges interactifs auxquels ont procédé les participants à ce forum, ont été d'une très grande richesse et ont abouti à des conclusions, qui viennent de m'être officiellement remises ce matin même.

Mesdames, Messieurs,

On ne peut s'empêcher, aujourd'hui, de jeter un regard rétrospectif sur le parcours réalisé par notre institution, depuis près d'un demi siècle.

Je voudrais, à ce sujet, saluer les efforts déployés depuis Ouagadougou, et ce conformément aux décisions issues du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement, tenu à Beyrouth, en octobre 2002.

Décisions au terme desquelles, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont réaffirmé le rôle des autorités publiques, dans la conception et la maîtrise des politiques d'éducation et de formation.

Les Chefs d'Etat et de gouvernement ont, par ailleurs, demandé à la CONFEMEN, de mener dans les plus brefs délais, la réforme indispensable qui lui permettra d'assumer ses missions statutaires, parmi lesquelles la promotion du point de vue francophone au sein des Institutions internationales participant au suivi du Forum de Dakar et à créer les conditions d'éligibilité de nos systèmes éducatifs aux financements internationaux.

Que de chemin parcouru depuis lors, par notre institution qui, en l'espace de quatre ans, a trouvé un nouveau souffle, qui se traduit aujourd'hui par l'appréciation unanime et les nombreuses sollicitations dont elle fait l'objet de par le monde.

Vous comprendrez alors, tout naturellement, que j'éprouve une réelle fierté, pour la précieuse contribution qu'apporte à ce succès, ma compatriote, Mme HIMA Adiza, à qui je voudrais dire toute notre satisfaction, pour les efforts remarquables déployés au cours de son mandat ; efforts auxquels je voudrais associer, bien évidemment l'ensemble de ses collaborateurs, que nous saluons.

C'est dans le cadre des missions précitées, que se tient cette 52^{ème} session ministérielle, dont le thème, bien gérer pour mieux éduquer, témoigne de la volonté maintes fois exprimée, de mettre le doigt sur les véritables maux qui perturbent nos systèmes éducatifs.

La gestion scolaire, faut-il le rappeler, n'est pas un simple sujet de débat, mais un problème récurrent à plusieurs facettes, qu'il nous faudra affronter et vaincre, si nous voulons que nos systèmes éducatifs profitent et façonnent des hommes et des femmes nouveaux, plus aptes à relever le défi du développement de nos Etats.

L'ambition affirmée à Madagascar, visant à mettre en place, dans nos États, un système de gestion et de gouvernance éducative, participatif et responsable, traduit en somme la ferme volonté de la CONFEMEN, d'accompagner ses membres dans l'instauration durable de nouvelles méthodes de gestion, fondées sur les principes de transparence, d'imputabilité et de reddition des comptes.

Il s'agit là, de toute évidence, d'impératifs dont la réalisation exigera de notre part, de cultiver et de promouvoir, au sein de nos systèmes éducatifs, des stratégies de pilotage et de gestion, propres à mettre chaque acteur face à ses responsabilités.

Mettre chaque acteur face à ses responsabilités, Mesdames et Messieurs,

c'est d'abord l'amener à refuser et à lutter contre cette propension à la corruption, à la fraude et aux trafics d'influence, que l'on constate ces dernières années, et qui constituent de lourdes menaces pour les systèmes éducatifs, jusque dans leurs fondements les plus sacrés.

Comment, en effet, continuer à fermer les yeux sur les actes intolérables d'hommes et de femmes, qui ont vocation à enseigner et à éduquer ?

Comment tolérer davantage, ces comportements dans un secteur aussi sensible que celui de l'éducation ?

Comment enfin, ne pas s'alarmer, face à la déliquescence progressive des valeurs les plus chères à l'Ecole ?

Est-il besoin de rappeler que la qualité de l'enseignement ne sera une réalité, que si nos systèmes éducatifs sont gérés de façon rationnelle et efficace ?

En effet, le fait de disposer de ressources, ne suffit pas, à lui seul, à garantir l'atteinte des objectifs éducatifs.

C'est pourquoi, il importe de créer, à tous les niveaux, les conditions d'une plus grande implication et d'une responsabilisation des acteurs, aux fins d'une gestion plus efficiente, mieux partagée et plus responsable des systèmes éducatifs.

Les débats très riches que vous avez eus à l'occasion des assises francophones de la gestion scolaire, autour des thèmes de la bonne gouvernance, de la décentralisation/déconcentration, de la mobilisation des ressources, de la professionnalisation de la gestion scolaire et de la gestion des manuels scolaires, l'attestent amplement.

Il semble, de toute évidence, que le succès de cette gestion est intimement lié à la professionnalisation des gestionnaires du système.

C'est pourquoi, il serait peut-être utile de fonder vos réflexions sur une stratégie qui privilégierait l'environnement politique, institutionnel et professionnel, afin de favoriser l'émergence et la consolidation des valeurs de la gestion.

Il s'agit, en d'autres termes, de la recherche de l'excellence, de l'évaluation et de la reconnaissance du mérite, de l'attachement au dialogue dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, de la transparence et de l'imputabilité à tous les niveaux.

Le cadre d'action, issu de la rencontre de Madagascar, que vous examinerez et adopterez certainement, au cours de cette 52^{ème} session, favorisera, j'en suis sûr, une évolution positive de la qualité de l'administration scolaire, et globalement des systèmes éducatifs dans les pays francophones.

Mesdames et Messieurs,

La nouvelle vision de la gestion de l'éducation, que vous avez dégagée à Madagascar et dont vous devez vous approprier, permettra sans doute d'améliorer substantiellement, voire de rénover la gestion scolaire. De vos réflexions et échanges sortiront, je l'espère, des pistes nouvelles, susceptibles d'éclairer les réformes de nos systèmes éducatifs et de les faire converger vers la construction de partenariats dynamiques.

Je formule l'espoir que la présence à cette Conférence, d'éminentes personnalités, venues de tous les horizons de la Francophonie, augure de la qualité des résultats sur lesquels déboucheront vos travaux.

C'est en tout cas, fort de cette conviction que je vous adresse mes encouragements, ainsi que mes vœux de plein succès et que je déclare ouverte, la 52^{ème} session de la Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage.

Je vous remercie.

**II RAPPORTS DES REUNIONS DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE ET
FINANCIERE, DES CORRESPONDANTES
NATIONALES ET DES CORRESPONDANTS
NATIONAUX, DU BUREAU DE LA
CONFEMEN ET DE LA CONFERENCE
MINISTEREILLE**



RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE



Niamey
27 – 28 mai 2006

La Commission administrative et financière s'est réunie les 27 et 28 mai 2006 dans la salle de réunion du Grand Hôtel de Niamey.

Dix neuf délégués représentant la Communauté Française de Belgique, le Burkina Faso, le Cameroun, le Canada, le Canada-Nouveau-Brunswick, le Canada-Québec, le Congo, la France, le Liban, Maurice, le Niger, la Roumanie, le Sénégal ont participé aux délibérations. M. Zacharie Ouédraogo, Commissaire aux comptes et, à titre d'observateur, M. Sébastien Deschenes, son collègue, la Secrétaire générale et le Gestionnaire comptable du STP ont participé aux travaux.

Sont absents et excusés : les représentants du Gabon, du Rwanda et de la Suisse.

La présidence des travaux a été assurée par Monsieur Dominique Barthélémy, Correspondant national de la Communauté Française de Belgique et Monsieur Esaïe Kounounga, Correspondant national du Congo-Brazzaville a été désigné rapporteur.

L'ordre de jour et le calendrier des travaux proposés par la Commission préparatoire ont été adoptés sans amendement.

Des remerciements ont été adressées, par les membres de la CAF, aux autorités politiques et administratives du Niger, pour la chaleur de l'accueil, le sens de l'hospitalité et les conditions favorables de travail mises à leurs dispositions.

1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET OBSERVATIONS DU STP POUR L'EXERCICE 2005

La méthodologie adoptée a été la suivante :

Après la présentation des constats et des recommandations y afférentes par le Commissaire aux comptes, la Secrétaire générale et le Gestionnaire comptable ont apporté les éclairages nécessaires à une bonne compréhension de leur point de vue. Un tour de table a ensuite été engagé avec les différentes délégations qui a permis d'enrichir le débat et de prendre position sur les décisions à prendre.

1.1. Mise en place d'une comptabilité en partie double pour un renforcement de la transparence et pour garantir une gestion saine des ressources.

Des efforts ont été fournis par le STP pour passer de la comptabilité de caisse à la nouvelle comptabilité en partie double avec l'acquisition d'un logiciel de gestion approprié et la formation du Gestionnaire comptable.

Mais des difficultés pour l'opérationnalisation de la décision de la session ministérielle de Maurice ont été encore identifiées par les commissaires aux comptes.

Afin de permettre une bonne exploitation des opportunités offertes par l'introduction d'un système de comptabilité en partie double, les participants à la CAF ont estimé que les commissaires aux comptes devaient écrire eux-mêmes les termes de référence pour la mise en place effective de cette nouvelle approche, assortis d'éléments techniques et de son évaluation financière. Pour cette tâche, ils ont été aidés par le Gestionnaire comptable.

Les participants à la CAF se sont prononcés pour la mise en place d'un système adapté aux besoins de la CONFEMEN, en prenant en compte les paramètres suivants :

- un modèle simplifié et proportionnel aux réalités de la CONFEMEN reste à élaborer ;
- le partenariat renforcé avec la CONFEJES, qui est également en train de passer à une comptabilité en partie double, devrait être poursuivi et approfondi ;
- la poursuite de la formation du Gestionnaire comptable doit être effective ;
- la mise en œuvre de la comptabilité en partie double doit se faire selon un échéancier défini, une estimation des coûts et des modalités précises.

Le groupe d'expertise mis en place à la demande des membres de la CAF a présenté un premier document devant servir de base à la définition des termes de référence du travail à entreprendre (cf. annexe 1). Il en ressort les termes de consensus suivants :

- recherche du financement : ce travail pourrait être financé à partir des ressources mises à la disposition de la CONFEMEN par le Canada ;
- processus concurrentiel respectant les nouvelles procédures d'engagement ;
- sélection d'un bureau situé à Dakar ;
- greffage de la mission d'audit à partir de l'audit institutionnel déjà réalisé ;
- examen de l'utilité du manuel de procédures administratives, financières et comptables dans le cadre de la réunion du Bureau de 2007 ;
- importance de compléter ce travail avant le 31 décembre 2006.

1.2. Numérotation et pointage exhaustif des pièces comptables

Les commissaires aux comptes ont suggéré une définition claire des paramètres de numérotation pour éviter des sauts dans la succession des numéros des pièces comptables.

Le STP s'est engagé à prendre en compte cette recommandation. Il a prévu, à cet effet, la mise en place de carnets pré numérotés dès l'exercice 2006.

1.3. Procédure d'engagement, pour une amélioration de la transparence, de la visibilité et de la lisibilité des opérations.

Quatre modalités ont été initialement proposées en fonction des montants de dépenses à effectuer, mais après examen, et afin d'éviter toute bureaucratie inutile, il a été décidé que pour les dépenses supérieures à 500.000 FCFA, seules deux factures pro forma et une lettre de commande soient exigées.

1.4. Démarcation des transactions de fins d'exercice

Conformément aux dispositions du Règlement administratif et financier en vigueur, il faut arrêter les engagements des dépenses le 15 décembre de chaque année au plus tard.

La recommandation a été acceptée par le STP.

1.5. Taux d'amortissement des immobilisations

Dans la comptabilité en partie double, il faut toujours enregistrer les amortissements pour que le comptable puisse avoir les éléments de référence pour des éventuels renouvellement du matériel. Un plan d'amortissement dès la session de Bamako en 2000 a été arrêté, mais il ne tenait pas compte des périodes de renouvellement de matériel à mettre en oeuvre. Un nouveau plan d'amortissement proposé par le STP tenant compte de ce paramètre a été adopté tel quel par la CAF.

1.6. Participation des deux commissaires aux sessions du Bureau

Le Commissaire aux comptes a plaidé pour la collégialité des deux commissaires pour la présentation du rapport.

Cette suggestion va l'encontre des dispositions statutaires conformes à la décision prise par les ministres à la réunion de Maurice sur le fait de n'inviter qu'un seul des deux commissaires aux réunions du Bureau et de la Ministérielle.

Les participants à la CAF ont estimé que les ministres devraient être informés de cette préoccupation formulée par les commissaires aux comptes, sachant également que des risques de recrutement pourraient se présenter à l'avenir.

Etant donné que toute modification des statuts doit au préalable faire l'objet d'une saisine des ministres par le président en exercice au moins 6 mois avant la session ministérielle, les participants à la CAF se sont prononcés pour une mise à l'essai de la nouvelle approche. Ceci suppose que la présentation du rapport par un seul commissaire se fera pendant deux biennums. Cette expérimentation devrait ensuite faire l'objet d'une évaluation à la 54^{ème} session ministérielle de la CONFEMEN.

1.7. Avant projet de Résolutions (Annexe 2)

Ont été acceptées par les participants à la CAF :

- les modifications des statuts sur les moyens proposés à octroyer au président en exercice sur les missions qu'il assure au nom de la CONFEMEN ;
- la résolution n° II/CONFEMEN – BU – 2006 portant modification du règlement administratif et financier ;
- la résolution n° III/CONFEMEN-BU-2006 portant fixation des taux d'amortissement des immobilisations du Secrétariat Technique Permanent ;
- la résolution n° IV/CONFEMEN-BU-2006 portant adaptation du règlement administratif et financier de la CONFEMEN à la comptabilité en partie double ;
- la résolution n° I/CONFEMEN – 2006 accordant le quitus à la Secrétaire générale pour sa gestion de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.

L'ensemble des débats sur l'exercice 2005 s'est clôturé par l'expression de chaleureux remerciements adressés à la Secrétaire Générale, au Gestionnaire comptable et aux Commissaires aux comptes pour l'excellence de leurs travaux.

2. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS SUR L'EVALUATION INSTITUTIONNELLE

Madame la Secrétaire générale a présenté les modalités de la mise en œuvre du scénario n° 1 sur la restructuration et le renforcement des capacités du STP adoptés à Maurice et au Bureau de Brazzaville, notamment :

- les stratégies d'appropriation des nouvelles tâches par les personnels d'appui ;
- l'amélioration du cadre de gestion avec l'adoption d'un règlement intérieur par tout le personnel du STP ;
- le licenciement et le recrutement des personnels selon la réglementation en vigueur dans le pays hôte ;
- le redéploiement du personnel en fonction des descriptions des postes de travail et des pôles de travail institué au STP.

Les participants à la CAF ont marqué leur satisfaction sur l'évolution du dossier.

La mise en œuvre du redéploiement des ressources humaines, tel que prévu à Maurice a été possible grâce à l'appui de la coopération canadienne, du concours du Canada-Québec et du Niger qu'il convient de remercier chaleureusement pour le soutien apporté au STP. L'ouverture et l'engagement du personnel du STP ont également été soulignés par la Secrétaire Générale. Il est évident que les efforts doivent être poursuivis dans la mise à disposition d'un Conseiller en communication et d'un Spécialiste en éducation pour qu'un suivi pertinent soit apporté à l'évaluation institutionnelle.

3. PRESENTATION ET DISCUSSION DU PROJET DE CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2007

Ce programme d'activités a pour cadre de référence les trois objectifs de la CONFEMEN, le plan de relance, les initiatives internationales sur le développement de l'éducation dont le cadre d'action sur l'éducation pour tous.

Il est articulé autour de 3 axes :

- l'information et la communication ;
- la réflexion et la production de nouvelles stratégies éducatives ;
- la concertation et la promotion des intérêts communs.

Les participants à la CAF se sont félicités de :

- la réalisation du cadre logique qui témoigne du professionnalisme dont fait montre le STP ;
- l'articulation du cadre logique avec les objectifs du forum mondial sur l'éducation de Dakar et les objectifs du Millénaire pour le développement.

Ils ont suggéré l'insertion d'une colonne sur les ressources financières par objectif pour le prochain projet de cadre logique.

Chaque axe a fait l'objet d'un large échange de vues duquel il ressort les éléments suivants pour :

- Axe 1 :
 - l'ambition affichée de l'axe «communication» qui requiert que des priorités soient bien définies et établies, tout en tenant compte des ressources réelles du STP ;
 - le renforcement des capacités des CN et la création autour d'eux, dans les pays membres, d'un groupe de travail capable de les assister dans la promotion des activités de la CONFEMEN sont à envisager ;
 - la pertinence de l'activité portant sur un débat avec les associations internationales des parents d'élèves, des syndicats d'enseignants et des directeurs d'établissements scolaires, étant entendu que l'objectif poursuivi doit être bien défini (recherche d'un partenariat multilatéral bien ciblé) ;
 - la satisfaction marquée par l'initiative nouvelle de présenter un rapport annuel qui doit être structuré à partir des résultats attendus.
- Axe 2 :
 - la nécessité d'amarrer le travail sur l'éducation formelle et non formelle avec les travaux réalisés par d'autres institutions (OIF, ADEA, etc.) ;

- le souhait de prendre en compte le suivi du Mémoire adopté lors de la session de Maurice portant sur l'enseignement du et en français et se traduisant par l'insertion d'une nouvelle activité 2.2.3. ;
- le besoin de bien préciser la spécificité des travaux de la CONFEMEN qui lui donne une crédibilité certaine au niveau international dans le cadre de l'évaluation.

Axe 3 :

- l'intégration de la CONFEMEN dans la Charte de la Francophonie pour laquelle les membres de la CAF ont félicité la Secrétaire Générale ;
- la nécessité d'élaborer les priorités dans la participation de la CONFEMEN aux rencontres internationales ;
- la réussite de l'ancrage des travaux de la CONFEMEN à l'OIF ;
- la poursuite des travaux prioritaires dans les domaines de l'évaluation et de la gestion scolaire.

En définitive, les participants à la CAF ont encouragé le STP à poursuivre son souci de précision dans la formulation des résultats attendus et des indicateurs de résultats. Le cadre d'action doit être mis en relation avec les ressources disponibles ou à mobiliser et, à ce titre, des liens plus directs devraient pouvoir être établis dans le cadre du projet de budget 2008.

4. PROJET DU BUDGET DE LA CONFEMEN POUR L'ANNEE 2007

L'examen du projet de budget 2007 a été réalisé en deux temps : le premier consacré à l'examen du budget de fonctionnement, le second au budget de programme et des activités. Pour la lisibilité de l'ensemble des rubriques budgétaires, il a été proposé d'intégrer pour le prochain budget une colonne permettant d'apprécier la part relative de chaque rubrique par rapport au budget total.

4.1. Budget de fonctionnement

Les participants à la CAF se sont félicités du professionnalisme avec lequel il a été présenté et ont estimé que ce budget est réaliste.

Les participants à la CAF ont noté que, malgré les efforts déployés depuis le Bureau de Brazzaville et les lettres de relance, il n'y a pas une résorption significative des arriérés de cotisations. Une nouvelle attention sur ce fait qui, à termes, peut entraîner de réelles difficultés à la CONFEMEN, devra être portée à l'attention des Ministres et Chefs de délégation.

4.2. Budget des programmes et des activités

Le débat sur le projet de budget des programmes et des activités 2007 a mis en évidence le large soutien accordé par les membres de la CAF aux propositions formulées par le STP.

Certaines remarques ont été cependant formulées. Elles ont porté sur les liens à établir de façon plus claire et plus précise avec les activités comprises dans le cadre logique. La solution proposée par les membres de la CAF réside en l'identification systématique des activités du cadre logique dans la note explicative du projet de budget. Cette présentation sera proposée pour la première fois pour le budget 2008.

Une question spécifique a été posée portant sur la place du chapitre «Missions» actuellement ancré dans le budget de fonctionnement alors que certaines des missions relèveraient davantage de l'exécution des programmes et des activités. Après discussion, il a été décidé de maintenir en l'état la

nouvelle nomenclature budgétaire qui présente l'avantage d'une présentation maintenant devenu familière aux membres de la CONFEMEN.

4.2.1. Examen de chapitre 6 portant sur le PASEC

Aucune remarque particulière n'a été formulée quant aux propositions faites sur l'exécution du PASEC. Le projet de budget a dès lors fait l'objet d'une adoption immédiate, chacun se félicitant de l'évolution de ce programme. La CAF se félicite en particulier de l'effort fait pour ouvrir les restitutions des évaluations à des partenaires en éducation, de l'introduction progressive dans le programme des acteurs de la coopération Sud-Sud, du positionnement international du PASEC.

La recherche de pays candidats pour le PASEC 9 va être initiée, sachant que le Liban se porte candidat et qu'un pays du Sud-Est asiatique pourrait également être candidat.

4.2.2. Examen du chapitre 7 portant sur l'information et la communication

Le projet de budget sur le programme n'a fait l'objet d'aucune remise en cause. Une attention a simplement été formulée sur l'efficacité et le coût des publi-reportages, actuellement évalués à 1.500.000 F CFA.

Il a également été rappelé que la réalisation du document de référence sur l'évaluation ne fait pas l'objet d'une inscription sur le budget 2007 puisqu'un montant a déjà été inscrit sur l'exercice 2006. Seule est budgétée sur le budget 2007, la réalisation du document de référence portant sur la gestion scolaire.

4.2.3. Examen du chapitre 8 portant sur les réunions CONFEMEN

Le budget présenté pour ce chapitre met en évidence une augmentation de 22 % par rapport à l'exercice 2006, mais une quasi stabilisation par rapport à 2005. Une suggestion a été formulée sur la recherche d'autres modalités d'organisations des réunions des CN (par le recours téléconférence, ...) pour en limiter les coûts. A l'heure actuelle, il n'a pas été jugé opportun vu les difficultés techniques d'une part, et la volonté de renforcer le réseau des CN, d'autre part, de poursuivre la recherche de solutions alternatives.

Par ailleurs, l'augmentation est surtout due à la prise en compte des réunions ponctuelles permettant à la CONFEMEN de renforcer son partenariat tel que prévu aux points 1.1.2 et 2.2.2 de cadre logique, notamment. Il est demandé au STP de rechercher les voies et moyens d'une collaboration à ce sujet avec l'OIF.

5. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU BUREAU

Les 12 points inscrits à l'ordre du jour ont été revus et sont dès lors proposés dans l'ordre suivant :

- 1- Ouverture de la réunion du bureau
- 2- Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux
- 3- Présentation du rapport d'activités 2003-2006
- 4- Discussion sur les activités réalisées ou en cours
- 5- Présentation du cadre logique du programme d'activité et du budget 2007
- 6- Présentation du rapport de la CAF et des projets de résolutions concernant les modifications aux Statuts et au RAF pour adoption
- 7- Présentation du rapport de la réunion des Correspondantes et Correspondants nationaux
- 8- Discussion sur le Cadre logique et le budget 2007
- 9- Propositions de thèmes pour la 53^{ème} Session
- 10- Proposition pour l'élection du Secrétaire Général

- 11- Réexamen de l'ordre du jour de la ministérielle
- 12- Adoption du Rapport du Bureau

6. POINTS DIVERS

Madame la Secrétaire Générale a informé l'ensemble des participants sur l'état d'avancement des travaux engagés dans le cadre du PASEC, grâce aux ressources extrabudgétaires alimentées par la Banque mondiale et la France. Il en ressort que l'opération PASEC en Guinée pourra aboutir avec l'engagement de la Banque mondiale.

Actuellement, grâce à la contribution volontaire de la France (68.000.000 F CFA), l'équipe PASEC comprend 6 conseillers techniques. Ce soutien financier permettra de maintenir l'équipe jusqu'à la fin 2007. Il conviendra, dans le cadre des travaux du bureau 2007, d'envisager les solutions à trouver pour conserver le nombre de postes nécessaires pour remplir les objectifs du PASEC.

En conclusion des travaux, les membres de la CAF tiennent à exprimer leur satisfaction pour la qualité du travail du STP et l'excellence des documents proposés dans le cadre de leurs travaux.

Fait à Niamey, le 28 mai 2006

Le rapporteur

Esaïe KOUNOUNGA

RAPPORT DE LA REUNION DES CORRESPONDANTES NATIONALES ET DES CORRESPONDANTS NATIONAUX



Niamey
29 – 30 mai 2006

INTRODUCTION

Conformément au calendrier des différentes réunions de la CONFEMEN, la réunion des Correspondantes nationales et Correspondants nationaux de cette institution s'est tenue dans la salle de réunion du Grand Hôtel du Niger à Niamey les lundi 29 et mardi 30 mai 2006. La liste des participantes et des participants à cette réunion apparaît à l'annexe du présent rapport.

OUVERTURE DES TRAVAUX DE LA REUNION DES CN

La séance d'ouverture de la réunion a été marquée par :

- le mot de bienvenue de Mme Maïguizo Rakiatou, Secrétaire Générale du Ministère de l'Education de Base I et de l'Alphabétisation et Correspondante nationale de la CONFEMEN pour le Niger ;
- l'intervention de Monsieur Samir Marzouki, Directeur l'Education et de la Formation à l'OIF qui a mis l'accent sur la coopération exemplaire entre la CONFEMEN et l'OIF.
- le mot de cadrage de Mme HIMA Adiza, Secrétaire Générale de la CONFEMEN, qui après avoir remercié les participants d'avoir effectué le déplacement à Niamey a :
 - fait une très brève présentation de la CONFEMEN, cadre de réflexion et de concertation créé en 1960 et comptant aujourd'hui 41 membres avec l'OIF comme maison-mère et partenaire principal ;
 - situé la 52^{ème} Session ministérielle, laquelle s'inscrit dans la ligne des Assises de Madagascar sur la Gestion scolaire, et circonscrit la réunion des CN.
- le discours d'ouverture de la réunion par le Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur de la Recherche et de la Technologie du Niger, l'Honorable Ousmane Galadima.

FORMATION DU BUREAU DE LA REUNION ET ADOPTION DU CALENDRIER DES TRAVAUX

FORMATION DU BUREAU

La présidence du Bureau échéant traditionnellement de droit à la CN du pays hôte, Mme Maïguizo Rakiatou a assuré la présidence de la réunion ; elle a par la suite proposé Monsieur Daniel Lukubama, le CN de la RDC, comme rapporteur à l'assemblée des participants qui a accepté la proposition à l'unanimité.

La présidente de la réunion a par la suite soumis le projet du calendrier des travaux de la réunion des CN aux participants, qui l'ont adopté sans amendements.

Ainsi, conformément à ce calendrier, le lundi 29 mai 2006, les participants ont eu à écouter et à examiner les rapports et projets ci-après :

- 1- Rapport d'activités 2003-2006 ;
- 2- Projet de programme d'activités 2007 ;
- 3- Projet de Budget 2007 ;
- 4- Rapport de la Commission Administrative et Financière (CAF) ;
- 5- Résultats des études du PASEC ;
- 6- Bilan et Perspectives du PASEC.

1. RAPPORT D'ACTIVITES 2003 - 2006

La Secrétaire Générale de la CONFEMEN a présenté le bilan des activités de l'Organisation pour la période de 2003-2006.

Elle a indiqué que les actions menées au cours de cette période avaient pour objectif principal la relance de la CONFEMEN, en exécution du plan ad'hoc adopté lors de la 50^{ème} Session ministérielle de Ouagadougou en novembre 2002, et qui avait défini trois grands axes à savoir :

Axe 1 : Information – Communication

Axe 2 : Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives ;

Axe 3 : Concertation et promotion des intérêts communs.

Pour chacun de ces axes, le bilan a rappelé l'objectif général et le résultat attendu, et a communiqué les réalisations opérées et des résultats atteints.

Il ressort de ce bilan que les actions menées dans le cadre des trois axes définis dans le plan de relance de la CONFEMEN ont atteint les objectifs fixés, de sorte que, entre autres résultats, l'on note :

- le positionnement de la CONFEMEN dans les instances internationales de l'éducation est renforcé ;
- la CONFEMEN se dresse de plus en plus comme un partenaire important ;
- son rôle politique au sein de la Francophonie devient de plus en plus probant ;
- le dispositif d'appui du STP est réorganisé et son cadre de gestion est amélioré.

La Secrétaire Générale a terminé sa présentation en s'interrogeant sur le degré de mise en œuvre des orientations de la CONFEMEN dans les Etats, et si ceux-ci s'appropriaient les résultats des études et enquêtes menées sur leurs systèmes éducatifs. Elle a aussi insisté sur le rôle de l'évaluation en tant qu'outil majeur dans l'amélioration de ces systèmes et indiqué le besoin urgent en ressources humaines au niveau du STP, particulièrement dans les pôles Communication, Politiques éducatives, et Evaluation.

Les CN ont adressé leurs félicitations à la Secrétaire Générale et au STP pour le volume et la qualité du travail accompli et ont approuvé le bilan des activités 2003-2006.

2. PROJET DE CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2007

La Secrétaire Générale a par la suite présenté le cadre logique du programme d'activités 2007. Articulé autour de trois mêmes axes que le bilan 2003-2006, outre les objectifs, les résultats attendus et les activités devant concourir à leur réalisation, le programme d'activités 2007 propose des stratégies de mise en œuvre, les acteurs engagés (responsabilités), les indicateurs de résultats, l'échéancier et les conditions de réalisation.

La Secrétaire Générale de la CONFEMEN a clôturé la présentation du cadre logique du programme d'activités 2007 par l'ardent souhait de voir se réaliser au cours de cette année l'adhésion des autres Etats membres de l'OIF non encore membres de la CONFEMEN. Les participants ont adopté le cadre logique dans son intégralité.

3. PROJET DU BUDGET DE LA CONFEMEN POUR L'ANNEE 2007

Le Gestionnaire-Comptable du STP, Monsieur André Ndiaye, a présenté le projet de budget de la CONFEMEN pour l'exercice 2007, approuvé la veille par la CAF.

Il a souligné que le budget 2007 comporterait une augmentation de 1 % des dépenses par rapport à 2006 et que les recettes seraient en hausse dans la même proportion.

Le Gestionnaire-Comptable a rassuré les participants sur le fait que cette légère augmentation du budget n'induisait pas une augmentation des contributions statutaires des Etats et Gouvernements membres.

La Secrétaire Générale a rassuré les CN quant au maintien de la diffusion des moyens d'information de la CONFEMEN et de la qualité des études du PASEC, malgré les réaménagements opérés dans les affectations budgétaires. Le budget 2007 a été adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT DE LA CAF

Le rapport de la CAF, réunie les 27 et 28 mai, a été présenté par le CN de la Communauté Française de Belgique, Monsieur Dominique Barthélémy. Il a souligné que les membres de la CAF, après examen l'exécution du budget 2005 ainsi que du projet de budget 2007 ont jugé le tout conforme et donné quitus à la Secrétaire Générale pour sa gestion de l'année 2005 et ont exprimé leur satisfaction aux Commissaires aux comptes pour leur travail accompli.

5. RESULTATS DES ETUDES DU PASEC

Le représentant des Conseillers Techniques du PASEC, Monsieur Pierre VARLY a d'abord rappelé que le Programme d'analyses des systèmes éducatifs avaient pour objectifs :

- d'identifier les modèles d'écoles efficaces et peu coûteux ;
- de développer une capacité interne d'évaluation du système ;
- de diffuser les résultats, les méthodes et instruments d'évaluation.
- de renforcer le rôle d'observatoire permanent de la CONFEMEN.

Par la suite, Monsieur Pierre Fonkoua, Président du comité scientifique, a exposé les résultats des études du PASEC dans les pays où des activités de ce Programme ont été menées, à savoir le Bénin, le Cameroun, la Guinée, Madagascar, La Mauritanie et le Tchad.

Il a souligné que les résultats avaient démontré certaines constantes quant à l'impact de différents facteurs sur les acquisitions scolaires, les taux d'achèvement, tels que l'environnement socio-économique, le temps scolaire, la formation initiale des enseignants, le problème des langues, etc.

Enfin, Monsieur Varly a présenté brièvement la publication sur le redoublement.

6. BILAN ET PERSPECTIVES DU PASEC

Cette présentation a été faite par Monsieur Jean Bourdon, membre du comité scientifique du PASEC. Il a fait état des réalisations du Programme dans les pays où ont été menés des activités et a dressé un état des lieux de la culture de l'évaluation dans les pays inscrits au Programme. De plus, il a formulé des propositions pour une capitalisation optimale des systèmes éducatifs, notamment par l'adoption de la culture de l'évaluation, et grâce à l'identification de nombreux facteurs d'efficacité.

Monsieur P. Fonkoua a terminé la présentation en formulant des recommandations visant à assurer plus de chances de pérennité et plus d'efficacité au PASEC, notamment par :

- la diffusion des résultats et des méthodes d'évaluation ;
- l'adaptation des études du PASEC aux contextes et besoins nationaux et régionaux ;
- le maintien et la stabilité de l'équipe PASEC au niveau du STP ;

Les débats autour des points cinq et six ont principalement porté sur les réactions provoquées par la publication des résultats du PASEC dans les Etats concernés et de leur importance au regard de la définition et de la mise en œuvre des politiques éducatives.

Les CN ont pris bonne note du bilan et des perspectives présentés.

Journée du 30 mai 2006

7. BILAN DU PROGRAMME 2004/2005 DE L'AIF EN MATIERE D'EDUCATION

Le présentateur, M. Samir MARZOUKI, a fait observer que le bilan qu'il exposait était en fait celui de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) qui, depuis novembre 2005, a été fusionnée avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Le Programme 2004/2005 de l'AIF en matière d'Education a couvert principalement l'Education Pour Tous, la Formation Technique et Professionnelle, le domaine des langues, les manuels scolaires et la formation des formateurs. Les activités prévues à la planification ont effectivement été réalisées.

8. PROGRAMMATION 2006 – 2009 DE L'OIF

M. Marzouki a par ailleurs, annoncé que la Programmation 2006-2009, approuvée en novembre 2005 s'inscrit actuellement dans une phase de resserrement, qui d'une part, veut soutenir le maintien voire induire l'augmentation des moyens affectés à l'Education, et qui, d'autre part, exige une priorisation des activités.

Il présente deux hypothèses de resserrement : la suppression de l'appui à la production de manuels et d'outils en langues nationales ou l'abandon du programme d'alphabétisation.

Du débat qui a fait suite à cette communication, il est ressorti :

- la conformité de cette programmation aux orientations de la CONFEMEN ;
- la synergie entre l'OIF et la CONFEMEN ;
- la préférence accordée à la première hypothèse de resserrement et la nécessité, au moment des arbitrages, de veiller à ce que le caractère prioritaire de l'éducation soit mis en évidence.

Les CN ont remercié Monsieur Marzouki et souligné l'excellent travail et la collaboration exemplaire qu'il a démontrés à l'endroit de la CONFEMEN, tout au long de son mandat.

9. RAPPORT DU GROUPE AD'HOC SUR L'EVALUATION

Le Conseiller Technique PASEC, Monsieur Varly, présente le rapport du Groupe ad hoc et rappelle à cet effet la demande qui avait été adressée par le Bureau de Brazzaville. Il fait état des principes, des objectifs et des stratégies proposées, notamment, la création de cellules d'analyse des systèmes éducatifs.

Suite à cette présentation, les participants émettent certaines réserves quant aux stratégies avancées.

Compte tenu des commentaires formulés par les CN et qui nécessitent une adaptation du document avant de le soumettre aux ministres, la Secrétaire Générale a proposé d'intégrer le travail d'adaptation aux travaux à mener sur le document de réflexion et d'orientation sur l'évaluation qui seront réalisés par le Groupe de travail des CN en novembre prochain, de sorte de soumettre une proposition définitive aux ministres lors du prochain Bureau de l'Intersession.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10. PRESENTATION DE LA STRUCTURE DU DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA CONFEMEN SUR LA GESTION SCOLAIRE

Le Conseiller en politiques éducatives du STP présente brièvement une proposition de table des matières pour l'éventuel document de réflexion et d'orientation de la CONFEMEN sur la gestion scolaire. Il précise que le tout devra être revu par un groupe de travail formé de CN. Des éléments de contenu tirés de la littérature en sciences de l'éducation ainsi, que des présentations faites lors des Assises de Madagascar ont été rassemblés de façon à faciliter les travaux à venir.

11. PROPOSITIONS DE THEMES POUR LA 53^{ème} SESSION MINISTERIELLE

Les résultats de la consultation effectuée auprès des CN en avril et mai 2006 au sujet de choix de thème de la 53^{ème} Session sont présentés par le Conseiller en politiques éducatives. Suite aux échanges avec les participants, il est convenu que le document soit reformulé à l'attention des ministres. Il présentera deux propositions.

La première portera sur l'alternance entre des sessions traitant d'un thème particulier et la suivante abordant un bilan des actions posées de la CONFEMEN. La seconde proposition fera état de deux hypothèses concernant le thème de la 53^{ème} Session, l'une sur l'enseignement secondaire et l'autre sur le développement des capacités nationales de mise en œuvre des politiques sectorielles.

12. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DE LA 52EME SUR LA GESTION SCOLAIRE

Le Conseiller en politiques éducatives du STP a présenté le déroulement prévu de la session. Concernant les travaux en ateliers, il a été convenu de spécifier au premier objectif des ateliers que les ministres seront invités à faire part des bonnes pratiques de gestion mises en œuvre dans leurs pays respectifs. A l'objectif trois, il a été aussi demandé d'ajouter que les ministres seront invités à identifier des éléments du Cadre d'action issu des Assises de Madagascar qu'ils s'engagent à mettre en œuvre.

Suite à une question relative aux modalités de participation des organisations internationales à la session, la Secrétaire Générale a mentionné que ces organismes, par exemple l'UNESCO, l'AFIDES, l'UNICEF, les associations représentant les parents et les syndicats participeront à titre d'observateurs à la cérémonie d'ouverture ainsi qu'aux débats de la session.

13. QUESTIONS DIVERSES

- Projet de contribution de la CONFEMEN au Sommet de Bucarest

Afin de répondre à une demande du Bureau de Brazzaville, un groupe de CN a préparé un document qui doit être soumis au Secrétaire Général de l'OIF en vue d'être pris en compte lors du Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements qui se déroulera en septembre 2006 à Bucarest en Roumanie sur le thème de l'éducation et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). La CN du Canada-Québec a présenté le document en mentionnant qu'il a été confectionné à partir des

documents et des positions déjà adoptés par la CONFEMEN sur trois aspects : l'évaluation des systèmes éducatifs, la gestion scolaire et les NTIC.

Suite à la présentation du document, il a été proposé de reformuler quelques passages du document de façon à en faciliter la compréhension par les Chefs d'Etat et de gouvernements. Il a également été suggéré de rappeler, à la fin du document, l'importance d'assurer un financement adéquat aux voies d'action proposées.

➤ **Cadre de Coopération Française dans les pays du Sud**

Le représentant du MAE de la France présente brièvement le processus de réforme amorcée par la Coopération Française qui conduit notamment à procéder à une évaluation stratégique des actions de la Coopération mises en œuvre au cours des dix dernières années. Il mentionne qu'entre juin et décembre 2006, certains pays recevront la visite du comité d'évaluation chargé de ce dossier.

Un document précisant la démarche entreprise par la Coopération Française est remis aux participants.

La Présidente de la Réunion remercie tous les participants et toutes les participantes et déclare les travaux clos à 16h30.

Niamey, Niger, le 30 mai 2006

Les rapporteurs

Daniel LUKUBAMA

Yvan D'AMOURS

**RAPPORT DE LA REUNION DU
BUREAU DE LA 52^{EME} SESSION
MINISTERIELLE**



Niamey, Niger
le 31 mai 2006

1. ACCUEIL

La réunion du Bureau de la CONFEMEN s'est tenue, le 31 mai 2006, dans les locaux du Palais des congrès de Niamey sous la conduite du Président en exercice de la CONFEMEN, l'Honorable Dharambeer Gokhool. Le Président a d'abord souhaité la bienvenue à ses homologues Ministres ainsi qu'aux partenaires de la CONFEMEN, notamment Monsieur Samir Marzouki de l'OIF.

2. OUVERTURE DE LA REUNION

Le Ministre nigérien de l'Education de Base I et de l'Alphabétisation souhaite la bienvenue aux membres du Bureau. L'Honorable Dharambeer Gokhool remercie le Niger pour la qualité et la chaleur de son accueil.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER DES TRAVAUX

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

4. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2003-2006, DU CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME D'ACTIVITES ET DU BUDGET 2007 AINSI QUE DU RAPPORT DE LA CAF

La Secrétaire Générale a présenté successivement le bilan 2003-2006 de la CONFEMEN, le cadre logique du programme d'activités ainsi que le projet de budget 2007. Les activités réalisées ainsi que le projet de programmation se sont inspirés fidèlement des axes prioritaires décidés lors de la 50^{ème} session ministérielle en application du plan de relance de la CONFEMEN.

Par la suite, le président de la Commission administrative et financière a livré les grandes lignes du rapport de cette instance.

Les présentations ont été suivies d'échanges.

Les ministres et chefs de délégation ont tour à tour exprimé leur satisfaction au regard du bilan des activités réalisées et de la programmation envisagée pour 2007 et ont adressé leurs félicitations à la Secrétaire Générale et au STP, notamment pour la visibilité accrue de l'organisation sur la scène régionale et internationale ainsi que pour les synergies développées avec les partenaires dont l'OIF. A cet effet, le Bureau a salué les efforts déployés par Monsieur Samir Marzouki, Directeur de l'Education et de la Formation auprès de l'OIF pour que les orientations de la CONFEMEN soient bien prises dans l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation de l'Organisation Internationale de la Francophonie tout au long de son mandat.

Sur certains aspects des activités prévues au programme 2007, il a été mentionné que les interventions de la CONFEMEN dans les pays devraient toujours prendre en compte ce qui existe déjà sur le plan des bonnes pratiques, ceci afin d'éviter le dédoublement des opérations déjà menées au plan national.

Sur le plan budgétaire, certains participants ont réitéré leurs préoccupations au regard des arriérés de contribution statutaire de plusieurs pays et de leurs impacts potentiellement négatifs pour la réalisation des activités prévues à la programmation. Dans le même ordre d'idées, il a été rappelé une résolution du Bureau de Brazzaville à l'effet d'augmenter les contributions des pays du Sud de 2 à 2,5 millions de Francs CFA, résolution qui sera présentée à la 52^{ème} ministérielle pour adoption.

Une préoccupation a par ailleurs été manifestée par le ministre du Niger au regard du problème de l'exode des cerveaux vers les pays du Nord et que la CONFEMEN utilise son expertise dans le renforcement des pôles de référence dans les pays du Sud.

Le Bureau accepte le contenu intégral des quatre rapports présentés et accorde le quitus à la Secrétaire Générale. Les résolutions suivantes ont été adoptées :

- RESOLUTION N° I/CONFEMEN – BU – 2006 : ACCORDANT LE QUITUS A LA SECRETAIRE GENERALE POUR SA GESTION DE LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2005
- RESOLUTION N° II /CONFEMEN -BU- 2006 : PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
- RESOLUTION N° III/CONFEMEN -BU- 2006 : PORTANT FIXATION DES TAUX D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT
- RESOLUTION N° IV /CONFEMEN -BU- 2006 : PORTANT ADAPTATION DU REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA CONFEMEN À LA COMPTABILITE EN PARTIE DOUBLE
- RESOLUTION I/CONFEMEN – 2006 : PORTANT MODIFICATION DES STATUTS

5. RAPPORT DE LA REUNION DES CORRESPONDANTES NATIONALES ET CORRESPONDANTS NATIONAUX

La présidente de la réunion des CN a fait état des principaux points abordés lors des travaux tenus les 29 et 30 mai 2006. Le Bureau demande que soit reflété à son rapport le montant total du budget, équilibré en dépenses et recettes, à la hauteur de 420 656 869 F CFA.

6. CHOIX DU THEME DE LA 53^{EME} SESSION MINISTERIELLE

Suite à la présentation des options soumises par la réunion des CN et aux échanges entre les ministres et chefs de délégation, le Bureau a examiné et approuvé les propositions contenues dans le document soumis par les Correspondantes et Correspondants nationaux. Le Bureau propose donc à la 52^{ème} ministérielle de retenir le thème de l'enseignement secondaire incluant la dimension Formation Technique et Professionnelle pour la 53^{ème} session et d'instaurer par la suite le principe d'alternance prévoyant un bilan des actions et des thèmes traités par la CONFEMEN lors de la 54^{ème} session.

Le Bureau suggère qu'une attention particulière soit accordée aux populations vulnérables, notamment les filles, lors de l'examen du thème de la 53^{ème} session ministérielle.

7. PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 52^{EME} SESSION MINISTERIELLE

Madame HIMA présente le projet d'ordre du jour, incluant le déroulement du débat, en rappelant que ce dernier portera essentiellement sur le thème de la gestion scolaire, respectant ainsi le souhait des ministres à la 50^{ème} de Ouagadougou. Les travaux s'inspireront notamment des éléments du Cadre d'action issu des Assises de Madagascar tenues en avril 2006.

A l'issue des échanges, le projet de calendrier des travaux de la 52^{ème} session ministérielle est adopté par le Bureau.

Il est convenu que la question de l'augmentation des contributions statutaires des pays du Sud soit traitée à la 52^e session de Niamey.

8. PROCEDURE EN VUE DE L'ELECTION DU SECRETAIRE GENERAL

Le Président propose la reconduction du mandat de Madame Adiza HIMA.

L'assemblée du Bureau accepte avec enthousiasme cette proposition et ce, à l'unanimité.

A propos des appels à candidatures pour le poste de Secrétaire Général de la CONFEMEN, il a été apporté à l'attention des pays membres de la CONFEMEN que des dispositions y relatives sont contenues dans les statuts.

Toutefois, l'assemblée a souhaité qu'un rappel des dites dispositions soit fait à chaque échéance de mandat par le Bureau.

La séance a été suspendue à 14h.

A 16h 30mn, le Président a proposé que le rapport du Bureau soit adopté. Le Bureau l'a adopté à l'unanimité.

Niamey, Niger, le 31 mai 2006

Le Président

Le rapporteur

L'Honorable Dharambeer Gokhool

M. James THERIAULT

RAPPORT DE LA 52^e SESSION MINISTERIELLE



Niamey, Niger
1^{er} et 2 juin 2006

BUREAU DE SEANCE DE LA REUNION

Selon les us et coutumes de la CONFEMEN, le Bureau de séance doit être constitué ainsi :

Président : Ministre du pays hôte de la Conférence : le Niger

Vice-président : Ministre du pays exerçant la présidence de la Conférence : Maurice

Rapporteur : Ministre du pays désigné comme rapporteur pour l'intersession : Canada Nouveau-Brunswick

Le mercredi 31 mai 2006

CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture de la 52^e session ministérielle de la CONFEMEN s'est déroulée au Palais des congrès de Niamey le 31 mai 2006, à 17h, sous la présidence de son Excellence Monsieur Hama AMADOU, Premier ministre et chef du gouvernement de la République du Niger.

Les représentants de l'OIF, de l'ADEA, de l'AFIDES, la FAPE et de la CONFEMEN ont livré leur discours. Tous et toutes ont insisté sur l'importance de la gestion dans une optique d'amélioration de la qualité de l'éducation. L'importance du rôle des parents fut aussi traitée.

De nombreux intervenants ont rappelé l'excellence du travail accompli par le STP et particulièrement de sa Secrétaire générale, Madame Adiza Hima.

Le jeudi 1^{er} juin 2006

La 52^e session ministérielle s'est réunie à Niamey les 1^{er} et 2 juin 2006.

Ont participé aux travaux les Ministres et Chefs de délégation des Etats et gouvernements membres qui suivent : Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada Nouveau-Brunswick, Canada-Québec, Communauté française de Belgique, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée, Laos, Liban, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Suisse, Tchad et Togo.

Etaient représentés les organisations régionales et internationales suivantes : l'OIF, l'ADEA, l'AFEC, l'AFIDES, l'APF, l'AUF, la Banque Mondiale, la BID, le CIEFFA, le CSFEF, la FAPE, la FAWE, l'ISESCO, l'UNESCO et l'Université Senghor.

1. Ouverture de la réunion

Le Président en exercice de la CONFEMEN, l'Honorable Dharambeer Gokhool, Ministre de l'Education et des Ressources Humaines de Maurice, ouvre la 52^e session ministérielle en rappelant les interventions de la cérémonie d'ouverture officielle de la veille qui ont insisté, entre autres choses, sur l'importance de la qualité en éducation et d'une bonne gouvernance.

Il invite l'Honorable Hamani Harouna, Ministre de l'Education de Base 1 et de l'Alphabétisation du Niger, à prendre la parole et à présider l'assemblée ministérielle. Le Ministre Harouna en profite pour remercier tous les participants d'avoir répondu à l'appel.

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux

Le président de la session a fait lecture du projet de l'ordre du jour et du calendrier des travaux. Après avoir confirmé que les ateliers débuteraient au retour du déjeuner, l'ordre du jour ainsi que le calendrier des travaux de la réunion ministérielle furent adoptés.

3. Exposés de cadrage sur le thème de la 52^e session ministérielle : «La gestion scolaire : facteur d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation»

Dans un premier temps, le ministre du Niger rappelle que les problématiques et les défis sont nombreux en matière de gestion. Il rappelle les thèmes de préoccupation soit, la bonne gouvernance, la décentralisation, la déconcentration, la mobilisation des ressources, la professionnalisation de la gestion et les manuels scolaires. Il souligne, de plus, le problème de la formation déficiente des enseignants - notamment des contractuels-, et des problèmes de recrutement afférents. Il explique, par la suite, le déroulement prévu pour le débat, les ateliers et la mise en commun qui aura lieu en plénière le vendredi matin.

Lors de la présentation des résultats des études du PASEC par Monsieur Pierre Varly du Secrétariat Technique Permanent, l'assemblée ministérielle a pris connaissance, entre autre, de la méthodologie et des instruments des études, de la publication thématique sur le redoublement et des résultats antérieurs des évaluations diagnostiques.

Les facteurs dont l'effet mesuré varie d'un pays à l'autre ainsi que les facteurs qui ont un impact positif ou négatif sur les apprentissages ont été présentés.

La présentation a mis en relief le constat que la gestion de la classe et de l'école est un levier important pour l'apprentissage des élèves.

Après avoir présenté les défis reliés à la mesure, les résultats du PASEC pour le Tchad et la Mauritanie ont été présentés ainsi que les résultats de la deuxième évaluation FIMG en Guinée.

Finalement, les résultats des premières analyses du Bénin, Cameroun et du Madagascar furent présentés.

Monsieur Yvan D'Amours du Secrétariat Technique Permanent a, par la suite, présenté les résultats d'une enquête réalisée au sein de l'espace francophone auprès des responsables des ministères de l'éducation et des directeurs d'établissement scolaire. Les perceptions des problèmes de gestion et leurs solutions apparaissent généralement convergentes entre répondants ministériels et directeurs d'établissement. Un des constats forts est l'importance d'une meilleure formation des gestionnaires et le besoin d'améliorer leurs conditions. Le besoin d'une décentralisation accrue reçoit également un appui unanime.

Le président en exercice de la CONFEMEN a fait la présentation d'un document intitulé *Pour une nouvelle dynamique de la gestion des systèmes*. L'assemblée a ainsi pris connaissance des définitions, des champs d'application, du contexte et des voies d'action. La présentation a réitéré les principaux problèmes identifiés lors des Assises de Madagascar et les voies d'action proposées par le cadre d'action issu de ces mêmes Assises.

Pour conclure, Monsieur Adama Ouedraogo de la Banque Mondiale, a présenté le programme AGEPA – Amélioration de la gestion éducative dans les pays africains - mené dans quelques pays de l'Afrique francophone. Sa présentation intitulée *L'amélioration de la gestion des systèmes éducatifs : une option ou une nécessité* a fait valoir, entre autre, que ce ne sont pas nécessairement l'abondance

des ressources qui ont le plus grand impact sur les apprentissages mais plutôt, la gestion. De plus, deux principes directeurs ont été avancés. Premièrement, il est important de réaliser que le travail à abattre constitue en soi un changement de culture et qu'il faut non seulement le reconnaître mais accepter qu'il faille du temps. Et, deuxièmement, il s'avère sage de procéder à une substitution sélective et graduelle de bonnes pratiques.

4. Discussions sur les différentes présentations

Les présentations ont suscité plusieurs interventions qui, somme toute, touchaient à des aspects précis des défis à relever tels : comment intégrer l'école à sa communauté ; comment impliquer les parents ; comment se concentrer sur la qualité alors que l'accessibilité n'est pas réglée ; l'importance d'une vision globale pour une action locale ; le besoin d'élargir le PASEC notamment en ce qui trait à la réalité franco-arabe ; le besoin d'effectuer des études thématiques ; la question des salaires des enseignants particulièrement, les contractuels et le souhait que les conclusions du PASEC se traduisent en politiques éducatives, pour ne nommer que celles-ci. Plusieurs participants ont souligné leur satisfaction quant à la qualité des présentations et de leur contenu.

L'assemblée tient à exprimer ses remerciements à Messieurs Robert Maheu du Canada-Québec et Frédéric N'guilé de la République Centrafricaine qui ont terminé leur mandat au sein du Comité scientifique du PASEC en 2005.

Quelques questions relatives aux présentations ont été posées. Après avoir apporté certaines précisions, Monsieur Varly a indiqué qu'il fallait faire preuve de prudence quant aux conclusions que l'on peut être tenté de tirer avec les résultats PASEC car ceux-ci reflètent plutôt de grandes tendances ou des pistes de réflexion qui peuvent nécessiter des études supplémentaires. Pour conclure, le présentateur a manifesté sa satisfaction quant aux demandes de l'assemblée de pousser plus loin les analyses.

5. Ateliers sur le cadre d'action de la gestion scolaire

Pour les travaux du jeudi après-midi, les participants à l'assemblée ministérielle ont été invités à se répartir en trois groupes avec chacun un président et un rapporteur. L'objectif de l'exercice était d'amener les participants à faire part des expériences menées dans leur pays en matière de gestion du système d'éducation, en faisant le lien avec les exposés de cadrage et, à dégager des orientations générales sur le sujet en vue d'établir les engagements sur divers plans : national, sous-régional, CONFEMEN et Francophonie internationale.

6. Synthèse des ateliers sur le thème du débat de la 52^e session ministérielle

Après avoir mis en commun les orientations dégagées des discussions en atelier, un rapport de synthèse a été présenté le vendredi 2 juin. Une grande convergence de vues a été constatée au regard des commentaires et propositions formulés au sein des ateliers.

Après avoir apporté quelques précisions et modifications au rapport, l'assemblée ministérielle a adopté le rapport qui recommande entre autres de reprendre les principaux éléments du Cadre d'action comme base pour l'élaboration du Mémoire, en tenant compte des suggestions d'amélioration formulées. Voir l'annexe 1, *Rapport de synthèse des ateliers sur le thème de la gestion scolaire*.

7. Présentation du rapport de la Réunion du Bureau et des projets de résolutions

Le rapport de la réunion du Bureau et des projets de résolutions a été présenté par le Président en exercice qui a présidé ladite réunion. Après quelques corrections, le rapport fut adopté par l'assemblée ministérielle. Voir l'annexe 2.

8. Choix du thème de la 53^e session

Le thème *Enseignement secondaire et perspectives* est adopté par l'assemblée ministérielle pour la 53^e Session.

9. Accueil des prochaines réunions, constitution du Bureau de l'intersession et projet de Résolution sur les modalités d'élection du Bureau

L'assemblée ministérielle accepte avec plaisir l'offre du Togo de tenir l'intersession en 2007 ainsi que l'offre du Canada Nouveau-Brunswick de tenir la 53^e session ministérielle de la CONFEMEN.

En ce qui a trait à la constitution du Bureau de l'intersession, il sera constitué ainsi :

Afrique de l'Ouest : NIGER / SENEGAL / TOGO / REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Afrique centrale : GABON / CAMEROUN / CONGO
Afrique de l'Est et Océan indien : ILE MAURICE
Autres aires géographiques : LIBAN / ROUMANIE
FRANCE / SUISSE / Communauté Française de Belgique / CANADA / CANADA-NOUVEAU-BRUNSWICK / CANADA-QUEBEC sont des membres permanents.

Attendons les réponses des sous-régions selon les dispositions réglementaires. Se concerter au cours de la journée. Anciennes modalités mécanisme du consensus.

Rapporteur pour l'intersession : Communauté Française de Belgique

Le projet de *Résolution portant modification des statuts en vue de préciser les modalités d'élection du Bureau de la CONFEMEN* a été adopté - Résolution VI / CONFEMEN-BU-2005, contenue dans le document MIN/06-10.

10. Election du Secrétaire Général

La proposition de candidature présentée par le Bureau pour la reconduction de Madame Adiza HIMA à titre de Secrétaire générale a été adoptée avec empressement et unanimement.

11. Mémoire et Cadre d'action sur la gestion scolaire

A la suite des Assises francophones de la gestion scolaire tenues à Madagascar en avril 2006, des discussions en ateliers lors de la 52^e Assemblée ministérielle et des échanges suivant la présentation du projet de mémoire et du cadre d'action sur la gestion scolaire, le projet de mémoire ainsi que le cadre d'action, soumis aux ministres, ont été adoptés avec les ajouts et précisions demandés par l'assemblée. Voir l'Annexe 3.

L'assemblée a remercié le présentateur pour la qualité du document produit.

12. Projet de contribution de la CONFEMEN en vue du XI^{ème} Sommet de la Francophonie

Le projet préparé par le groupe de travail de CN lors des Assises de Madagascar et révisé par les CN à Niamey pour une contribution de la CONFEMEN au prochain Sommet de la Francophonie a été adopté par l'assemblée à la suite de quelques suggestions d'amélioration particulièrement en ce qui concerne l'ajout des décisions de cette 52^e session ministérielle.

**III TEXTES OFFICIELS DE LA 52^{ÈME}
SESSION MINISTERIELLE**



MEMORANDUM ET CADRE D'ACTION SUR LA GESTION SCOLAIRE

52^{EME} SESSION MINISTERIELLE DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE L'EDUCATION DES PAYS AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE

Niamey, Niger, 1^{er} et 2 juin 2006

Inspirés par la volonté d'atteindre les Objectifs de développement du Millénaire et d'Éducation pour Tous, les travaux de la CONFEMEN s'inscrivent dans les orientations adoptées dans le cadre d'action du Forum Mondial de Dakar, notamment celle de « *mettre en place des systèmes de gestion et de gouvernance éducatives réactifs, participatifs et responsables* ». Ils s'inscrivent également dans le suivi du Cadre d'action de Ouagadougou, adopté par la 50^e session ministérielle de la CONFEMEN qui prévoit notamment de mobiliser et diversifier les ressources, d'en viser l'efficacité et de développer le pilotage des systèmes éducatifs.

Les Etats, les acteurs et les partenaires de l'éducation sont maintenant convaincus que la gestion constitue un élément fondamental de l'accès et de la qualité de l'éducation dans tous les pays, particulièrement en contexte de manque de ressources. Selon les recherches et concertations menées par diverses organisations internationales, aussi bien dans les pays du Sud que dans les pays du Nord, la qualité de l'éducation apparaît autant liée à la quantité des ressources disponibles qu'à leur gestion.

Dans cette perspective, les ministres considèrent que l'amélioration de la gestion scolaire à tous les paliers des systèmes éducatifs permettra de favoriser le renforcement de l'accès, de l'équité et de la qualité de l'éducation. L'analyse montre que si des pratiques de saine gestion scolaire existent déjà dans certains pays, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre une situation optimale.

Sur la base de ce diagnostic, nous, Ministres de la CONFEMEN et Chefs de délégation, convenons des principes suivants :

- le caractère essentiel d'une gestion scolaire efficace et efficiente des systèmes éducatifs mise ultimement au service de tous les apprenants ;
- le rôle incontournable et la responsabilité de l'Etat dans l'élaboration des orientations et des programmes, le financement ainsi que dans l'évaluation du système éducatif ;
- la nécessité d'améliorer et d'instaurer des pratiques de bonne gouvernance et de renforcer la lutte contre la corruption à tous les paliers des systèmes éducatifs ;
- l'importance d'accroître la responsabilisation et l'imputabilité, la culture de l'évaluation, la gestion participative et le partenariat ;

- la nécessité de prendre en compte l'égalité des genres dans le développement des politiques et pratiques de gestion scolaire, afin de poursuivre les efforts d'augmentation de l'accès des filles à la scolarisation ;
- l'importance d'une décentralisation pertinente des pouvoirs et des ressources vers les paliers régionaux et locaux, de sorte que les gestionnaires puissent répondre aux besoins et caractéristiques propres à chaque milieu ;
- l'importance de la professionnalisation et de la valorisation des personnels de gestion.

Par conséquent, nous, Ministres et Chefs de délégation,

- adoptons le Cadre d'action de la gestion scolaire initié par les Assises de Madagascar en avril 2006 et intégré au présent mémorandum ;
- affirmons notre engagement à le mettre en oeuvre grâce au travail d'appropriation et de mise en perspective nécessaire à l'adaptation aux spécificités de nos différents contextes nationaux ;
- invitons, dans cette direction, chaque pays participant à préparer et à mettre en oeuvre un plan d'action opérationnalisant les stratégies de ce Cadre d'action et intégré au programme national de développement de l'éducation ;
- encourageons les pays s'engageant dans ce processus à établir un réseau d'échanges et de coopération favorisant l'inter-apprentissage et le renforcement mutuel des capacités ;
- demandons à l'OIF et aux autres acteurs de la Francophonie d'œuvrer à la mobilisation en faveur du Cadre d'action ;
- lançons un appel à la coopération internationale en matière d'éducation pour soutenir l'ensemble des actions qui seront entreprises en vue de promouvoir une amélioration de la gestion scolaire dans les systèmes éducatifs à tous les niveaux.

En conclusion, nous Ministres et Chefs de délégation, souhaitons accorder une priorité au soutien des mesures suivantes :

- **la capitalisation et le partage des expériences et des acquis en matière de gestion, particulièrement les outils efficaces et les bonnes pratiques, notamment par le biais des nouvelles technologies ;**
- **la mise en place ou le renforcement de programmes de formation et de développement professionnel des gestionnaires à tous les paliers du système ainsi que des partenaires notamment les enseignants et les parents d'élèves ;**
- **le développement de référentiels communs de programmes afin de faciliter l'élaboration et la production de manuels scolaires.**

CADRE D'ACTION SUR LA GESTION SCOLAIRE

Vers une nouvelle dynamique de la gestion des systèmes éducatifs

Texte adopté à l'issue de la 52^{ème} session ministérielle de la CONFEMEN

Préambule

Le présent Cadre d'action découle des travaux de la 52^{ème} Session ainsi que des réflexions menées lors des Assises francophones de la gestion scolaire, organisées du 4 au 8 avril 2006 à Antananarivo (Madagascar) par la Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires (AFIDES).

Inspirés par la volonté d'atteindre les Objectifs de développement du Millénaire et d'Éducation pour Tous, les travaux de la 52^{ème} et des Assises s'inscrivent dans les orientations adoptées dans le cadre d'action du Forum Mondial de Dakar, notamment celle de « *mettre en place des systèmes de gestion et de gouvernance éducatives réactifs, participatifs et responsables* ».

Ces réflexions reposent également sur le Cadre d'action de Ouagadougou, adopté par la 50^e Conférence ministérielle de la CONFEMEN, qui s'articule autour des quatre axes prioritaires suivants :

- promouvoir l'éducation pour tous dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- mobiliser et diversifier les ressources ;
- viser l'efficacité dans l'utilisation des ressources ;
- développer le pilotage des systèmes éducatifs.

La communauté éducative est maintenant convaincue que la gestion constitue un élément fondamental de la qualité de l'éducation dans tous les pays, particulièrement en contexte de manque de ressources.

Selon les recherches et concertations menées par diverses organisations internationales, aussi bien dans les pays du Sud que les pays du Nord, la qualité de l'éducation apparaît autant liée à la quantité des ressources disponibles qu'à leur gestion.

Ce cadre a été conçu en vue de renforcer la gestion des systèmes éducatifs des pays francophones afin d'en améliorer la qualité au bénéfice des tous les apprenants. Il présente d'abord un bilan des pratiques actuelles de la gestion scolaire. Il définit ensuite une vision des évolutions souhaitées dans ce domaine, incluant des objectifs prioritaires. Il propose enfin des stratégies dont la mise en œuvre devra être adaptée à chaque contexte national.

1. BILAN DE LA GESTION SCOLAIRE

Les exposés et les études de cas ont permis de dégager les éléments suivants :

1.1 Une prise de conscience de l'importance du leadership et de la gouvernance :

- mise en place de stratégies et de corps de contrôle de la gestion scolaire ;
- publicité donnée aux affectations des ressources pour renforcer la transparence et le contrôle démocratique.

Mais cette prise de conscience se heurte encore à :

- un processus de déconcentration/décentralisation qui ne s'accompagne pas d'une allocation adaptée des ressources ni d'une formation appropriée des acteurs locaux et intermédiaires par rapport aux nouvelles responsabilités dévolues ;
- une difficulté de repositionnement des structures centrales dans les processus de déconcentration/décentralisation en cours ;
- une distance insuffisante des fonctions de gestion par rapport aux considérations politiques ;
- une articulation parfois difficile entre les orientations nationales et celles des partenaires techniques et financiers ;
- une lutte insuffisante contre la corruption.

1.2 Des initiatives d'implantation de modes de gestion participative et de partenariat :

- protocoles de partenariat liant l'Etat, les syndicats d'enseignants, les associations de parents d'élèves et les autres acteurs de la société civile quant à leurs engagements respectifs dans la mise en œuvre de la politique éducative ;
- comités de gestion, conseils et projets d'établissement, regroupant différents acteurs pour une gestion concertée.

Cependant à côté de ces approches participatives on note :

- des processus insuffisants d'information et de consultation qui limitent l'adhésion de tous les acteurs aux politiques nationales ;
- une transparence insuffisante des modalités de gestion, réduisant la responsabilisation des acteurs ;
- un manque de cadre juridique approprié ;
- une insuffisance des partenaires locaux, notamment des parents d'élèves.

1.3 Un effort de rationalisation et d'optimisation des ressources :

- mise en place de cellules stratégiques de recherche et d'évaluation pour éclairer la prise de décision ;
- institution de cartes scolaires nationales directrices afin de rationaliser la construction et l'implantation des écoles ;
- régionalisation du recrutement, du déploiement et de la gestion des enseignants afin de garantir une répartition équitable et efficace sur tout le territoire national.

Toutefois, cet effort est aux prises avec des pratiques peu efficaces :

- une gestion du temps scolaire ne permettant pas d'assurer un nombre suffisant d'heures d'enseignement ;
- une allocation inéquitable des ressources, notamment au détriment des populations les plus démunies et les plus vulnérables en particulier les filles, les populations rurales, les nomades, les personnes handicapées et les minorités ;
- un déploiement inefficace des ressources humaines ;
- des difficultés dans le transfert des ressources financières et matérielles entre les niveaux central et local, par exemple les manuels scolaires ;

- la faiblesse des capacités locales dans le domaine des manuels scolaires ;
- une corrélation faible entre les ressources investies et les résultats obtenus ;
- une centralisation excessive qui réduit la responsabilité des acteurs locaux ;
- une utilisation insuffisante des données statistiques et de celles de la recherche et de l'évaluation comme outils de gestion.

1.4 Une affirmation de l'importance de la responsabilisation, du développement des capacités et de la valorisation des personnels, soutenue par la motivation des acteurs à y participer :

- mise en place de filières de formation en administration et gestion scolaire en partenariat avec des structures spécialisées ;
- lancement des programmes et des dispositifs spécifiques destinés à la professionnalisation des chefs d'établissement.

Cette tendance est toutefois contrée par des pratiques telles que :

- un manque de clarté dans les descriptions des tâches et des responsabilités, et la faiblesse des processus d'évaluation ;
- une sélection plus ou moins arbitraire dans le recrutement des personnels de gestion ;
- une affectation des enseignants dans des fonctions de gestion pour lesquelles ils n'ont pas été formés ;
- une instabilité des personnels qui affaiblit la mémoire institutionnelle et freine l'accumulation des compétences de gestion ;
- une formation insuffisante aux tâches de gestion à tous les niveaux, limitant l'efficacité des services.

2. VISION ET OBJECTIFS PRIORITAIRES

Les données sur l'évolution des systèmes éducatifs, notamment dans les pays du Sud permettent de prévoir une forte croissance des effectifs à tous les niveaux. Dès lors les sources identifiées d'inefficience et d'inefficacité risquent de s'aggraver. Ce qui fixe l'urgence et l'impératif d'améliorer la gestion, voire de la rénover afin de faire face à ces défis. Les Assises ont fait émerger une nouvelle vision et de nouvelles pistes qui placent la gestion comme condition et facteur essentiels de la fédération et de la mise en œuvre des engagements en faveur de l'amélioration des résultats des systèmes éducatifs et des apprentissages. Sous cette optique, la conception, les stratégies et les pratiques de la nouvelle vision de la gestion convergent vers la construction de partenariats et vers l'autonomisation et le renforcement des dynamiques locales des établissements scolaires. Ceux-ci sont en effet considérés comme unités décisives de la transformation efficace des ressources affectées à l'éducation en résultats scolaires.

Cette nouvelle vision de la gestion scolaire se décline selon les objectifs suivants :

- promouvoir un leadership engagé et une bonne gouvernance des systèmes éducatifs dédiés à la qualité et aux principes de transparence, de participation et d'équité ;
- perfectionner et rationaliser la gestion scolaire en termes d'efficience et d'efficacité en la focalisant sur l'amélioration des processus et des performances des systèmes éducatifs et sur le renforcement des dynamiques locales au niveau des établissements ;

- renforcer la mobilisation des ressources latentes et leur utilisation selon un rapport coût-efficacité compatible avec leur transformation en résultats scolaires ;
- professionnaliser les personnels de gestion à tous les niveaux grâce à des dispositifs adéquats de recrutement, de formation, de soutien et de reconnaissance.

3. STRATÉGIES

Il est essentiel que l'environnement politique, institutionnel et professionnel des systèmes éducatifs favorise l'émergence et la consolidation de valeurs dans la gestion. Il s'agit notamment de la recherche de l'excellence, de l'évaluation et de la reconnaissance du mérite, de l'attachement au dialogue dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, de la transparence et de l'imputabilité à tous les niveaux et de la lutte contre toutes les sources de gaspillage et de corruption. Il peut se créer ainsi un climat propice à l'affirmation d'une nouvelle vision et de nouvelles pratiques de la gestion qui, à leur tour, contribuent à le renforcer.

3.1 Renforcement des dynamiques locales

La décentralisation/déconcentration représente ici une option stratégique porteuse, à condition :

- qu'elle s'accompagne d'un programme de renforcement des capacités locales ;
- qu'elle implique également un repositionnement des niveaux central et déconcentrés dans de nouveaux rôles d'orientation, d'évaluation, de garant de l'équité dans la distribution des services éducatifs, de régulation, de suivi-appui et de coordination ;
- qu'elle vise à atteindre les objectifs éducatifs fixés au système dans son ensemble ;
- que des procédures d'évaluation de la qualité des dispositifs soient mises en place.

Il s'agit de créer des espaces d'autonomie et d'initiative pour les acteurs de l'établissement à la base afin :

- d'assurer une dévolution conséquente de compétences, de responsabilités et de ressources qui rendent ces acteurs réellement imputables de décisions et des actions qui déterminent les performances de leur établissement ;
- d'impliquer les parents, les communautés, les élèves, les étudiants et les syndicats d'enseignants dans le dialogue sur le projet d'établissement et dans la gestion ;
- de garantir une meilleure efficacité des dépenses en adéquation avec les besoins spécifiques de l'établissement ;
- de prendre en compte l'unicité de chaque établissement et de renforcer la dynamique qui lui est propre en vue de l'atteinte des objectifs généraux du système. A cet effet, il sera possible pour chaque État et gouvernement de réviser ou de redéfinir le statut juridique, administratif et financier des établissements, instituant, selon leurs missions et selon leurs publics, une plus grande autonomie financière, administrative et pédagogique.

3.2 Gestion participative et partenariat

Bien qu'elle relève d'abord de l'État, l'éducation est une responsabilité largement partagée entre différents niveaux et acteurs de l'État et de la société. C'est pourquoi les stratégies de gestion du secteur doivent reposer sur le dialogue, la participation et le partenariat. Il convient donc :

- de mobiliser les différents acteurs, notamment les syndicats d'enseignants et les associations de parents d'élèves, grâce à des stratégies d'information, de consultation et de dialogue et ce, dès le début des processus de changement et tout au long de sa planification, de sa mise en œuvre et de son évaluation ;
- de développer une stratégie de communication favorisant la transparence de la gestion, le contrôle démocratique et l'imputabilité des acteurs ;

- d'engager tous les acteurs concernés dans des processus de concertation qui suscitent l'adhésion et la participation la plus large possible à la gestion des politiques éducatives nationales et des projets locaux de développement des établissements.

3.3 Rationalisation et optimisation des ressources

Dans tous les pays, et plus particulièrement dans des contextes caractérisés par l'insuffisance de ressources, la gestion doit s'orienter de manière combinée, vers, d'une part, la rationalisation et l'optimisation de la mobilisation, de l'allocation et de l'utilisation de ces ressources et, d'autre part, vers un pilotage par les résultats.

Il convient donc :

- de réaménager le temps scolaire pour assurer un nombre suffisant d'heures d'enseignement et garantir leur effectivité, notamment en réaménageant le temps scolaire ;
- de favoriser la conception et l'élaboration de référentiels de compétences communs ;
- de mettre en place un processus efficace et transparent concernant le transfert des ressources financières et pédagogiques du niveau central vers le niveau local, par exemple pour des fournitures et manuels scolaires accessibles, peu coûteux et adaptés aux besoins des élèves ;
- de favoriser l'utilisation optimale des ressources par des choix raisonnés de coût-efficacité et la mise en place d'un suivi rigoureux ;
- d'orienter le processus d'allocation des ressources et des arbitrages de la gestion quotidienne en fonction des besoins prioritaires et de l'efficacité sur les résultats scolaires ;
- de développer les données statistiques et les dispositifs d'évaluation, non seulement en fonction de la description du système mais également en fonction des besoins de sa gestion et de son pilotage.

3.4 Responsabilisation, développement des capacités et valorisation des personnels en concertation avec les organisations professionnelles et syndicales compétentes

La gestion des systèmes éducatifs et des établissements s'est considérablement complexifiée. Elle exige des aptitudes et des compétences spécifiques qui requièrent entre autres des connaissances, des habiletés, des valeurs et des comportements élevés de leadership, de gestion et de relations publiques. Il faut donc que les personnels en charge de la gestion soient conséquemment recrutés, formés et reconnus pour pouvoir exercer efficacement leurs responsabilités, mutualiser leurs pratiques et affirmer leur identité.

Il faudra donc :

- définir la structure des responsabilités majeures attribuées aux différents paliers du système de gestion ;
- mettre en place des dispositifs transparents et des critères objectifs qui permettent de sélectionner et de recruter les personnels en fonction d'un profil d'aptitudes valide ;
- développer des référentiels de compétences, des dispositifs de formation initiale et continue et des programmes de soutien et de conseil qui assurent le développement professionnel des personnels comme un continuum ;
- reconnaître le statut des personnels de gestion et valoriser la fonction
- favoriser la formation, les échanges d'expertises et d'expériences entre pairs au niveau local, national et international, notamment grâce à l'utilisation des nouvelles technologies éducatives.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2007



AXE I INFORMATION - COMMUNICATION

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE RESULTATS	ECHEANCIER	CONDITIONS DE REALISATION
1.1 Développer un espace de dialogue et de débat interactif avec décideurs et partenaires de l'éducation RA : Un dialogue efficace et pertinent est instauré entre les acteurs de l'éducation	1.1.1 Création et animation d'un groupe CONFEMEN dans plusieurs pays membres	- Identification dans chaque pays des groupes devant composer les groupes CONFEMEN - Réunion d'information et de travail sur la CONFEMEN et ses productions	CN CID/STP	Nombre de groupes mis en place et fonctionnel	2007	Disponibilité des CN
	1.1.2 Organisation réunion débat CONFEMEN – FAPE CSFEF	- Contact avec ses structures - Préparation de la réunion - Définition du contenu	STP FAPE CSFEF	Documents de stratégie sur la thématique par un atelier concerté	2 ^{eme} trimestre	Renforcement pôle politiques éducatives
	1.1.3 Révision totale du site web de la CONFEMEN	- Revoir la présentation - Enrichir le site	CID	Site plus attrayant, convivial, pertinent et mis à jour régulièrement	1 ^{er} trimestre 2007	

	1.1.4 Elaboration de document de stratégie de communication pour l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation de ressources documentaires - Echanges avec des services de communication des ministères - Rédaction - Validation par GT/CN 	CID	Référentiel de communication produit et diffusé	Mai-juin 2007	Renforcement du CID
1.2 Assurer une meilleure circulation d'information entre le STP et les membres RA : STP dispose d'informations pertinentes sur les systèmes éducatifs des membres - Informations alimentent les CONFEMEN Infos - Bilans réalisés sont connus	1.2.1 Productions des CN sur différents thèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Relancer les CN pour solliciter périodiquement leurs contributions écrites - Réponse à des questions pour alimenter CONFEMEN Infos - Transmissions de notes sur les principaux événements éducatifs de leur pays - Plans décennaux/EPT/RESEN - Annuaire statistique - Autres documents du MEN (lois d'orientation, documents des revues sectorielles) 	CN CID	Nombre de notes reçues Sujets couverts	Action continue	Disponibilité des CN
	1.2.2 Création partenariat entre CID et services communication du Ministère	<p>Lettre au service communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - échanges de productions : publireportage sur la CONFEMEN et ses activités - Information sur les rapports média et l'éducation dans les pays 	CID + CN Services de Communication Ministère Education	<ul style="list-style-type: none"> - Les production échangées - les publireportages 	Action continue	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités du CID - Disponibilité des acteurs nationaux
	1.2.3 Interview systématique télé ou radio de la SG ou autre membre du STP dans les pays membres lors	<p>Identification du média par CN et service Communication du pays</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation de l'activité - Choix du thème ou contenu 	CN Service Communication Pays STP / CID	<p>Nombres d'émissions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pays concernés - Thèmes couverts 	Action continue	Disponibilité des acteurs du pays

	des missions					
	1.2.4 Production d'un rapport annuel : bilan et perspectives de la CONFEMEN	- Production d'un rapport - Communiqué de presse ou conférence de presse	SG/CID/PASEC/PPE	- Rapport produit et diffusé - Communiqué de presse produit et diffusé Conférence organisée	En fin d'année 2007	
	1.2.5 Production des documents de contribution de la CONFEMEN aux grandes réunions sur l'Education	- Exploitation des productions CONFEMEN - Rédaction des contributions - Diffusion auprès des CN	STP	Nombre de textes produits et diffusés Réaction des membres	2007	
	1.2.6 Mise à jour des principaux indicateurs de l'éducation des pays membres	- Examen des données produites par les organisations internationales et faire ressortir la situation des pays membres au regard des objets EPT	STP/PASEC CID	Tableau récapitulatif diffusé	1 fois par an	Disponibilité des données, actuellement 28 sur 41
1.3 Développer la diffusion des productions CONFEMEN vers les membres et partenaires RA : - Diffusion des bonnes expériences - Diffusion des résultats des études PASEC	1.3.1 Production d'un CD Rom : Pratiques partenariales Exemple de plusieurs pays	Avec l'appui des CN et Service Com/MEN et groupes CONFEMEN - Production documentaire - Montage par le STP et diffusion	Pays STP/CID	CD produit et diffusé Nombre de rapports et plaquettes PASEC diffusées	2007	Disponibilité des acteurs
	1.3.2 Production de CONFEMEN Infos	Choix de la thématique - Rédaction des textes - Point de vue des CN ou Pays ou spécialistes - Réalisation du journal	CN STP/CID	Nombre de productions diffusées et nombre de pays et institutions rejoints	Action continue 4 Numéros dans l'année	

		- Diffusion aux membres et à tous les partenaires				
	1.3.3 Conférence débat des CN lors de réunion du groupe de travail Ex : politique de refondation des systèmes éducatifs	- Préparation avec les médias - Questions - Organisation de l'émission avec média régional	CN STP/CID	Conférence tenue et diffusée	Mars 2007	
	1.3.4 Productions des résultats des évaluations : Gabon – Maurice	- Production des plaquettes et des rapports d'études réalisées - Diversification des diffusions papier – site web, courriel, vers pays et organisations internationales Autres partenaires	STP CID PASEC	- Nombre de productions diffusées - Nombre d'organisations et pays rejoints - Degré d'utilisation des résultats par d'autres organisations et par la communauté scientifique	2007	
	1.3.5 Conférence de presse – communiqué de presse Publireportage lors des événements ou sortie de production CONFEMEN Restitution de résultats d'études	Contact avec média Préparation de l'activité Réalisation	STP CID	- Nombre d'actions entreprises Public cible ou pays couverts	Action continue	
1.4 Mieux exploiter les ressources documentaires du STP RA Répertoire des ressources connues	1.4.1 Mise à jour et diffusion du répertoire des ressources documentaires du CID	Diffusion sur le site web de la CONFEMEN et par support traditionnel	STP/CID	Répertoire disponible	Action continue	

et utilisées. Des contenus riches et variés dans le journal						
	1.4.2 Exploitations des documents reçus et rédactions de notes pour complément d'informations	- Rédactions d'articles variés et pertinents pour la CONFEMEN Info	STP/CID/Pôle politiques éducatives	Notes dans CONFEMEN Infos	Action continue	
1.5 Mettre en valeur les résultats des études PASEC RA : Les résultats du PASEC sont connus et repris par les communautés éducatives et scientifiques.	1.5.1 Intégration des résultats du PASEC dans les interventions de la CONFEMEN	- Intégration des résultats dans les discours et allocution du STP - Notes de participation aux rencontres internationales, régionales etc. - Diffusion des résultats lors des colloques, séminaires régionaux ou internationaux	SG PPE PASEC CID	- Nombre d'interventions de la Secrétaire Générale et des ministres intégrant les résultats du PASEC - Nombre de publications scientifiques exploitant les résultats du PASEC	2007	
	1.5.2 Actualisation des informations et mise à disposition des données sur les site web	Mise à jour des données	PASEC / CID	Données disponibles à la rubrique PASEC du site	Action continue	
1.6 Renforcer le rôle de la CONFEMEN dans les Etats et gouvernements membres et dans les relations entre membres RA : Visibilité accrue de la CONFEMEN auprès de ses	1.6.1 Intégration des résultats des productions de la CONFEMEN dans les politiques éducatives des pays membres	- Bonnes connaissances des résultats des études et réflexion de la CONFEMEN - Mise en valeur par les principaux acteurs de l'éducation dans leur pays ou dans les rencontres régionales et internationales	Ministres CN Groupe CONFEMEN	- Les Ministres ou acteurs - Les domaines concernés	Action continue	

membres Appropriation des résultats de la CONFEMEN						
	1.6.2 Représentation et visibilité dans le cadre des activités relatives à l'éducation au sein des Etats et gouvernements membres	Forte implication des CN dans activités nationales Distribution de documentation ou de matériel promotionnel de la CONFEMEN	CN SG Ministres	Nombre d'interventions et de documents distribués	Action continue	Implication de tous les acteurs

AXE II Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives						
Objectifs et résultats attendus	Activités	Stratégies de mise en œuvre	Responsabilité	Indicateurs de réalisation	Echéancier	Conditions de réalisation
<p>2.1 Réaffirmer et développer des approches synthétiques en matière de politique éducative</p> <p>RA : Contribution de la CONFEMEN à la réflexion sur une thématique particulière</p>	2.1.1 Publication de document de réflexion sur une thématique : la gestion scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation du document, par le GT/CN - Edition et diffusion et promotion du document 	STP / PPE/ CID	Document réalisé et diffusé	1 ^{er} trimestre	
<p>2.2 Développer des relations de partenariat avec d'autres réseaux et associations intéressés par la problématique de l'éducation</p> <p>RA : Renforcement du rôle de la CONFEMEN dans la réflexion en faveur de l'éducation</p>	2.2.1 Collaboration du PASEC avec des chercheurs extérieurs	<p>Appel d'offres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation des CT aux colloques - Echange de résultats 	PASEC	Nombre de colloques	Continue	

	2.2.2 Atelier de réflexion sur les rapports entre l'éducation de base formelle et non formelle	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des acteurs - Réflexion partagée - Production de document de synthèse sur la réflexion - Echange de productions - Participation aux activités organisées par les réseaux et associations 	STP – CN et autres organisations	Synthèse de l'atelier : document de Réflexion	3 ^{ème} trimestre	Disponibilité des acteurs
	2.2.3 Suivi de la mise en œuvre du Mémorandum sur l'enseignement du et en français	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en œuvre des politiques linguistiques en éducation. - Présentation des résultats des Etudes du PASEC dans des pays plurilingues 	<ul style="list-style-type: none"> - OIF - CONFEMEN 	<p>Des résultats des études sont connus et pris en compte.</p> <p>Politiques linguistiques clairement définies et mises en œuvre</p>	2 ^{ème} semestre 2007	Prise en compte dans programmation de l'OIF
2.3 Contribuer au renforcement des capacités RA : Les compétences des experts du Sud sont renforcés notamment en évaluation	2.3.1 Organisation de l'atelier international de formation PASEC	Formation sur la base du Guide méthodologique PASEC	STP/PASEC	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants pays concernés - Rapport du séminaire - Résultats évaluation atelier 	3 ou 4 ^{ème} trimestre	Pays d'accueil Appui OIF
	2.3.2 Encadrement de stagiaires au STP	Suivi et accompagnement des stagiaires	STP PASEC	Nombre de stagiaires Rapport de stage	Action continue	Maintien de l'équipe du STP – Locaux adaptés

	2.3.3 Utilisation de l'expertise notamment des pays du Sud	-Recrutement d'un conseiller technique du Sud : PASEC -Consultation de l'expertise des Etats membres -Utilisation de membres de équipes nationales PASEC comme consultants	STP PASEC PPE	- Nombre d'experts recrutés ou consultés - Nombre d'équipes nationales ayant réalisé des missions d'appui PASEC en substitution du STP Rapport de travail	Action continue	Disponibilité de financement
2.4 Appuyer les pays du Sud membres de la CONFEMEN dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique éducative RA : Contribution de la CONFEMEN à l'élaboration et mise en œuvre des politiques éducatives dans le pays retenus pour la réalisation des évaluations des systèmes éducatifs	2.4.1 Réalisation des évaluations diagnostiques des systèmes éducatifs : Gabon, Maurice, Burkina Faso, Sénégal, Congo Réalisation du rapport et plaquettes : Gabon, Maurice	- Formation des équipes nationales - Enquêtes de terrain - Traitement et analyses des données - Restitution et validation des résultats - Diffusion des rapports et plaquettes Gabon Maurice	STP PASEC CID Equipes pays et comité scientifique	Rapports et plaquettes produits et diffusés	Gabon Maurice 2005-2007 Burkina Sénégal Congo 2006-2008 Démarrage activités pour 2 nouveaux pays 2007	Appui OIF et France Maintien de l'équipe PASEC Bon fonctionnement des équipes nationales Renforcement de la coopération Sud-Sud

AXE III – Concertation et promotion des intérêts communs						
Objectifs et résultats attendus	Activités	Stratégies de mise en œuvre	Responsabilité	Indicateurs de réalisation	Echéancier	Conditions de réalisation
3.1 Renforcer le rôle politique de la CONFEMEN RA : Relation entre la CONFEMEN et les autres instances de la Francophonie sont renforcées	3.1.1 Insertion des orientations de la CONFEMEN dans les décisions de la Francophonie	-Participation aux différentes réunions des instances de la Francophonie (CPF, CMF) Contribution aux réflexions de la Commission Coopération Participation aux colloques, séminaires, ateliers organisés par l'OIF - Participation aux réunions des autres Instances de la Francophonie, opérateurs direct, APF, AIMF, CONFEJES	Président en exercice Etats et Gouvernements membres Secrétaire général Conseillers en politique éducative	Bilan des réunions et de la prise en compte des orientations	Action continue	
	3.1.2 Plus grande et meilleure implication dans le processus d'élaboration et de la mise en œuvre de la programmation de l'OIF en matière d'éducation	- Information de la CONFEMEN sur la mise en œuvre de la programmation de l'éducation à travers le comité du suivi -Observations de la CONFEMEN -Participation de la CONFEMEN aux réunions et activités terrain de l'OIF	STP/CN DEFPT Comité de suivi	Rapport de la réunion du comité de suivi Rapports d'activités de la CONFEMEN	Action continue	

	3.1.3 Plus grande et meilleure implication de l'OIF dans la préparation et l'organisation des réunions de la CONFEMEN	Implication de la DEFTP aux réunions organisées par la CONFEMEN Réunion du groupe de travail Atelier international Réunions de l'intersession et autres séminaires	STP DEFTP	Présence de la DEFTP aux réunions Documents fournis par la DEFTP, ou préparé en collaboration	Réunion Groupe de travail Mars 2007 Réunion bureau Novembre 2007 Atelier Inter : Avril 2007 Autres séminaires	
3.2 Participer au dialogue mondial sur l'éducation et s'imposer par la qualité de son expertise	3.2.1 Participation aux grandes réunions régionales et internationales sur l'éducation ou scientifiques sur l'évaluation	- Collecte de l'information - Etablissement d'un calendrier Préparation des interventions	CID SG PPE PASEC	- Calendrier élaboré - Rapports d'activités - Les documents d'intervention - Domaines couverts - Réaction des partenaires	selon le calendrier	
RA : une visibilité accrue de la CONFEMEN sur le plan mondial, un leadership confirmé dans le domaine de l'éducation	3.2.2 Préparation des interventions en échangeant et en se concertant avec l'OIF et les membres de la CONFEMEN	Organisation des concertations entre représentants, experts ou Ministres à la veille d'une grande réunion régionale ou internationale pour dégager les positions de la Francophonie	STP OIF Membres Francophonie	Bilan de la participation Document produit et diffusé	selon le calendrier des grandes réunions	
3.3 Développer les contacts institutionnels de la CONFEMEN RA : Des relations fonctionnelles sont développées avec des partenaires	3.3.1 – Organisations des échanges ou rencontres multilatérales et / ou bilatérales avec des institutions régionales et internationales	- Echanges de données - Participation aux réunions d'échanges - Evènements ou activités en partenariat	STP	- Bilan des contacts - Visites ou échanges - Bilan de participation ou des activités menées en partenariat	2007	

techniques et financiers						
	3.3.2 Incitation et accompagnement à la mise en place des projets/ou programmes transnationaux : la gestion scolaire - évaluation	Identification des domaines d'intérêt commun - contact avec les pays intéressés - contact avec les institutions partenaires - mise en œuvre en partenariat	STP Pays Partenaires Techniques et financiers	Bilan des contacts	Action 2007	
	3.3.3 Adhésion de nouveaux pays à la CONFEMEN	Contacts : Lettres/envoi de documents CONFEMEN Actions de sensibilisation Mission dans certains pays	SG Président membres CONFEMEN OIF	Pays contactés Pays qui adhèrent	Action continue	

BUDGET DE LA CONFEMEN POUR L'ANNEE 2007



Détail du chapitre 1.Charges de personnel

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2007/2006 en %
	proposés pour 2007	ouverts en 2006	ouverts en 2005	
Art 1.1. Rémunération et autres charges liées à la fonction de Secrétaire Général	31 200 000	31 200 000	24 000 000	0%
Art 1.2. Rémunération du gestionnaire comptable	4 406 139	3 831 425	3 831 425	15%
Art 1.3. Rémunération du chargé de communication	1 250 976	1 250 976	1 250 976	0%
Art 1.4. Indemnités de transport des autres conseillers			7 033 260	
Art 1.5. Rémunération du personnel d'appui	21 468 389	21 110 423	18 434 303	2%
Art 1.6. Rémunération autre personnel	4 837 646	4 650 000	4 650 000	4%
Art 1.7. Cotisations sociales	2 042 244	1 905 695	1 905 695	7%
Art 1.8. Couverture médicale	8 233 175	6 899 264	5 804 287	19%
Art 1.9. Provision pour la prise en charge des frais de prise de service et cessation de service du SG	5 025 000	5 025 000		0%
TOTAL	78 463 568	75 872 783	66 909 946	3%

Détail du chapitre 2.Matières et fournitures

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2007/2006 en %
	proposés pour 2007	ouverts en 2006	ouverts en 2005	
Art 2.1. Fournitures et consommables techniques	5 761 365	5 111 365	5 958 500	13%
Art 2.2. Fournitures de bureau	4 253 737	4 853 737	5 393 041	-12%
Art 2.3. Electricité	3 570 000	3 150 000	2 440 000	13%
Art 2.4. Carburant	1 764 000	1 620 000	1 588 000	9%
TOTAL	15 349 102	14 735 102	15 379 541	4%

--	--	--

Détail du chapitre 3. Services extérieurs

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2007/2006 en %
	proposés pour 2007	ouverts en 2006	ouverts en 2005	
Art 3.1. Dépenses d'entretien, de maintenance et de réparations	6 291 180	6 661 180	7 661 180	-6%
Art 3.2. Primes d'assurances	1 537 450	1 867 450	1 608 473	-18%
Art 3.3. Frais de télécommunications	8 091 156	9 185 000	9 185 000	-12%
Art 3.4. Postes et expéditions	6 334 100	7 334 100	8 430 000	-14%
Art 3.5. Frais de formation du personnel	1 500 000		300 000	
Art 3.6. Frais bancaires	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0%
Art 3.7. Autres services extérieurs	2 355 760	2 893 000	2 893 000	-19%
TOTAL	27 109 646	28 940 730	31 077 653	-6%

Détail du chapitre 4. Equipement

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2007/2006 en %
	proposés pour 2007	ouverts en 2006	ouverts en 2005	
Art 4.1. Achat de mobilier de bureau				
Art 4.2. Achat de matériel technique				
Art 4.3. Provision pour le renouvellement de l'équipement	24 793 578	28 709 957	12 711 687	-14%
TOTAL	24 793 578	28 709 957	12 711 687	-14%

Détail du chapitre 5.Missions

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2007/2006 en %
	proposés pour 2007	ouverts en 2006	ouverts en 2005	
Art 5.1. Participation aux réunions de la Francophonie	7 500 000	6 300 000	8 000 000	19%
Art 5.2. Développement de partenariats et participation aux réunions régionales et internationales organisées par d'autres institutions ou en partenariat	5 500 000	5 000 000	4 000 000	10%
Art 5.3. Missions de travail dans les Etats et gouvernements membres de la CONFEMEN ou de l'OIF	3 500 000	4 000 000	1 500 000	-13%
Art 5.4. Missions du Président en exercice	1 500 000	1 000 000	1 000 000	50%
Art 5.5. Prise en charge des commissaires aux comptes	5 100 000	3 800 000	5 480 000	34%
Provision pour les variations de coûts du transport aérien	1 100 000	1 180 000	1 341 198	
TOTAL	24 200 000	21 280 000	21 321 198	14%

Détail du chapitre 6.Evaluations diagnostiques dans le cadre du PASEC

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2007/2006 en %
	proposés pour 2007	ouverts en 2006	ouverts en 2005	
Art 6.1. Equipement et fonctionnement des équip. nationales	8 500 000	10 575 000	9 750 000	-20%
Art 6.2. Organisation de la première phase d'enquête	24 642 800	43 550 250	29 033 500	-43%
Art 6.3. Organisation de la deuxième phase d'enquête	38 197 650	31 751 500	43 395 000	20%

Art 6.4. Formation des équipes nationales à l'analyse	3 337 357	5 200 000	4 280 000	-36%
Art 6.5. Appui aux séminaires de restitution	2 200 000	3 000 000	3 000 000	-27%
Art 6.6. Rémunération du conseiller PASEC	15 117 650	15 581 652	15 469 152	-3%
Art 6.7. Missions d'appui du PASEC	34 526 000	27 250 000	25 015 800	27%
Art 6.8. Participation du PASEC aux colloques et réunions	6 525 000	4 350 000	4 350 000	50%
Art 6.9. Divers et imprévus	6 000 000	4 000 000	6 000 000	50%
TOTAL	139 046 457	145 258 402	140 293 452	-4%

Détail du chapitre 7. Information - Communication

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2007/2006 en %
	proposés pour 2007	ouverts en 2006	ouverts en 2005	
Art 7.1. Production des documents	20 010 394	22 825 632	23 612 500	-12%
Art 7.2. Acquisition des documents	2 000 000	2 850 000	2 500 000	-30%
Art 7.3. Relations publiques	8 600 000	8 510 000	6 995 000	1%
TOTAL	30 610 394	34 185 632	33 107 500	-10%

Détail du chapitre 8. Réunions de la CONFEMEN

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2007/2006 en %
	proposés pour 2007	ouverts en 2006	ouverts en 2005	
Art 8.1. Réunions régulières	65 320 000	65 250 000	44 895 000	0%
8.1.1. Conférence ministérielle	0	8 550 000		

	8.1.2. Réunion du Bureau	8 550 000		5 000 000	
	8.1.3. Réunion du Groupe de travail des CN	15 500 000	15 500 000	7 040 000	
	8.1.4. Réunion du Comité scientifique du PASEC	15 470 000	15 400 000	10 150 000	
	8.1.5. Atelier de formation du PASEC	25 800 000	25 800 000	22 705 000	
	Art 8.2. Réunions ponctuelles	14 500 000		35 000 000	
	TOTAL	79 820 000	65 250 000	79 895 000	22%

RESOLUTIONS DE LA CONFEMEN



RESOLUTION N° I /CONFEMEN – BU – 2006**ACCORDANT LE QUITUS A LA SECRETAIRE GENERALE POUR SA GESTION DE LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2005**

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Niamey, le 31 mai 2006,

CONSIDERANT

la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

CONSIDERANT

la modification des statuts adoptée à Ouagadougou, lors de la 50^e session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

CONSIDERANT

La recommandation de la commission administrative et financière, en sa session des 27 et 28 mai 2006,

DECIDENT

D'accorder le quitus à la Secrétaire générale de la CONFEMEN pour sa gestion de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.

EXPRIMENT

Leur satisfaction aux commissaires aux comptes pour le travail accompli lors de leur mission de vérification des comptes du Secrétariat Technique Permanent de la CONFEMEN, à Dakar, du 13 au 17 mars 2006, en exécution de leur mandat

RESOLUTION N° II /CONFEMEN -BU- 2006**PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Niamey, le 31 mai 2006,

CONSIDERANT

la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

CONSIDERANT

la modification des statuts adoptée à Ouagadougou, lors de la 50^e session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

CONSIDERANT

La recommandation des commissaires aux comptes, lors de leur mission de vérification des comptes de l'exercice 2005 de la CONFEMEN,

CONSIDERANT

Les recommandations ad hoc de la commission administrative et financière, en sa session des 28 et 29 mai 2006,

DECIDENT

D'apporter des modifications aux règles applicables au Secrétariat technique permanent, telles qu'elles sont précisées ci-dessous :

REGLEMENT RELATIF A L'ENGAGEMENT DES DEPENSES

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article 12 : Aucune dépense ne peut être définitivement engagée ni a fortiori liquidée et réglée en l'absence d'engagement signé par <i>le secrétaire général</i> du Secrétariat technique permanent, administrateur des crédits, ou par son délégué, dans les conditions prévues à l'article 24. Le visa du gestionnaire comptable est obligatoire.</p>	<p>Article 12 : Aucune dépense ne peut être définitivement engagée ni a fortiori liquidée et réglée en l'absence d'engagement signé par <u>le (la) Secrétaire général(e)</u> du Secrétariat technique permanent, administrateur des crédits, ou par son délégué, dans les conditions prévues à l'article 24. Le visa du gestionnaire comptable est obligatoire.</p>
<p>Article 13 : L'engagement est l'acte administratif par lequel il est créé ou constaté, à l'encontre du Secrétariat technique permanent, une obligation dont résulte une dépense.</p>	<p>idem</p>
<p>Article 14 : L'engagement ne peut se faire que pour les dépenses dont l'objet est prévu au budget du Secrétariat technique permanent et jusqu'à concurrence des crédits régulièrement ouverts.</p>	<p>idem</p>

<p>Article 15 : Tout engagement de dépense se fait sur la base de documents, fournis par les éventuels prestataires de services ou les fournisseurs, évaluant le prix des commandes.</p> <p>Ces documents sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des factures pro forma pour les commandes de matériel et de fourniture ; - des devis pour les prestations de services ; - des décisions dûment signées par les autorités compétentes pour les dépenses de personnel : - des décisions d'autorisation de versement dûment signées par l'ordonnateur en ce qui concerne les dépenses de transferts et notamment celles afférentes aux subventions, allocations, cotisations, secours, participations, prix et trophées divers ; - des conventions ou contrats pour les locations, les travaux d'entretien ou de maintenance. 	<p style="text-align: center;">idem</p>
<p>Article 16 : L'engagement de la dépense résultant d'une commande est toujours préalable à l'exécution de la même commande.</p> <p>Toute exécution prématurée l'est aux risques et périls de son auteur.</p>	<p style="text-align: center;">idem</p>
<p>Article 17 : Des carnets de bons d'engagement doivent être tenus pour l'engagement préalable de toutes les dépenses autres que les dépenses de personnel.</p> <p>Les dépenses de personnel sont engagées une seule fois au début de l'année financière en ce qui concerne le personnel déjà en service. Les dépenses relatives au paiement des personnels recrutés en cours d'année financière sur autorisations nouvelles font l'objet d'engagements partiels au fur et à mesure des recrutements nouveaux.</p> <p><i>Le secrétaire général tient des fiches d'engagement de dépenses de personnel.</i></p>	<p>Article 17 : Des carnets de bons d'engagement doivent être tenus pour l'engagement préalable de toutes les dépenses autres que les dépenses de personnel.</p> <p>Les dépenses de personnel sont engagées une seule fois au début de l'année financière en ce qui concerne le personnel déjà en service. Les dépenses relatives au paiement des personnels recrutés en cours d'année financière sur autorisations nouvelles <u>du (de la) Secrétaire générale</u> font l'objet d'engagements partiels au fur et à mesure des recrutements nouveaux.</p> <p><u>Les dépenses autres que les dépenses de personnel inférieures à 500 000 FCFA requièrent une facture pro forma ou un devis dont l'autorisation par le (la) Secrétaire général(e) vaut engagement.</u></p> <p><u>Les dépenses autres que les dépenses de personnel supérieures à 500 000 FCFA requièrent la recherche d'au moins deux factures pro forma ou de devis et feront l'objet de lettre de commande.</u></p> <p><u>Les fournisseurs fréquents dont le total des achats de l'année précédente dépasse 1 000 000 FCFA seront soumis annuellement à une réévaluation documentée par la commission de réception des matières sur la base d'une analyse comparative qualité / coût.</u></p>

<p>Article 18 : <i>Un double de tout engagement est transmis immédiatement au gestionnaire comptable.</i></p> <p>Le secrétaire général du secrétariat technique permanent et le gestionnaire comptable tiennent une comptabilité des dépenses engagées faisant notamment apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le montant des crédits ouverts par le budget ; - éventuellement le montant des augmentations et diminutions des crédits autorisés par les transferts et les virements prévus aux articles 6, 7 et 8 ci-avant ; - le montant des crédits disponibles. 	<p>Article 18 : <u>Le (la) Secrétaire général(e)</u> du Secrétariat technique permanent et le gestionnaire comptable tiennent une comptabilité des dépenses engagées faisant notamment apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le montant des crédits ouverts par le budget ; - éventuellement le montant des augmentations et diminutions des crédits autorisés par les transferts et les virements prévus aux articles 6, 7 et 8 ci-avant ; - le montant des crédits disponibles.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RESOLUTION N° III/CONFEMEN -BU- 2006

PORTANT FIXATION DES TAUX D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Niamey, le 31 mai 2006,

CONSIDERANT la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

CONSIDERANT la modification des statuts adoptée à Ouagadougou, lors de la 50^e session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

CONSIDERANT La recommandation des commissaires aux comptes, lors de leur mission de vérification des comptes de l'exercice 2005 de la CONFEMEN,

CONSIDERANT Les recommandations ad hoc de la commission administrative et financière, en sa session des 28 et 29 mai 2006,

APPROUVENT La méthode de l'amortissement linéaire des immobilisations adoptée par le Secrétariat technique permanent ainsi que les taux d'amortissement appliqués aux diverses immobilisations du Secrétariat, tels qu'ils ressortent dans le tableau ci-après :

Immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels	25 %
Mobilier de bureau	10%
Matériel de bureau	15 %
Matériel informatique	25 %
Matériel de transport : <i>véhicule de fonction</i>	20 %
Matériel de transport : <i>mobylette de service</i>	15%

RESOLUTION N° IV /CONFEMEN -BU- 2006

PORTANT ADAPTATION DU REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA CONFEMEN À LA COMPTABILITE EN PARTIE DOUBLE

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Niamey, le 31 mai 2006,

CONSIDERANT la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

CONSIDERANT la modification des statuts adoptée à Ouagadougou, lors de la 50^e session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

CONSIDERANT Le mandat donné au Secrétariat technique permanent par leur précédente session, à savoir procéder à une révision des textes fondamentaux pour qu'ils soient adaptés à la comptabilité en partie double pour la session ministérielle de 2006,

CONSIDERANT Les recommandations ad hoc de la commission administrative et financière, en sa session des 27 et 28 mai 2006,

DECIDENT D'apporter des modifications aux règles applicables au Secrétariat technique permanent, telles qu'elles sont précisées ci-dessous :

REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER APPLICABLE AU SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT	
CHAPITRE I DISPOSITIONS GENERALES	
Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article premier : Les ressources financières mises à la disposition du Secrétariat technique permanent de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) sont destinées à couvrir les dépenses suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. .fonctionnement de la CONFEMEN, 2. exécution des projets approuvés par la CONFEMEN. 	<p>Article premier : Les ressources financières <u>votées par le Bureau</u> ou mises à la disposition du Secrétariat technique permanent de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) <u>dans le cadre de la Coopération internationale</u>, sont destinées à couvrir <u>les dépenses relatives :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> -1 <u>à l'exécution des programmes et activités approuvés par le Bureau ;</u> -2 <u>au fonctionnement du Secrétariat technique permanent.</u>

<p>Article 2 : <i>Toutes les opérations financières et budgétaires de la CONFEMEN sont exécutées et suivies à travers deux (2) comptes bancaires correspondant aux deux (2) rubriques suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>budget de fonctionnement,</i>- <i>ressources affectées aux projets.</i> <p><i>Chacun de ces comptes fait l'objet d'une gestion distincte et rigoureusement autonome. Les transferts et virements de crédits sont strictement interdits, sauf dans les cas prévus par le présent règlement administratif et financier.</i></p>	<p>Article 2: <u>Dispositions relatives à l'organisation comptable :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. <u>Les comptes annuels du Secrétariat technique permanent sont établis conformément aux règles financières et comptables en vigueur en Afrique de l'Ouest.</u>2. <u>Les emprunts d'un compte bancaire à un autre compte bancaire doivent être autorisés par le Président en exercice et doivent être soldés avant la fin de l'exercice.</u>3. <u>Le Bureau, sur proposition du/de la Secrétaire Général(e), peut autoriser à passer en pertes et profits, le montant des pertes de fonds, stocks et autres avoirs, à condition qu'un état détaillé du compte de pertes et profits soit soumis en même temps que les comptes annuels à son approbation.</u>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RESOLUTION N°I /CONFEMEN – 2006**PORTANT MODIFICATION DES STATUTS**

La conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage, réunie pour sa 52^e session ministérielle à Niamey, du 1^{er} au 2 juin 2006,

CONSIDERANT La modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

CONSIDERANT La modification des statuts adoptée à Ouagadougou, lors de la 50^e session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

DONNANT SUITE A la recommandation du Bureau, en sa session du 31 mai 2006, à l'effet de procéder à une adaptation des statuts portant sur le rôle et les missions du Président en exercice afin de mieux mettre en concordance les termes du statut et la pratique actuellement en vigueur,

DECIDENT D'apporter des modifications à l'article 21 des statuts de la CONFEMEN, telles qu'elles sont précisées ci-dessous :

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article 21 : Le président dirige les débats et veille au respect des dispositions statutaires.</p> <p>Il fait connaître au président de la CMF, dans les meilleurs délais, l'orientation et la définition des grands paramètres de l'ensemble de la programmation en matière d'éducation et de formation à transmettre au Sommet.</p> <p>Le président peut confier des missions spécifiques à tout membre du Bureau. Dans les meilleurs délais, il rend compte de ces missions, comme des actions qu'il a personnellement entreprises, au Bureau.</p> <p>Le président convoque et dirige les réunions du Bureau. Il dispose des services du Secrétariat technique permanent dans l'accomplissement de sa mission.</p> <p>Entre les Conférences, il veille à l'exécution des tâches conduites par le secrétariat qui le tient régulièrement informé de son action.</p> <p>Le président peut convoquer le secrétaire général du secrétariat technique permanent en tant que de besoin.</p>	<p>Article 21 : Le président dirige les débats et veille au respect des dispositions statutaires.</p> <p>Il fait connaître au président de la CMF, dans les meilleurs délais, l'orientation et la définition des grands paramètres de l'ensemble de la programmation en matière d'éducation et de formation à transmettre au Sommet.</p> <p>Le président peut confier des missions spécifiques à tout membre du Bureau. Dans les meilleurs délais, il rend compte de ces missions, comme des actions qu'il a personnellement entreprises, au Bureau.</p> <p><u>En cas de besoin, des moyens d'accompagnement inscrits au budget de la CONFEMEN sont mis à la disposition du président.</u></p> <p>Le président convoque et dirige les réunions du Bureau. Il dispose des services du Secrétariat technique permanent dans l'accomplissement de sa mission.</p> <p>Entre les Conférences, il veille à l'exécution des tâches conduites par le secrétariat qui le tient régulièrement informé de son action.</p> <p>Le président peut convoquer le/la secrétaire général(e) du secrétariat technique permanent en tant que de besoin.</p>

RESOLUTION N° II /CONFEMEN - 2006**PORTANT MODIFICATION DES STATUTS EN VUE DE PRECISER LES
MODALITES D'ELECTION DU BUREAU DE LA CONFEMEN**

La conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage, réunie pour sa 52^e session ministérielle à Niamey, du 1^{er} au 2 juin 2006,

CONSIDERANT La modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46^e session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

CONSIDERANT La modification des statuts adoptée à Ouagadougou, lors de la 50^e session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

CONSIDERANT La Résolution n°6 du Bureau, en sa session des 2 et 3 juillet 2005, permettant d'engager la procédure de modification des statuts en vue de préciser les modalités d'élection du Bureau et pour une adoption formelle de cette modification par la présente session ministérielle,

DECIDENT D'apporter des modifications à l'article 20 des statuts, telles qu'elles sont précisées ci-dessous :

TITRE V	
LE BUREAU DE LA CONFEMEN	
Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article 20 : Le Bureau est l'organe exécutif de la CONFEMEN. Il s'appuie à cet effet sur le Secrétariat technique permanent prévu au titre VIII.</p> <p><i>Il se compose de 12 membres : 4 ministres représentant les Etats et gouvernements du Nord (Europe occidentale et Amérique) et 8 ministres des Etats et gouvernements représentant les 4 aires géographiques suivantes : Afrique de l'Ouest (3) ; Afrique centrale (3) ; Afrique de l'Est et Océan indien (1) ; autres aires géographiques (1) (Asie, pays du Maghreb et Proche Orient, Europe centrale et orientale, Antilles).</i></p>	<p>Article 20 : Le Bureau est l'organe exécutif de la CONFEMEN. Il s'appuie à cet effet sur le Secrétariat technique permanent prévu au titre VIII.</p> <p><u>Il se compose de 14 membres : 4 ministres représentant les Etats et gouvernements du Nord (Europe occidentale et Amérique) et 10 ministres des Etats et gouvernements représentant les 4 aires géographiques suivantes : Afrique subsaharienne - Ouest (3) ; Afrique subsaharienne - Centre (3) ; Afrique subsaharienne - Est/Océan indien (1) ; autres aires géographiques (3) (Asie – Pacifique, Maghreb et Proche Orient, Europe centrale et orientale, Antilles).</u></p>

<p>Chaque aire géographique désigne, après consultation, son ou ses représentants, selon les principes généraux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chaque aire géographique a droit à un représentant pour trois membres; - pour être éligible, tout membre doit être en règle de ses contributions statutaires. <p>Sont membres de droit, les ministres suivants : le président (hôte de la Conférence) ; les deux vice-présidents (hôtes, respectivement, de la prochaine Conférence et de la précédente) ; le ministre du pays siège de la CONFEMEN. Un membre de droit est considéré comme représentant de son aire géographique.</p> <p>Sont élus par la Conférence : <i>8 membres</i> parmi lesquels sont désignés un rapporteur et un rapporteur adjoint.</p> <p>Le Bureau est constitué lors de chaque session ministérielle ; son mandat expire à la session ministérielle suivante. Ses membres peuvent être réélus.</p> <p>Le Bureau veille au bon déroulement des travaux de la CONFEMEN.</p> <p>Pendant l'intersession, il a pour mandat :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. de mettre en oeuvre les décisions arrêtées par la Conférence ministérielle en s'appuyant à cet effet sur le secrétariat technique permanent ; 2. d'approuver : <ul style="list-style-type: none"> • l'état d'exécution du budget de l'année achevée ; • toutes décisions modificatives éventuelles. 3. de mener ou faire mener toute étude de nature à nourrir les réflexions et les débats de la Conférence et à permettre l'orientation de la programmation en matière d'éducation et de formation de la Francophonie ; 4. de rechercher pour les activités de la CONFEMEN de nouveaux moyens à la fois 	<p>Chaque aire géographique désigne, après consultation, son ou ses représentants, selon les principes généraux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chaque aire géographique a droit à un représentant pour trois membres; - pour être éligible, tout membre doit être en règle de ses contributions statutaires, <u>y compris celle de l'année en cours.</u> <p>Sont membres de droit, les ministres suivants : le président (hôte de la Conférence) ; les deux vice-présidents (hôtes, respectivement, de la prochaine Conférence et de la précédente) ; le ministre du pays siège de la CONFEMEN. Un membre de droit est considéré comme représentant de son aire géographique.</p> <p>Sont élus par la Conférence : <u>10 membres</u> parmi lesquels sont désignés un rapporteur et un rapporteur adjoint.</p> <p><u>Les candidatures au Bureau sont introduites pendant les trois premiers mois qui précèdent la session ministérielle et avant l'ouverture de la session.</u></p> <p>Le Bureau est constitué lors de chaque session ministérielle ; son mandat expire à la session ministérielle suivante. Ses membres peuvent être réélus.</p> <p>Le Bureau veille au bon déroulement des travaux de la CONFEMEN.</p> <p>Pendant l'intersession, il a pour mandat :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. de mettre en oeuvre les décisions arrêtées par la Conférence ministérielle en s'appuyant à cet effet sur le secrétariat technique permanent ; 2. d'approuver : <ul style="list-style-type: none"> • l'état d'exécution du budget de l'année achevée ; • toutes décisions modificatives éventuelles. 3. de mener ou faire mener toute étude de nature à nourrir les réflexions et les débats de la Conférence et à permettre l'orientation de la programmation en matière d'éducation et de formation de la Francophonie ;
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>humains, matériels et financiers ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. d'intensifier les relations avec les pays et organismes concernés ou intéressés par la Conférence, notamment avec les instances de la Francophonie ; 6. d'initier toute action visant à son élargissement à d'autres pays qui remplissent les conditions statutaires d'adhésion ; 7. de renforcer l'audience, la crédibilité et l'efficacité de la Conférence ; 8. de veiller à l'indépendance de la Conférence et de ses instances. <p>Le Bureau se réunit une fois par an sur convocation de son président. Il traite de toute question concernant les activités de la Conférence. En tant que de besoin, le Bureau peut être convoqué en session extraordinaire à la demande de son président ou de deux de ses membres.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 4. de rechercher pour les activités de la CONFEMEN de nouveaux moyens à la fois humains, matériels et financiers ; 5. d'intensifier les relations avec les pays et organismes concernés ou intéressés par la Conférence, notamment avec les instances de la Francophonie ; 6. d'initier toute action visant à son élargissement à d'autres pays qui remplissent les conditions statutaires d'adhésion ; 7. de renforcer l'audience, la crédibilité et l'efficacité de la Conférence ; 8. de veiller à l'indépendance de la Conférence et de ses instances. <p>Le Bureau se réunit une fois par an sur convocation de son président. Il traite de toute question concernant les activités de la Conférence. En tant que de besoin, le Bureau peut être convoqué en session extraordinaire à la demande de son président ou de deux de ses membres.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Fait à Niamey, le 2 juin 2006,
La Conférence**

RESOLUTION N° III / CONFEMEN – 2006**PORTANT AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION STATUTAIRE
DES PAYS DU SUD**

La Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage, réunie pour sa 52è session ministérielle à Niamey, les 1^{er} et 2 juin 2006,

CONSIDERANT La modification des statuts adoptée à Ouagadougou, lors de la 50è session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat Technique Permanent,

CONSIDERANT La résolution du Bureau, en sa session des 2 et 3 juillet 2005 à Brazzaville, portant, d'une part, modification de la contribution statutaire des pays du Sud de 1 300 588 FCFA à 2 000 000 FCFA pour compter de l'année 2006, et proposant, d'autre part, que cette contribution soit portée à 2 500 000 FCFA, à compter de l'année 2007,

DECIDE De porter la contribution statutaire des pays du Sud de 2 000 000 FCFA à 2 500 000 FCFA, soit une augmentation de 500 000 FCFA à partir de l'année 2007.

Fait à Niamey, le 2 juin 2006

La Conférence

RESOLUTION N° IV/CONFEMEN – 2006**PORTANT RAPPEL LE PAIEMENT DES ARRIERES DES CONTRIBUTIONS
STATUTAIRES**

La Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage, réunie pour sa 52è session ministérielle à Niamey, les 1^{er} et 2 juin 2006,

- CONSIDERANT** La modification des statuts adoptée à Ouagadougou, lors de la 50è session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat Technique Permanent,
- PRENANT EN COMPTE** Les préoccupations exprimées par le Bureau, en sa session du 31 mai 2006, relativement à la situation des arriérés de contribution statutaire de plusieurs pays et à son impact potentiellement négatif sur la réalisation des activités prévues à la programmation,
- RAPPELLE** Aux pays membres la nécessité d'honorer leurs engagements en régularisant les montants au titre d'arriérés de contributions statutaires dans les meilleurs délais. Ces pays pourront étaler leur paiement selon un échéancier à convenir avec le STP.

Fait à Niamey, le 2 juin 2006

La Conférence

MOTIONS DE REMERCIEMENT



**MOTION DE REMERCIEMENT
AU STP DE LA CONFEMEN**

Nous, Ministres de l'Education, réunis à Niamey, les 1^{er} et 2 juin 2006 , à l'occasion de la 52^{ème} Conférence des Ministres de l'Education des Pays ayant le français en partage :

- Félicitons tout le personnel du Secrétariat Technique Permanent pour leur dévouement et pour la qualité du travail réalisés dans le cadre de la relance de la CONFEMEN afin de donner à notre organisation l'efficacité et le rayonnement international que nous avons souhaités ;
- Tenons à adresser nos plus sincères remerciements à Messieurs Robert MAHEU et Frédéric NGUILÉ, membres du comité scientifique et à Monsieur Yvan D'AMOURS, Conseiller en Politiques Educatives, pour leur engagement, leurs compétences et la qualité de leur apport dans la réussite des activités développées le long de leur mandat
- Saluons les efforts déployés par la Secrétaire Générale du STP de la CONFEMEN, Mme Adiza HIMA, pendant son premier mandat pour assurer la relance de la CONFEMEN.
- Nous la félicitons pour sa brillante réélection et lui souhaitons plein succès.

Fait à Niamey, 2 juin 2006

La Conférence.

**MOTION DE REMERCIEMENT
A MONSIEUR SAMIR MARZOUKI**

Nous, Ministres de l'Education, réunis à NIAMEY, les 1^{er} et 2 juin 2006, à l'occasion de la 52^{ème} Conférence des Ministres de l'Education des Pays ayant le français en partage :

Informés des nouvelles fonctions dévolues à Monsieur Samir MARZOUKI, Directeur de l'Education et de la Formation de l'OIF ;

Tenons à le remercier pour son engagement francophone, sa compétence technique, son sens de l'écoute, son aptitude au dialogue constructif et ses qualités humaines qu'il a su mettre au service de la complémentarité et de la synergie entre l'Organisation Internationale de la Francophonie et la CONFEMEN.

Saisissons cette occasion pour lui adresser nos vœux de plein succès dans ses nouvelles fonctions tout en souhaitant qu'il demeure pour la CONFEMEN ce conseiller toujours disponible.

Fait à Niamey, le 2 juin 2006

La Conférence

**MOTION DE REMERCIEMENT
A L'OIF**

Nous, Ministres de l'Education, réunis à NIAMEY, les 1^{er} et 2 juin 2006, à l'occasion de la 52^{ème} session de la Conférence des Ministres de l'Education des Pays ayant le français en partage :

- Tenons à exprimer toute notre gratitude et notre reconnaissance à Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie et aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OIF pour avoir inscrit la CONFEMEN dans la nouvelle Charte de la Francophonie.

- Saisissons cette occasion pour adresser nos vœux de réussite à Monsieur Clément DUHAIME, Administrateur de l'OIF, tout en souhaitant que l'excellente collaboration engagée entre l'OIF et la CONFEMEN se poursuive.

Fait à Niamey le 2 juin 2006

La Conférence

**MOTION DE REMERCIEMENT
AUX AUTORITES NATIONALES DU NIGER**

Profondément touchés par la chaleur et la qualité de l'accueil et pleinement satisfaits de l'organisation et des conditions offertes pour le bon déroulement de leurs travaux, les Ministres et les Chefs de délégation des Etats et Gouvernements membres de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), réunis à Niamey les 1^{er} et 2 juin 2006 à l'occasion de la 52^{ème} session ministérielle :

- adressent leurs remerciements les plus sincères au peuple de la République du Niger, à son Excellence Monsieur le Président de la République, à son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et à toutes les autorités nationales ;
- saluent l'engagement personnel et la disponibilité fortement appréciée de Monsieur Hamani Harouna, Ministre de l'Education de Base et de l'Alphabétisation ;
- Expriment leur profonde gratitude et leurs sentiments de reconnaissance aux membres du comité national d'organisation pour leur remarquable contribution à la réussite des travaux de cette session.

Fait à Niamey le 02 juin 2006

La Conférence

**IV CEREMONIE DE CLOTURE DE LA
52ÈME SESSION MINISTERIELLE DE LA
CONFEMEN**



**ALLOCUTION DE MONSIEUR FIRMIN MATOKO,
REPRESENTANT DE L'UNESCO**

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur l'Administrateur de l'OIF,
Distingués Représentants des institutions internationales,
Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN.

Vous me permettez d'abord, Mesdames et Messieurs, de féliciter chaleureusement Mme HIMA pour sa réélection au poste de Secrétaire Générale de la CONFEMEN.

Vous me permettez aussi de ne pas faire de discours formel et de m'adresser à votre auguste assemblée avec le même esprit de convivialité et de simplicité (et néanmoins de rigueur), qui a animé votre session.

Tout simplement, je voudrais rappeler la constance et l'excellence des relations qui lient l'UNESCO et la CONFEMEN depuis plusieurs années et réaffirmer notre attachement aux principes et aux valeurs que vous prônez et que nous partageons tous : respect des droits fondamentaux humains, promotion de la diversité linguistique et culturelle permettant un accès équitable à une éducation de qualité pour tous.

Mesdames et Messieurs,

C'est donc, vous l'avez noté, avec un intérêt particulier que l'UNESCO participe aux travaux de la CONFEMEN puisque les thèmes choisis sont aussi au cœur des préoccupations de l'UNESCO et que nous en débattons au sein de nos instances.

L'intérêt est d'autant plus grand que nous notons que la plupart des personnalités ici présentes (les Ministres), présidents où sont membres à part entière des commissions nationales pour l'UNESCO. Monsieur le Ministre de l'Education de base et de l'Alphabétisation de la République du Niger est Président de la Commission Nationale nigérienne pour l'UNESCO. Nous lui adressons nos sincères félicitations pour son élection à la présidence de la CONFEMEN.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Le combat que nous menons tous aujourd'hui, avec l'OIF, est celui de faire en sorte que la convention internationale relative à la promotion et à la protection de la diversité des expressions culturelles et linguistiques soit ratifiée par le plus grand nombre d'Etats et que l'exemple en soit donnée par les pays de la Francophonie.

Je vous remercie de votre attention et pour l'invitation qui nous a été adressée pour participer à cette session.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR ROGER FERRARI,
PRESIDENT DU CSFEF**

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chers collègues,

Avant la clôture de la session de la CONFEMEN consacrée à la gestion scolaire, je saisis l'occasion qui m'est donnée pour apporter quelques idées à la réflexion actuelle et à venir, au nom des organisations syndicales enseignantes francophones.

En premier lieu, je tiens à remercier la CONFEMEN pour son invitation et appeler également à un dialogue renforcé avec notre organisation syndicale.

En second lieu, notre avis est qu'il faut éviter de mettre en œuvre une politique de gestion des établissements qui les mettrait en concurrence, et encore moins mettre en œuvre une politique de gestion des personnels d'éducation de type commercial qui les soumettrait à des critères de performance strictement quantitatifs.

Il faut aussi s'interroger à notre avis sur le rôle réel de la gestion, si les Etats se désengagent financièrement, sur les familles. La question des moyens pour nous est une question importante, riviée à une question d'égalité pour tous ; il faut à notre avis travailler d'urgence la question aussi controversée de la formation des enseignants, leurs salaires, leurs statuts.

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chers collègues,

L'éducation, comme toute activité qui touche au devenir des êtres humains, est un phénomène complexe, tant l'économique, le politique ou encore le corporatiste, n'amènera le progrès que nous voulons tous pour les jeunes et nos pays.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE MADAME AMINATA ELISABETH OUEDRAOGO,
COORDONNATRICE DU CIEFFA**

Le Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA) se réjouit de prendre la parole à cette auguste et solennelle cérémonie de clôture de la 52^e session de la Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN).

Institution spécialisée de l'Union Africaine, centre de catégorie II de l'UNESCO, le CIEFFA qui a son siège à Ouagadougou, a pour objectif principal de promouvoir l'éducation des filles et des femmes en vue de leur pleine participation à l'élimination de la pauvreté à l'avènement d'un monde de paix pour un développement humain durable. Comme on peut le constater, cet objectif tel que formulé est un tout un programme de vie.

Le CIEFFA se veut un centre de référence pluridisciplinaire et de renforcement des partenariats et des synergies avec toutes les institutions et organisations qui font de l'éducation des filles et des femmes leur préoccupation ; il se veut un centre d'excellence pour l'éducation des filles et des femmes, la grande bibliothèque spécialisée (clearing house) dans le domaine de l'éducation des filles et des femmes ; il se veut enfin l'observatoire du continent pour l'éducation des filles et des femmes. Nous avons un site web que nous vous invitons à consulter (cieffa@cieffa.org).

Sept grandes missions importantes lui ont été assignées, parmi lesquels

- Promouvoir l'intégration de l'approche genre dans les politiques et programmes de développement ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des différents pays dans le domaine de l'éducation des filles et des femmes ;
- mettre en place un réseau d'informations et d'échanges sur l'éducation des filles et des femmes ;
- Développer un plaidoyer et un partenariat pluriel et fécond en faveur de la promotion de l'éducation des filles et des femmes ;
- Soutenir la recherche sur l'éducation et la formation des filles et des femmes ;
- Mener des activités d'observation sur l'état de l'éducation et de la formation des filles et des femmes en Afrique.

S'occupant d'éducation et de manière spécifique de celle des filles et des femmes, celles là même, qui constituent plus de 52 % de nos populations, n'es-il pas juste et bon que le CIEFFA soit présent à ces assises qui ont traité de « la gestion scolaire : facteur d'amélioration de l'accès et de la qualité ».

En effet, pour que la gestion scolaire soit réellement un facteur d'accès et de qualité il faut qu'elle prenne en compte et de près la question du genre.

En matière d'accès à l'école et d'une manière générale d'accès à l'éducation ne sont-ce les filles qui demeurent pour la plupart les laissées pour compte ? Ne sont-ce toujours pas elles, qui redoublent le plus, quittent plus tôt le système et tout cela, pour mille et une raisons parmi lesquelles figurent les mariages précoces, les violences de toutes sortes, la pauvreté et tous les préjugés et représentations culturels encore tenaces dans nos familles, régions, en un mot nos pays ?

La gestion scolaire couvre et l'environnement scolaire et les contenus d'enseignement ainsi que ceux et celles qui dispensent cet enseignement, les moyens mis en œuvre parmi lesquels les manuels dont nous savons que les contenus ont besoin d'être expurgés des nombreux stéréotypes sexistes etc.

Nous insistons sur les locaux d'enseignement et de formation dans leur conception, leur organisation, notamment la nécessité de latrines séparées, de complexes scolaires tenant en compte le fait que la fille qui va au collège doit quitter sa famille pour aller vivre dans la ville où se trouve ce collège etc.

« Le fait que les garçons et les filles vivent différemment leur expérience dans les mêmes conditions d'apprentissage imposent une analyse fondée sur le genre dans tous les aspects de notre travail éducatif. »

C'est pourquoi, nous disons que la gestion des ressources financières de l'école doit tenir compte du rapport filles / garçons, rapport jusqu'alors en défaveur de la fille, dans la plupart des pays africains au sud du Sahara.

Rappelons que la parité (rapport filles- garçons =1) reste un passage obligé vers l'égalité objectif visé en 2015 par l'EPT et les OMD. Pour atteindre la parité il faut mettre les moyens pour combler le gouffre qui sépare les filles des garçons.

Nous nous réjouissons que la formation soit ressortie comme une nécessité pour obtenir une bonne gestion scolaire. Cette formation devra nécessairement prendre en compte la dimension genre pour être complète.

Souffrez, mesdames messieurs, que nous nous fassions le devoir de rappeler quelques unes des raisons fondamentales qui militent en faveur de l'éducation des filles comme priorité numéro 1 :

- l'éducation des filles est indispensable à la réalisation de tout objectif de développement pour les générations présentes et futures de l'enfant ;
- L'éducation des filles est un investissement qui dégage les voies l'éducation de tous les enfants pour un l'encadrement intégré de la petite enfance, et pour le bien-être des adolescents ;
- la nécessité de mieux prendre en compte les enfants les plus susceptibles d'être exclus ou marginalisés par rapport à l'accès et à la poursuite d'une éducation de qualité, nous oblige à donner la priorité aux filles ;

Il est indéniable que :

- la fille qui a été à l'école est plus soucieuse ou observe davantage les règles d'hygiène, et de santé aussi bien pour elle que pour ses enfants et toute sa famille; qu'elle veille à une alimentation plus équilibrée de ses enfants et de la famille en général ce qui rejait de façon bénéfique sur la qualité de la santé; qu'elle fait plus tard ses enfants et donc ne s'expose pas aux inconvénients des grossesses précoces ; elle peut opter en collaboration avec son mari, pour un nombre d'enfants à la mesure de leurs moyens ; elle est plus encline à scolariser ses filles au même titre que ses garçons etc.

L'accord de l'UNESCO qui consacre le CIEFFA Centre de catégorie II, mentionne dans son article 3 alinéa 3, que cette institution est « prête à collaborer avec d'autres organisations régionales intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, telles que la CONFEMEN, le FAWE, etc.

C'est dire que le CIEFFA entend dans les jours à venir développer et rendre plus concret un partenariat avec la CONFEMEN. N'est-il d'ailleurs pas le bébé de la Secrétaire Générale de la CONFEMEN madame HIMA Adiza? Elle qui a été la présidente de la première réunion des experts en éducation et en genre qui s'est tenue à Ouagadougou en juillet 2000 pour se pencher sur les textes fondamentaux de l'institution CIEFFA.

Le CIEFFA lui exprime ses remerciements et toute sa reconnaissance pour le travail de plaidoyer silencieux mais efficace qu'elle a fait et continuera de faire en sa faveur.

Le CIEFFA affirme ce jour solennel, son entière disponibilité à travailler en collaboration/coopération avec la CONFEMEN, et faire en sorte que la dimension genre des thèmes traités aux sessions de cette Organisation ne soit pas oubliée ou occultée. Car il faut le dire à cette 52^e session il en a été très peu question.

Mesdames, messieurs, je voudrais saisir l'occasion de cette tribune pour renouveler les remerciements du Gouvernement du Burkina Faso au Gouvernement du Niger pour le soutien et l'engagement déterminant qu'il a toujours manifestés pour le CIEFFA.

Ces remerciements s'adressent également à tous les pays africains et aux partenaires qui ont soutenu cette institution depuis le début et au cours des années écoulées.

Je leur dis ou redis que le CIEFFA est un outil au service de la promotion de l'éducation des filles et des femmes de leur pays respectifs.

C'est dire aussi son entière disponibilité à prendre une part active auprès des pays et des autres partenaires de l'éducation à la mise en œuvre des recommandations issues de la présente session.

Je vous remercie

ALLOCUTION DE MONSIEUR KHALIL ENAHOUI
COORDINATEUR REGIONAL DU PROGRAMME DE L'EDUCATION
BILINGUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Excellence Monsieur le Président
Excellences Messieurs les Ministres et chefs de délégations
Excellence Monsieur l'Administrateur de l'OIF
Excellence Madame le Secrétaire Général de la CONFEMEN
Mesdames et messieurs

C'est pour moi un insigne honneur et un immense plaisir de me retrouver parmi vous une fois de plus, pour essayer de traduire l'intérêt particulier qu'accorde la Banque Islamique de Développement à la coopération avec la CONFEMEN et pour vous réitérer, au nom de S. E. Dr Ahmed Mohamed Ali, Président du Groupe de la Banque, et en mon nom personnel, les meilleures salutations et les ardents souhaits de réussite et de succès dans les travaux de votre auguste conférence.

En effet, la Banque Islamique de Développement se réjouit d'être parmi vous. Elle s'y reconnaît parfaitement, parce que 20 pays constituent un trait d'union entre la Francophonie et la Banque et parce que la BID est depuis trois décennies l'un des partenaires principaux de l'éducation francophone. Elle y a investi déjà plus de 400 milliards pour soutenir des systèmes éducatifs francophones, et elle continuera ces interventions dans ce domaine.

Les expériences pilotes d'appui à l'enseignement franco arabe qu'elle soutient, depuis quelques années, à la demande de quelques pays de l'espace francophones vont également dans le même sens, tout en répondant à des besoins socio culturels pressants. Ces expériences, signalons le, bénéficient de l'appui d'une large communauté de partenaires techniques et financiers qui ont ensemble pris part aux grandes conférences de l'éducation bilingues tenues à N'djamena en juin 2004 et à Niamey en Juillet 2005.

Grâce aux interventions réalisées jusqu'à présent, dans ce domaine spécifique, des centaines de milliers d'enfants africains ont eu accès à la langue française dans le cadre d'un partenariat linguistique franco arabe, un partenariat dynamique et fécond.

A travers ces expériences, la BID a, bien sur, contribué au rehaussement du taux de la scolarisation, mais elle a aussi, et ce n'est pas moins important, concouru au rapprochement de deux systèmes qui ont, pendant longtemps, cohabité sur le même territoire, sans réussir à s'embrasser comme il le faut dans les mêmes esprits.

Ainsi, ces expériences permettront à des générations africaines d'être à la fois l'incarnation culturelle de grands érudits francophones tels que Léopold Sédar Senghor, Camara Laye, Amadou Ampathé Ba, Mariama Ba, Ahmedou Korouma, Chiekh Hamidou Kane, Cheikh Anta Diop, Joseph Ki Zerbo, ect et d'autres éminents érudits arabophones tels que Mahmoud Kati, Ousman Dan Fodio, Elhadj Omar Tal, Samouri Touré, Cheikh Ahmedou Bamba, Elhadj Malik Sy, Cheikh Ibrahim Niass et tant d'autres. etc. Bref, davantage d'authenticité et davantage d'ouverture sur le monde contemporain.

Cette approche que l'on peut considérer novatrice ne date pas pourtant d'aujourd'hui, car depuis plus d'un siècle les colonisateurs ont testé les bienfaits de ce partenariat linguistique. Personnellement, je

pense que le 1^{er} centenaire de l'école franco arabe en Afrique subsaharienne, celui de la medersa de Saint Louis (Sénégal) créée en 1907 mérite d'être célébré.

Excellence Monsieur le Président,

Ce matin, vous nous rappeliez que la répétition est pédagogique. Permettez moi donc de faire de la pure répétition en disant: Félicitation à la sage, dynamique et respectable Secrétaire Générale de la CONFEMEN, notre sœur Mme Hima Adiza Mailalé... Félicitation pour cette brillante réélection qui traduit une confiance si bien méritée.

Félicitation à vous, Monsieur le Ministre Président de la Conférence et à votre pays - j'ose dire mon pays - le Niger, pour l'excellence de la préparation, de l'organisation et de la conduite des travaux de cet important rendez vous du monde de l'éducation.

Je voudrais également saisir l'opportunité qui m'est offerte pour m'acquitter d'un autre devoir, celui de réitérer mes félicitations personnelles et celles de la BID à Son Excellence Monsieur Clément Duhaime Administrateur de l'OIF.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer la constante disponibilité de la BID à consolider sa coopération avec la Francophonie et toutes ses institutions compétentes et à accompagner fidèlement les pays membres de nos deux organismes dans leurs politiques visant à promouvoir les ressources humaines, à accroître la scolarisation, et à favoriser le brassage culturel et le dialogue des civilisations, au profit d'une lutte sans merci contre la pauvreté et l'exclusion et dans le but d'asseoir les bases solides d'un développement durable, notamment en Afrique subsaharienne.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DU DOCTEUR IBRAHIMA AMINE
REPRESENTANT LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ISESCO**

Excellence Monsieur le Président en exercice,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Honorables invités,

Permettez-moi de vous transmettre la salutation chaleureuse au nom du Dr. Abdoulaziz Ben Ousmane Attoyédjiri, Directeur Général de l'Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (l'ISESCO).

Je vous remercie pour votre invitation d'assister à cette importante réunion et je souhaite plein succès pour vos travaux.

L'ISESCO, qui a une longue expérience dans le domaine de l'Education, les Sciences et la Culture, attache une grande importance aux résultats et recommandations issus de vos travaux.

Enfin je vous félicite pour l'excellent déroulement de ces travaux.

Je vous remercie.

Le Recteur de l'Université Islamique p.i.

Dr. Ibrahim Amine

**ALLOCUTION DE MONSIEUR FERNAND TEXIER,
RECTEUR DE L'UNIVERSITE SENGHOR**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN
Monsieur l'Administrateur de l'OIF
Mesdames, Messieurs,

L'Université SENGHOR, Université internationale de Langue française au service du Développement Africain, a été créée par l'Opérateur direct de la Francophonie. Elle a pour mission de former des cadres africains pour aider au développement de leurs pays respectifs.

Actuellement, l'Université SENGHOR prépare ses futurs cadres dans un Master en Développement décliné en 6 spécialités :

- Gouvernance et Management Public
- Management de Projets
- Santé internationale
- Nutrition
- Gestion de l'Environnement
- Gestion du Patrimoine Culturel

Comme il a été dit et répété au cours de ces journées il n'y a pas de développement durable sans une éducation de qualité.

L'Université SENGHOR, fidèle à sa mission d'opérateur direct de la Francophonie, en conformité avec le plan stratégique décennal de la Francophonie a décidé d'apporter sa contribution même modeste pour aider à former des gestionnaires de systèmes éducatifs.

Ainsi, avec le soutien de l'OIF, l'AUF, la CONFEMEN, l'AFIDES, l'ADEA et avec le concours de l'Université Laval (Québec) et l'Université de Bourgogne (France) l'Université SENGHOR travaille à la mise en place d'une formation à Distance d'une année sur la Gestion des Systèmes éducatifs destinée à former des formateurs africains dont les pays ont tant besoin si j'en crois ce que j'ai entendu au cours de cette session ministérielle de la CONFEMEN.

En effet, il y a un consensus pour constater qu'il est nécessaire de professionnaliser les gestionnaires et qu'il y a un grand besoin de formation.

Pour la mise en œuvre de ces formations, l'Université SENGHOR se doit d'être à l'écoute des pays francophones bénéficiaires.

Cette 52^{ème} session ministérielle de la CONFEMEN a été l'occasion de mieux comprendre les enjeux et de mieux définir les priorités.

En effet, le souci constant de l'Université SENGHOR est de faire œuvre utile pour aider les pays francophones à se développer.

Vous aurez compris que cette formation à distance, utilisant les NTIC s'inscrit parfaitement dans les préoccupations de la Francophonie puisque le thème du prochain Sommet, qui doit se tenir à Bucarest en septembre prochain, porte sur l'Education et les TIC.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE MADAME HIMA ADIZA, SECRETAIRE
GENERALE DE LA CONFEMEN**

Mesdames et Messieurs,

La 52^{ème} Session ministérielle de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage arrive à son terme. Les résultats enregistrés, comme nous l'avons souhaité, ont comblé les espérances placées en cette session dont la thématique revêt, comme vous le savez, une importance cruciale pour le devenir de nos systèmes éducatifs.

Des voix plus autorisées que la mienne, vous livreront sans doute la quintessence des décisions issues de nos assises.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de saisir l'opportunité de cet instant, pour adresser l'expression de ma profonde et respectueuse gratitude à son Excellence le Président Abdou DIOUF, Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, pour son engagement personnel, pour l'intégration de la CONFEMEN dans l'architecture institutionnelle de la Francophonie. Cela a, entre autres permis à notre Organisation, de manière incontestable, d'accéder à une plus grande visibilité dans la conduite de ses missions.

C'est avec émotion que je voudrais exprimer ma respectueuse déférence à l'Honorable DHARAMBEER GOKHOOL, avec lequel nous avons travaillé intensément, mais toujours dans le même climat de confiance partagée. Soyez en chaleureusement remercié, Honorable GOKHOOL.

Sachez que le nœud établi ne se rompra jamais et que votre précieuse expérience nous accompagnera toujours.

Comment pourrait-on un instant envisager les actions d'impulsion de l'OIF sans évoquer la sollicitude constante et l'engagement résolu de Monsieur CLEMENT DUHAIME, Administrateur Délégué de l'OIF qui, en dépit de ses multiples charges, nous a fait l'honneur et l'amitié de prendre part à nos assises, aussi bien à Antananarivo qu'à Niamey.

Je voudrais en particulier rappeler son ferme engagement dans la conduite des actions de l'OIF en matière d'éducation conformément aux orientations définies par la CONFEMEN.

Qu'il me soit permis de remercier vivement Monsieur SAMIR MARZOUKI, pour la collaboration exemplaire et soutenue que nous avons eue avec la Direction de l'Education et de la Formation Professionnelle et Technique de l'OIF.

Les mots, vous vous en doutez, me manquent pour exprimer dans toute son intensité cette complicité dans le travail qui a caractérisé nos relations, et grâce à laquelle nous avons pu créer une synergie de la Francophonie en éducation. Je dois d'ailleurs préciser que les résultats que nous n'avons cessé de saluer dans le cadre de la collaboration OIF-CONFEMEN, doivent beaucoup à la détermination personnelle de Monsieur MARZOUKI.

Qu'il en soit encore une fois chaleureusement remercié.

Aux Etats et gouvernements membres de la CONFEMEN qui viennent de nous renouveler leur confiance, je voudrais dire que nous serons toujours à leur service et mettrons tout en œuvre pour mériter et renforcer chaque jour davantage la confiance placée en nous.

Pour quelqu'un qui vient d'être réélue par acclamations, vous imaginez qu'il n'est pas facile de maîtriser son émotion et de dire, avec les mots qu'il faut, le sentiment qui est le mien en ces instants solennels.

C'est vous dire que je ne pourrais jamais exprimer assez ma reconnaissance et ma gratitude à l'endroit de tous les Etats et Gouvernements membres, pour cette marque d'estime et de confiance qui honorent ma modeste personne.

Je puis vous assurer que le message a été bien perçu et que nous redoublerons d'effort pour mener à bien la lourde charge que cela suppose.

Permettez-moi simplement d'exprimer à toutes et à tous, notre profonde gratitude, pour la qualité de la réflexion qui a contribué à donner aux décisions de ces assises toute leur pertinence et leur densité.

Mesdames et Messieurs,

Vous avez sans doute souvenance que lors de la cérémonie officielle d'ouverture de nos assises, son Excellence Monsieur HAMA AMADOU, Premier Ministre et Chef du Gouvernement évoquait le soutien des plus hautes autorités du Niger à l'endroit de la CONFEMEN et de ma modeste personne.

Ce soutien, nous l'avons notamment perçu à travers le suivi régulier que le Cabinet du Premier Ministre a exercé tout au long de la phase préparatoire de cette 52^{ème} session.

Au terme de ces assises, je voudrais, par des mots qui ne traduiront sans doute pas l'intensité de mon émotion, leur exprimer l'immense gratitude et la déférence de la compatriote que je suis.

Merci Excellence Monsieur le Président de la République !

Merci Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement !

Merci Monsieur le Ministre de l'Education de Base et de l'Alphabétisation !

Merci à toutes et à tous !

Et que la paix soit sur vous.

Mesdames et Messieurs,

La CONFEMEN a certes enregistré des avancées significatives. Mais nous sommes conscients au Secrétariat technique permanent que les défis à relever sont encore nombreux et importants. C'est pourquoi, nous réitérons notre ferme engagement à privilégier disponibilité et ouverture d'esprit afin de favoriser une plus grande synergie avec l'ensemble des Etats et Gouvernements membres, ainsi que toutes les Organisations Internationales partenaires auxquelles nous adressons nos vifs remerciements.

Nous venons avec ces journées de réflexion d'ouvrir un nouveau chantier qui traduit le dynamisme de la gestion de notre institution et l'ambition qu'elle nourrit pour nos systèmes éducatifs.

Par la mise en œuvre certaine du Cadre d'action sur la gestion scolaire, la Francophonie répondra au rendez-vous de l'Education pour Tous.

Je vous souhaite un bon retour dans vos foyers respectifs et au revoir.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE L'HONORABLE DHAREMBEER GOKHOOL,
PRESIDENT EN EXERCICE
SORTANT DE LA CONFEMEN**

Monsieur le Ministre de l'Education de Base et d'Alphabétisation ;
Monsieur l'Administrateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie ;
Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN
Mesdames les Correspondantes nationales ;
Messieurs les Correspondants nationaux ;
Chers Partenaires et Honorables invités ;

Nos travaux arrivent aujourd'hui à leur fin. C'est pour moi un plaisir renouvelé d'exprimer, au nom du Bureau que j'ai eu l'honneur de présider, notre totale satisfaction pour le déroulement de ces assises de Niamey et les riches conclusions auxquelles nous venons de parvenir.

Je voudrais, en cette heureuse occasion, réitérer nos sincères remerciements aux plus hautes autorités du Niger, pour leur implication personnelle dans l'organisation de la 52^{ème} Session ministérielle de la CONFEMEN.

Je voudrais aussi adresser mes félicitations au Comité d'organisation nigérien et aux membres du Secrétariat technique permanent, pour le dévouement dont ils ont fait montre tout au long de nos travaux.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, au terme de mon mandat, de vous dire tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec Madame HIMA Adiza, à qui je voudrais adresser solennellement mes sincères félicitations pour sa réélection à la tête du Secrétariat technique permanent, ainsi que tous mes encouragements à poursuivre cette mission combien laborieuse mais exaltante.

Je pense en toute sincérité que le choix porté à nouveau sur Madame HIMA pour un autre mandat de quatre ans à la tête de notre Organisation est un gage que les réalisations faites dans le cadre de la relance de la CONFEMEN, reconnues de façon unanime, seront consolidées et développées.

J'ai été, en ma qualité de Président en exercice, un témoin privilégié de la densité et de la qualité du travail effectué par le Secrétariat technique permanent. Renouveler aujourd'hui notre confiance à Madame HIMA est incontestablement une des inspirations les heureuses de nos concertations.

Je voudrais, dans la même lancée, adresser mes félicitations et mes encouragements à Monsieur HAMANI HAROUNA, Ministre de l'éducation de Base et de l'Alphabétisation du Niger, qui, vous le savez, assurera désormais la présidence de notre Organisation.

L'un et l'autre peuvent être assurés de ma totale disponibilité et de ma détermination à poursuivre à leurs cotés, les efforts entrepris pour la consolidation des acquis et l'amélioration de nos performances, pour une CONFEMEN toujours plus forte.

Mesdames et Messieurs,

Nous venons d'adopter un Cadre d'action de la gestion scolaire. Notre satisfaction, nous le répétons, est évidente. Cependant, les résultats enregistrés ne peuvent occulter l'immensité de la tâche que nous avons devant nous. Car, comme nous aimons à le répéter, l'éducation est un chantier jamais achevé, un défi perpétuel qui exige tout à la fois capacité d'adaptation et constance dans les résultats.

Le Cadre d'action de la gestion scolaire ne peut avoir sa vraie valeur que lorsqu'il sera effectivement mis en œuvre et qu'il aura réellement produit des résultats tangibles.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, pour terminer mon propos, souhaiter à toutes les participantes et à tous les participants, un bon retour dans leurs foyers respectifs.

Merci de votre aimable attention.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR HAMANI HAROUNA, MINISTRE
DE L'EDUCATION DE BASE ET DE L'ALPHABETISATION DU
NIGER, PRESIDENT EN EXERCICE ENTRANT DE LA
CONFEMEN**

Mesdames et Messieurs les Ministres de l'Education,
Mesdames et Messieurs les représentants d'Organismes internationaux,
Mesdames et Messieurs les Correspondants Nationaux,
Chers participants,
Mesdames et Messieurs,

Je crois que vous me comprendrez car c'est à la fois avec beaucoup d'émotion, de gratitude et de détermination que je prends la parole en ce moment en tant que nouveau Président en exercice de cette noble institution qu'est la CONFEMEN.

Mes premiers mots seront des mots de remerciements en direction de personnes infatigables qui jusqu'ici ont su tenir le flambeau de cette organisation et la porter aux sommets auxquels elle se trouve aujourd'hui. Nous savons tous que ces personnes sont nombreuses et que la présente tribune ne nous donne pas le loisir de les nommer tous. Toutefois, il est des personnes qu'on se ferait un grand tort de ne pas nommer.

En tout premier lieu, je me tourne vers mon homologue Mauricien, mon ami l'Honorable Darambeer GOKHOO qui a su conduire notre groupe avec abnégation et diplomatie jusqu'à l'adoption de notre cadre d'action. Je suis particulièrement fier de vous et je promets de continuer l'œuvre entamée vers des sommets toujours plus hauts.

Mme Adiza HIMA, guerrière infatigable, ma chère compatriote, nous sommes en tandem pour un bon bout de temps. Je vous félicite d'abord pour votre brillante réélection et étends ces félicitations à tout le Secrétariat Technique Permanent à Dakar. Trouvez tous ici l'expression de ma gratitude pour ce que vous avez déjà fait et celle de ma détermination à ce que ensemble nous fassions avancer notre organisation pour une éducation de meilleure qualité dans nos pays.

Je tourne à présent mon regard vers l'extérieur, vers le Président Abdou DIOUF, Secrétaire Général de l'OIF et vers M. Clément DUHAIME, Administrateur de l'OIF pour leur engagement bien connu pour la CONFEMEN. Dans ce même élan, je remercie aussi M. Samir MARZOUKI pour tout ce qu'il a investi dans le domaine de l'éducation et de la formation technique et professionnelle. Je lui souhaite plein succès dans les nouvelles fonctions qui l'appellent.

Et vous, chers correspondantes et correspondants nationaux, nous savons que c'est sur votre travail de tous les jours dans vos pays respectifs que repose tout l'édifice de notre organisation. Je vous renouvelle mes remerciements pour le travail fait et vous souhaite beaucoup de courage à la tâche et bon retour dans vos pays d'origine.

Mesdames et Messieurs les Ministres de l'Education,
Mesdames et Messieurs les représentants d'Organismes internationaux,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi pour quelques minutes de vous entretenir de l'essentiel de ce que je pense que nous aurons à faire ensemble au cours de notre mandat.

Je ferais de la promotion de la qualité de l'enseignement corrélativement à l'accès dans les pays membres de la CONFEMEN mon cheval de bataille, en harmonie avec les orientations et les recommandations que vous avez formulées à la session de Niamey.

Nous savons tous que l'éducation est un secteur hautement stratégique et aussi le levier offrant le plus de possibilités de changer les mentalités et les comportements. En effet le concept d'éducation de qualité occupe le devant de la scène depuis que les élèves et leurs parents d'une part, les communautés, les éducateurs, les dirigeants et les pays, d'autre part, ont compris que l'apprentissage et ses modalités étaient aussi importants que l'accès à l'éducation. Les problèmes qui pèsent depuis toujours sur la qualité de l'éducation demeurent et sont encore exacerbés par l'apparition des nouveaux défis tels que le rôle de l'éducation vis-à-vis du développement durable, de la paix et de la sécurité ou face au VIH/SIDA.

En ce début du 21^e siècle la tendance est à une éducation allant au-delà du simple apprentissage des fondamentaux : lecture, écriture, calcul. On s'accorde de plus en plus sur l'importance de la pertinence des valeurs universelles de la paix et de la sécurité. L'éducation de qualité doit recouvrir la lecture, l'écriture et le calcul plus les compétences nécessaires pour la vie courante et est directement associée aux composantes essentielles constituées par les enseignants, le contenu, les méthodologies, les programmes scolaires, les systèmes d'examen, la politique, la planification, la gestion et l'administration.

Mesdames et Messieurs,

Les questions d'éducation étant d'autre part des questions politiques je m'attellerais au cours de ce mandat à susciter une implication totale et permanente des plus hautes autorités des pays membres de la CONFEMEN dans la mise en œuvre du cadre d'actions de la CONFEMEN que nous venons d'adopter à Niamey.

La Francophonie qui est d'abord solidarité et partage à son tour saura sans doute relever le défi de la qualité de l'éducation en élaborant des orientations pertinentes, assorties d'un agenda définissant clairement les rôles et les devoirs de chaque partie prenante dans la mise en œuvre des mesures qui seront prises.

Mesdames et Messieurs les Ministres de l'Education,
Mesdames et Messieurs les représentants d'Organismes internationaux,
Mesdames et Messieurs les Correspondants Nationaux,
Chers participants,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes au terme d'un moment de partage qui ouvre de nouvelles perspectives. Je vous invite tous au courage et au travail d'équipe.

Je ne saurais conclure sans vous souhaiter un bon retour dans vos pays et dans vos familles respectives.

C'est sur cet espoir que je déclare clos les travaux de la 52^e session ministérielle de la CONFEMEN.

Vive l'Education de Qualité,
Vive la CONFEMEN

Je vous remercie.

VI ANNEXES



ANNEXE 1
RAPPORT DE SYNTHÈSE DES
ATELIERS SUR LE THEME DE LA
GESTION SCOLAIRE



Les ministres et chefs de délégation étaient répartis en trois groupes. Les rapporteurs des trois ateliers ont mis en commun leurs notes pour constituer le présent rapport de synthèse.

Une grande convergence de vues a été constatée au regard des commentaires et propositions formulés.

Eléments de diagnostic

Diverses lacunes ont été soulignées, dont la plupart rejoignent les éléments de bilan mentionnés dans le projet de Cadre d'action sur la gestion scolaire:

- l'absence d'une définition claire des rôles et responsabilités des différents acteurs des systèmes éducatifs ;
- les carences dans la formation initiale et continue des personnels de gestion de même que dans la formation des partenaires ;
- le manque de planification relative à la création d'établissements ;
- les disparités entre les milieux urbains et ruraux, notamment en matière de déploiement des ressources humaines et matérielles ;
- l'insuffisance des systèmes de suivi et d'évaluation à tous les niveaux ;
- les problèmes de sélection et de désignation des chefs d'établissements ;
- la faiblesse de l'engagement des différents acteurs.

Des mesures permettant de surmonter ces difficultés ont aussi été proposées :

- l'adoption de textes législatifs et réglementaires ;
- l'élaboration de référentiels, programmes et de modules de formation à l'intention des différents personnels de gestion ;
- la conception et le respect de la carte scolaire ;
- la régionalisation des postes de recrutement et des postes budgétaires ;
- la mise en place d'instruments de contrôle et de suivi de l'utilisation des ressources ;
- la décentralisation de certains pouvoirs et des ressources correspondantes vers les écoles ;
- l'adoption d'un code de déontologie ;
- la prise en compte de la problématique du genre.

Examen du Cadre d'action

Dans l'ensemble, les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur accord avec le projet de Cadre d'action soumis. Les amendements suivants ont été demandés :

Préambule

- p. 3, ajouter le dernier paragraphe suivant : « Le cadre proposé a été conçu en vue de renforcer la gestion des systèmes éducatifs de l'espace francophone afin d'améliorer la qualité de ses systèmes éducatifs au bénéfice de tous les élèves ».

1. Bilan de la gestion scolaire

- restructurer le bilan de façon à relever des aspects positifs avant d'aborder les aspects négatifs ;
- 1^{re} section, p. 4, 4^e tiret, remplacer « agences de développement » par « partenaires techniques et financiers » ;
- 2^e section, p. 4, ajouter le 4^e élément suivant : « une insuffisance de formation des partenaires locaux, notamment des parents d'élèves » ;

- 3^e section, p. 4, 2^e tiret, ajouter « en particulier les filles, les minorités ethniques, les nomades, les ruraux et les personnes handicapées » ;
- 3^e section, p.5, ajouter entre le 4^e et le 5^e tiret, « la faiblesse des capacités locales dans le domaine de l'édition des manuels scolaires ».

2. Vision : objectifs prioritaires

Aucune demande de modification

3. Stratégies

- 1^{re} section, p. 6, 2^e ligne, pour la décentralisation/déconcentration, ajouter les deux conditions suivantes à celle déjà mentionnée : 1) « qu'elle vise à atteindre des objectifs fixés au système éducatif dans son ensemble ; 2) qu'un processus d'évaluation de la qualité des dispositifs soit mis en place ». Dans ce même paragraphe, ajouter à la liste des rôles des niveaux central et déconcentrés celui de « garant de l'équité dans la distribution des services éducatifs » ;
- 3^e section, p. 8, insérer un nouveau tiret après le 1^{er}, « de favoriser la conception et l'élaboration de référentiels communs » ;
- 3^e section, p. 8, modifier la fin du 2^e tiret : « par exemple pour l'ensemble des fournitures scolaires, et plus particulièrement pour des manuels scolaires accessibles, peu coûteux et adaptés aux besoins des élèves » ;
- 3^e section, p. 8, ajouter au dernier tiret « notamment par le développement de dispositifs d'évaluation » ;
- 4^e section, p. 8, ajouter au titre : « en concertation avec les organisations syndicales compétentes ».

Priorités

Parmi les différents éléments du Cadre d'action, les aspects suivants ont été identifiés comme prioritaires :

- la nécessité de passer d'une gestion centralisée à une gestion décentralisée, participative et partenariale, qui implique les principaux acteurs concernés. Celle-ci doit s'appuyer sur des fondements juridiques qui précisent clairement les rôles et responsabilités de chacun ;
- la professionnalisation (ce qui suppose notamment des dispositifs adéquats de recrutement et de formation), ainsi que la responsabilisation et la valorisation des personnels de gestion et d'enseignement ;
- la rationalisation et l'optimisation des ressources ;
- l'échange des bonnes pratiques et des leçons apprises par la mise en réseau.

Propositions en vue de l'élaboration du mémorandum

Il a été convenu de reprendre les principaux éléments du Cadre d'action comme base pour l'élaboration du Mémorandum, en tenant compte des suggestions d'amélioration formulées. Il a été demandé de faire ressortir les aspects suivants : le nécessaire ancrage des orientations de la CONFEMEN en matière de gestion scolaire dans les objectifs d'éducation pour tous et les objectifs du millénaire pour le développement ; l'importance de la gestion participative et partenariale ; la nécessaire articulation entre le niveau central et le niveau local ; l'attention à accorder à l'équité, en plus de l'accès et de la qualité ; l'importance de la bonne gouvernance ; l'amélioration de l'évaluation des systèmes éducatifs ; la nécessité pour les Etats d'élaborer des plans nationaux en matière de gestion qui opérationnalisent les orientations du Cadre d'action ; l'importance de la coordination des actions des différents partenaires techniques et financiers.

ANNEXE 2 RESULTATS DES ETUDES DU PASEC



NOTE DE PRESENTATION DES RESULTATS DES ETUDES PASEC VI ET VII

Objectifs du PASEC

Le Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs des pays de la CONFEMEN est un programme créé en 1991 par les Ministres de la CONFEMEN, qui a quatre objectifs :

- identifier des modèles d'écoles efficaces et peu coûteux.
- développer une capacité interne d'évaluation du système
- diffuser les résultats, les méthodes et instruments d'évaluation
- renforcer le rôle d'observatoire permanent de la CONFEMEN

Méthodologie

Le principe de base de la méthodologie du PASEC repose sur la comparaison. Il consiste à tirer parti de la variété des situations scolaires pour identifier des facteurs de performance du système éducatif en mesurant la progression des élèves sur l'année. Il faut donc pouvoir mettre en relation les niveaux moyens d'acquisition des élèves en français et en mathématiques avec les conditions matérielles et organisationnelles dans lesquelles ils sont scolarisés.

La mesure de la progression des élèves pendant l'année est fondée sur une évaluation des élèves en début et en fin d'année scolaire. L'évaluation concerne une année de début (la deuxième année) et une année de fin (la cinquième année) de cycle primaire fondamental. L'enquête se fait sur un échantillon d'élèves qui est composé pour prendre en compte des situations de scolarisations aussi diversifiées que possible. Les acquis des élèves sont mesurés en français et en mathématiques (acquis fondamentaux du primaire) - parfois en langue nationale- en utilisant des instruments standardisés (mêmes épreuves, conditions de passation homogène et correction centralisée), ce qui permet d'établir des comparaisons aux niveaux national et international.

Pour analyser les données ainsi recueillies, des techniques permettent de prendre en compte simultanément les principaux facteurs qui interviennent dans le processus d'apprentissage. Elles dégagent les effets propres des différents déterminants des acquisitions des élèves, indépendamment de l'effet des autres facteurs.

Trois types d'études peuvent être mises en œuvre : l'évaluation diagnostique, l'évaluation thématique et le suivi de cohorte. Le PASEC ne réalise désormais plus que des évaluations diagnostiques (cinq pays tous les deux ans).

Résultats antérieurs

La démarche est celle d'une contribution technique aux arbitrages politiques et financiers par l'identification des facteurs dits « coûts efficaces » de la politique éducative -les facteurs les moins coûteux et les plus efficaces sur les progrès des élèves- et par la recherche de leur combinaison optimale. Les résultats des études PASEC antérieurs ne mettent pas en évidence un lien important entre ressources mises à disposition de l'école, ou de la classe, et résultats des élèves.

Au cours des nombreuses restitutions des analyses PASEC, les résultats présentés sont systématiquement confrontés aux représentations collectives et suscitent des débats intenses. Si un consensus existe sur les intrants pédagogiques classiques (manuels scolaires, matériels didactiques, ...), il n'y en a pas sur la gestion scolaire, qui est rarement remise en question. Ce sont davantage les résultats des analyses qui sont contestés que les pratiques de gestion scolaire dont l'importance mérite pourtant d'être largement débattue. Le tableau ci-dessous présente les principaux facteurs d'efficacité identifiés par les analyses PASEC. Néanmoins on verra que le rôle de la gestion scolaire, ou pédagogique, semble prépondérant dans les acquisitions scolaires des élèves.

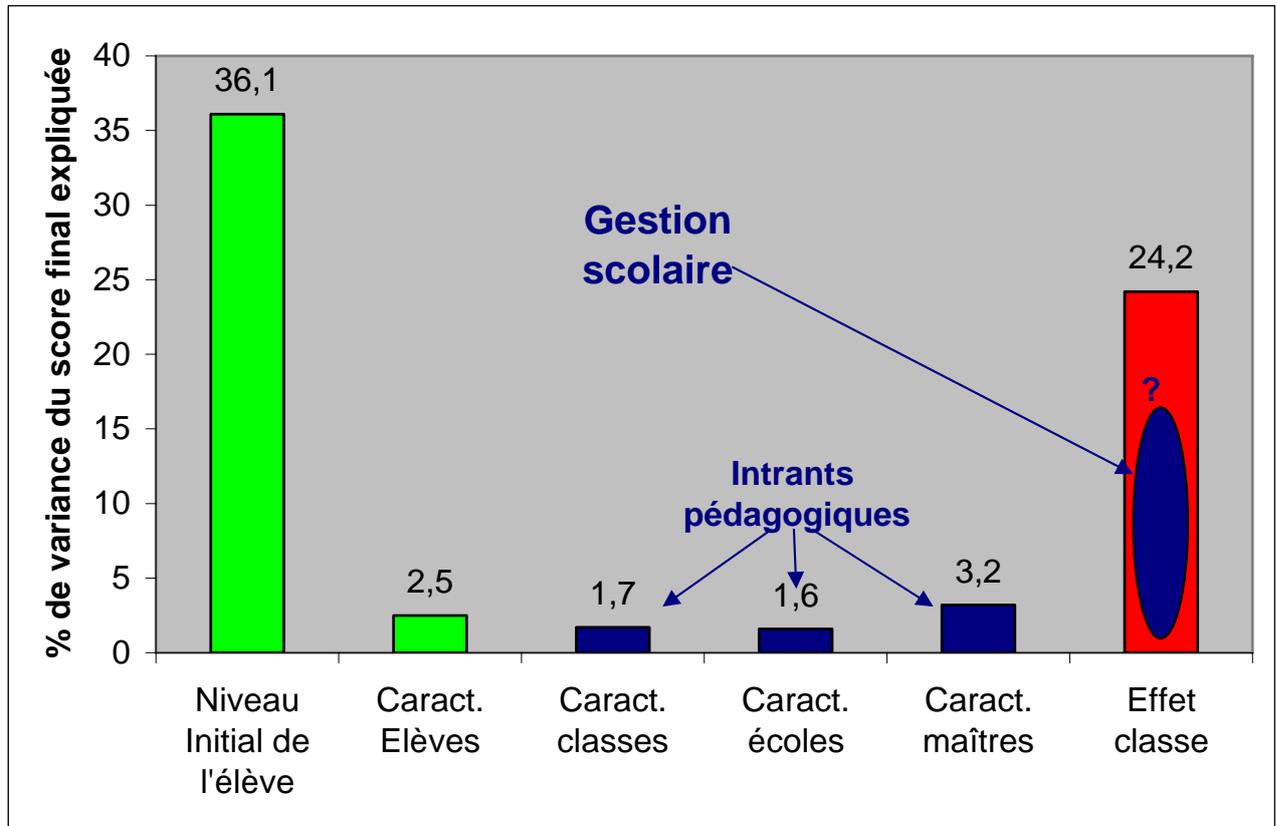
Tableau 1 : Effet de différents facteurs sur les acquisitions scolaires dans les pays ayant bénéficié d'une évaluation PASEC

Effet positif dans la majorité des pays	Effet négatif dans la majorité des pays	Effet variable suivant les pays	Pas d'effet
Alphabétisation des parents	Absentéisme des enseignants	Genre et âge de l'élève	Type de constructions scolaires
Association de parents d'élèves active	Redoublement	Rural/Urban	
Disponibilité des manuels scolaires	Insatisfaction professionnelle de l'enseignant	Formation académique de l'enseignant	
Fréquence des réunions entre enseignants	Classe en double flux	Durée de la formation professionnelle initiale	
Maîtrise de la langue locale par l'enseignant		Statut, salaire et ancienneté de l'enseignant	
		Taille de la classe	
		Travaux extrascolaires	
		Type d'école	
		Classe multigrade	

Source : PASEC

Une première lecture du tableau nous indique que ce ne sont pas les facteurs les plus coûteux qui ont le plus d'effet. Le fait que dans certains pays, les intrants pédagogiques classiques n'ont pas les effets escomptés nous amène à nous poser des questions, notamment sur la gestion. Si une allocation minimale d'intrants doit nécessairement être fournie à chaque école, classe et élève, elle doit être accompagnée de règles et de pratiques de bonne gestion pour permettre la transformation des ressources en acquisitions par les élèves, notamment en matière de temps scolaire.

Le score qu'obtient l'élève en fin d'année s'explique en grande partie par le score qu'il obtient en début d'année (et qui mesure son niveau initial). Les caractéristiques observables (celles qui sont renseignées dans les questionnaires de l'enquête) de l'élève, de l'enseignant, de la classe et de l'école n'expliquent que 9 % de la variation des scores finaux entre élèves. La capacité pour les systèmes éducatifs à faire progresser les élèves pendant l'année à partir d'intrants pédagogiques (mesurés par les caractéristiques observées de la classe, de l'enseignant et de l'école) est globalement faible. Les progressions des élèves s'expliquent très peu par les ressources de l'école et de la classe mais plutôt par des facteurs « cachés », inobservés, parmi lesquels la gestion, qui a potentiellement un fort impact.

Graphique 1 : Part de variance des scores expliquée dans les pays étudiés par le PASEC

Source : PASEC

Les modes de gestion locaux doivent donc faire l'objet d'une attention particulière et le PASEC a introduit, par exemple, une mesure de l'absentéisme des enseignants, en attendant de pouvoir mesurer celui des élèves.

L'absentéisme des enseignants

Les enseignants déclarent être absents 2,3 jours par mois en moyenne, ce qui correspond à près d'un mois de cours sur l'année scolaire. Si l'on se fie aux déclarations des directeurs d'école, le nombre de jours d'absence est plus élevé. Cette valeur est une moyenne et cache de grandes disparités entre écoles.

Tableau 2 : Absentéisme des enseignants les pays étudiés (Moyenne des jours d'absence par mois)

Bénin	Burkina Faso	Cameroun	Côte d'Ivoire	Guinée	Madagascar	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Tchad	MOYENNE
2,2	2,2	1,8	1,3	2,7	2,5	1,9	2,5	1,4	4,7	2,6	2,3

Source : PASEC

Le temps scolaire étant insuffisant, les intrants pédagogiques ne peuvent avoir les effets optimaux escomptés et les acquisitions scolaires des élèves en sont grevées. La question de l'absentéisme renvoie éminemment à celle de la gestion.

Les manuels scolaires

La possession des manuels par les élèves a un impact significatif sur les acquisitions scolaires dans la majorité des pays étudiés. La dotation moyenne reste très faible, seul 1 enfant sur 3 possède un manuel en moyenne.

Tableau 3 : Ratio manuels par élève dans les pays PASEC VI et VII

	2 ^{ème} année	5 ^{ème} année
Bénin	0,44	0,38
Cameroun	0,3	0,42
Guinée	0,38	0,45
Madagascar	0,63	0,63
Mauritanie	0,23	0,34
Tchad	0,13	0,15
Moyenne	0,35	0,40

Source : PASEC

Des efforts importants ont été entrepris dans la réforme des curricula et la mise à jour des contenus pédagogiques, des stratégies éditoriales sont à l'étude au niveau régional. Les questions de distribution des manuels et d'utilisation effective en classe par les enseignants sont toujours d'actualité. A titre d'exemple, la dotation moyenne, de manuels scolaires, en Mauritanie a sensiblement progressé entre 1998 et 2003 et on notera que l'armée a participé aux opérations de distribution. Des améliorations notables sont possibles pour peu qu'on s'en donne les moyens.

Le rôle de la dynamique locale

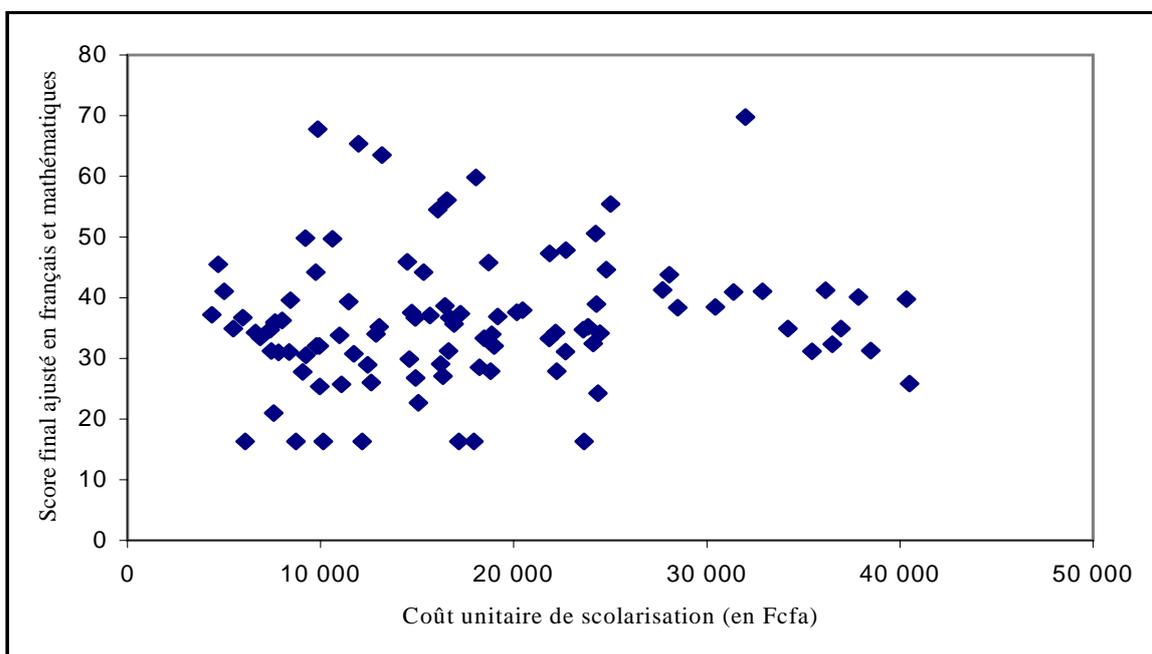
La participation des communautés à la vie de l'école est un facteur souvent cité lorsqu'il s'agit d'accès et de rétention à l'école. Qu'en est-il de son effet sur les apprentissages ? Lorsque les parents d'élèves apportent une aide matérielle à l'école (salaires des enseignants communautaires, manuels, tables bancs, ..), exercent-ils une plus grande demande ou pression en faveur de résultats des élèves, sur la présence des enseignants ? Quel est le rôle des associations de parents d'élèves ? Nombre de stratégies, d'actions, menées notamment par les organisations non gouvernementales et certains bailleurs, reposent principalement sur le niveau local et l'implication des communautés. Ces stratégies s'avèrent parfois efficaces notamment pour la scolarisation des filles (exemple du Bénin) ou sur le maintien d'un environnement sain pour les élèves (exemple du Sénégal). Quel est l'effet de l'interaction entre l'école et son milieu, ou plus généralement du climat de l'école, sur les acquisitions scolaires ?

Tchad et Mauritanie¹

En Mauritanie, et dans une moindre mesure au Tchad, la fréquence des réunions des enseignants et la participation de la communauté locale (aide matérielle) exercent une influence positive sur les acquisitions. La dynamique locale est donc un levier important d'amélioration de la qualité de l'éducation, qui ne peut être promue par des arrêtés et des textes réglementaires. Cela nous invite à une réflexion sur le mécanisme d'élaboration des politiques éducatives et à la recherche d'une plus grande implication de la société civile. Il est curieux de constater que les recommandations qui font suite aux restitutions des résultats PASEC, consistent souvent en des mesures réglementaires (notamment sur le redoublement) et que les questions de gestion locale restent négligées. Il peut exister un décalage important entre les recommandations et la réalité du terrain, quand bien même les acteurs qui formulent les recommandations sont proches du terrain (inspecteurs, directeurs d'école) et reconnaissent volontiers l'existence de ce décalage².

En dehors des moyens et du statut, les écoles se distinguent par leur fonctionnement. Par exemple, la typologie de la gestion locale est différente de celle fondée sur les moyens matériels. Les variables PASEC restent insuffisantes pour décrire et catégoriser les différents types de fonctionnement des écoles, puisqu'il faudrait idéalement apprécier le fonctionnement pédagogique des classes et les pratiques de l'enseignant. Cependant, l'analyse (à l'instar de ce qui a été fait pour le Tchad ou la Mauritanie) tend à montrer que la mise en oeuvre de modes de gestion plus adaptés aux réalités locales est une mesure importante et peu coûteuse, susceptible de favoriser les apprentissages. La relation entre coût et acquisitions scolaires des élèves reste globalement faible.

Graphique 2 : Relation entre coût unitaire et score final ajusté en 5^{ème} année au Tchad



Source : PASEC

La qualité de l'éducation primaire est un défi majeur pour les systèmes éducatifs tchadien et mauritanien. L'introduction du bilinguisme en Mauritanie a certes été une mesure forte en faveur de l'équité, mais n'a pas réglé les problèmes de qualité. Le système souffre d'une pénurie d'enseignants

¹ Les rapports pour ces deux pays ont été validés par le Comité Scientifique et publiés.

² On invitera le lecteur à écouter le reportage de RFI en marge de la restitution des résultats de l'évaluation PASEC en Mauritanie.

bilingues et les efforts consentis dans la formation professionnelle initiale n'ont que peu contribué au relèvement du niveau des élèves, que ce soit en français, en mathématiques ou en arabe. Par ailleurs, la plupart des études PASEC ne nous permettent pas de mettre en évidence une corrélation entre durée de la formation professionnelle initiale et résultats des élèves. L'évaluation thématique menée en Guinée peut donc nous éclairer sur ce point.

Evaluation thématique - Le programme de formation FIMG en Guinée³

La Guinée a connu une hausse importante des effectifs scolaires ces quinze dernières années, et l'efficacité interne s'est améliorée grâce à une diminution importante du redoublement. Même si les besoins en enseignants restent considérables (plus de 2000 enseignants à recruter chaque année), la Guinée a su maintenir le ratio élèves enseignant dans une proportion raisonnable, en optant pour le recrutement de contractuels bénéficiant de formations courtes.

La Guinée est un des pays d'Afrique qui répartit le mieux ses enseignants en fonction du nombre d'élèves dans les écoles, ce qui s'explique, en partie, par un recrutement et un processus d'affectation déconcentré. La masse salariale est faible relativement au total des dépenses de fonctionnement et des sommes sont donc allouées au financement d'intrants pédagogiques supplémentaires.

Cela est dû à la mise en place d'un programme de formation courte dit « FIMG » qui a permis de recruter et de former un nombre important d'enseignants contractuels, le recrutement de fonctionnaires ayant été abandonné. La question légitime qui se pose est celle de savoir si ces enseignants font aussi bien ou mieux que leurs collègues formés durant trois ans en ENI et titulaires, sachant que les contractuels sont moins bien payés. Le salaire des enseignants guinéens étant parmi les plus bas d'Afrique de l'Ouest.

Les résultats de la deuxième évaluation « FIMG » menée en 2004, confortent les résultats de la première étude menée en 1999. Les enseignants FIMG font davantage progresser les élèves que leurs collègues des ENI, notamment en 2^{ème} année. Néanmoins, ce ne sont pas les formations FIMG les plus longues qui font le plus progresser les élèves.

Le programme a également permis un recrutement important de femmes parmi le corps enseignant. Elles font l'objet de mesures de discrimination positive, puisqu'elles sont recrutées à BAC1 contre BAC2 pour les hommes. Là encore, le programme FIMG se distingue par son originalité. Malgré un niveau de satisfaction globale attesté par des études qualitatives, le programme FIMG pourrait être affecté par le non paiement à temps des salaires des enseignants. Ceci a d'ores et déjà entraîné une baisse du nombre de candidats au recrutement, couvrant à peine les besoins. Là encore, les questions de gestion apparaissent comme fondamentales.

Evaluations diagnostiques récentes

On soulignera l'accroissement des taux de réponse et la qualité des données issues des dernières évaluations ainsi que la mise en œuvre de nouvelles méthodes de calcul des scores moyens et de redressement des valeurs manquantes par le STP. Les résultats présentés ci-dessous sont provisoires, doivent être approfondis par des analyses ultérieures, et restent à valider par le Comité Scientifique du PASEC. Les rapports Bénin, Cameroun et Madagascar sont attendus fin 2006.

³ Le rapport a été soumis au Comité Scientifique pour validation. Les premiers résultats ont été transmis aux autorités.

Bénin

Les grèves récurrentes dans le système éducatif béninois semblent avoir pénalisé les élèves et entravé les efforts entrepris dans la réforme des curricula (approche par les compétences). La plupart des facteurs identifiés dans les autres pays : pratique du français à la maison, l'effet de l'environnement socio-économique de l'élève, du type de classe et d'école (privée/publique), l'importance de la motivation de l'enseignant sont encore corrélés avec les performances des élèves et nécessitent d'être approfondis. Ces premiers résultats ne nous permettent pas, cependant, d'établir de relation de causalité entre les caractéristiques étudiées et les acquisitions des élèves.

Cameroun⁴ et Madagascar : qualité et équité

Les évaluations répétées à Madagascar et au Cameroun nous permettent d'établir une comparaison dans le temps.

Tableau 4 : Scores moyens en 2^{ème} année

		1996-1998 (*)	2005
FRANÇAIS	Cameroun	65,8	65,3
	Madagascar	57,2	52,9
Mathématiques	Cameroun	59,4	56,1
	Madagascar (**)	65,7	...

(*) 1996 pour le Cameroun et 1998 pour Madagascar

(**) Le test de mathématiques a été administré en français en 1998 et en malgache en 2005. Les résultats ne peuvent donc pas être directement comparés.

Les scores moyens du Cameroun ont peu évolué alors que ceux de Madagascar ont légèrement baissé.

Tableau 5 : Scores moyens et taux d'accès en 5^{ème} année

		1996-1998	2005
FRANÇAIS	Cameroun	56,2	45,1
	Madagascar	42,2	32,4
Mathématiques	Cameroun	50,4	46,4
	Madagascar	59	52,6
Taux d'accès	Cameroun	50%	60%
	Madagascar	25%	45%

En 5^{ème} année, la baisse est assez importante pour les deux pays, notamment en français. On sait que l'environnement socio-économique de l'élève a un impact plus important en mathématiques qu'en français. La légère baisse des scores moyens pourrait être due à la scolarisation de populations défavorisées, jusque là exclues du système éducatif, dans la mesure où celles-ci possèderaient des caractéristiques socio-économiques corrélées négativement avec les acquisitions scolaires.

Or, au Cameroun, les caractéristiques individuelles des élèves semblent posséder⁵ un plus grand pouvoir explicatif des différences de niveaux d'acquisitions scolaires en 2005 qu'en 1996. De plus,

⁴ Les résultats présentés ne concernent que le système francophone. Les données sur le système anglophone sont en cours d'analyse.

⁵ D'un point de vue méthodologique, les deux enquêtes n'étant pas fondées sur le même échantillon d'élèves, nous ne contrôlons pas la variabilité des caractéristiques socio-économiques des élèves entre les deux enquêtes. Il faudrait, de plus, tester le même modèle économétrique, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent.

une fille vivant dans un milieu rural pauvre a 6 fois moins de chance de parvenir jusqu'en CM2 qu'un garçon vivant dans un milieu urbain riche. Ainsi, les problèmes d'équité du système éducatif camerounais concernent aussi bien l'accès, la rétention que le niveau des apprentissages.

A Madagascar, si le score moyen baisse, le pourcentage d'élèves en difficultés ou taux d'échec scolaire stagne. Cela veut dire que l'on peut réaliser une progression importante des effectifs sans nécessairement laisser de côté certains élèves.

Cependant, les problèmes d'équité ne sont pas tous réglés. Les acquis en français ont diminué en milieu rural pour la première et la cinquième année alors qu'ils ont augmenté en milieu urbain. Pour la cinquième année, en mathématiques, les acquis semblent avoir diminué en milieu urbain comme en milieu rural, avec cependant une diminution plus marquée pour ce dernier. Il n'y a pas de disparités régionales fortement marquées dans les Faritany (provinces) en deuxième année, mis à part pour une province. Ce constat avait déjà été fait lors de l'évaluation de 1997/1998 et cette province souffrait à cette période d'un manque de moyens scolaires relativement aux autres régions, avec un ratio élèves/maître de 165, le plus élevé de Madagascar.

Questions linguistiques

Il faut noter que les tests de Mauritanie ont été administrés en français et en arabe, les tests de Madagascar en français et en malgache, les tests de Maurice le seront en français et en anglais. Enfin, l'existence de deux systèmes au Cameroun nous a poussé à administrer les tests soit en français, soit en anglais.

Les tests élaborés en langue nationale ne sont pas conçus pour comparer les résultats, ni avec le français, ni avec d'autres langues nationales dans d'autres pays. Si l'on veut comparer les résultats aux tests de mathématiques administrés dans des langues différentes, on doit faire l'hypothèse de l'absence d'un biais lié à la langue dans la difficulté du test. La question de l'adaptation culturelle (qu'on préfère au mot traduction) des tests soulève des questions méthodologiques complexes. Deux stagiaires travaillent actuellement au PASEC sur la théorie de réponse aux items, technique qui offre des possibilités de comparer les échelles de difficulté, indépendamment de la langue de passation. Il faut noter que les chercheurs qui travaillent sur ces questions sont peu nombreux dans l'espace francophone. Des contacts ont été pris avec certains responsables de programmes internationaux, notamment PISA.

Redoublement

Les résultats des dernières évaluations confortent les résultats des suivis de cohorte (Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso) et semblent confirmer l'impact négatif du redoublement sur la progression des élèves. Ces analyses ont fait l'objet d'une publication thématique, récemment diffusée, et ont donné lieu à des débats lors de la biennale de l'ADEA.

Résultats à venir en 2007: Gabon, Maurice

Le Gabon et Maurice réalisent pour la première fois une évaluation PASEC. A Maurice, le calendrier des opérations SACMEQ III (élèves 6^{ème} année) permettra sans doute de lier les résultats des deux évaluations.

Les rapports Gabon et Maurice sont attendus en 2007.

Prochaines évaluations 2006-2008: Sénégal, Congo, Burkina Faso

ANNEXE 3
TERMES DE REFERENCES (TDR)



Termes de références (TDR):
Assistance d'un consultant externe pour la mise en place du nouveau système comptable
au STP

Contexte :

Les commissaires aux comptes de la CONFEMEN ont recommandé au STP l'implantation d'une comptabilité en partie double. A cette fin, au cours de l'année 2005, le STP a fait l'acquisition du logiciel comptable SAGE SAARI et a débuté le travail par établir les soldes d'ouverture nécessaires à l'implantation et définir le plan comptable. En fin d'exercice, les écritures comptables reliées à l'exercice 2005 ont été passées et des états financiers et extraits de comptes nécessaires à la vérification ont été tirés des données engrangées sous le logiciel SAGE SAARI.

Cependant, la quantité de travail restant à accomplir pour renforcer l'implantation d'une comptabilité conforme aux normes du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) et à la rédaction de la documentation des procédures y afférentes, nécessite d'avoir recours à l'assistance d'un cabinet externe.

Ces présents termes de référence sont élaborés dans ce cadre.

I – Le plan comptable**I.1- Travaux effectués:**

Actuellement, il existe un plan comptable comprenant 92 comptes généraux répartis ainsi qu'il suit :

- 3 comptes de la classe 1 (ressources durables)
- 27 comptes de la classe 2 (actif immobilisé)
- 11 comptes de la classe 4 (comptes de tiers)
- 6 comptes de la classe 5 (comptes de trésorerie)
- 35 comptes de la classe 6 (comptes de charges d'activités ordinaires)
- 10 comptes de la classe 7 (comptes de produits d'activités ordinaires)

I.2- Travaux attendus :

- Définition d'un plan comptable par le reclassement, l'ajout ou la suppression de comptes pour chacun des fonds :
 - Fonctionnement
 - Programme et activités
 - Réserves
- Détermination d'une nouvelle nomenclature budgétaire conforme aux différents plans comptables
- Consolidation des différents états financiers

II – L'examen et la révision des soldes d'ouverture et des écritures comptables de l'exercice 2005**II.1- Travaux effectués**

- Etablissement des soldes d'ouverture de l'exercice 2005 pour :
 - les comptes d'immobilisations
 - les comptes de trésorerie

- Enregistrement des écritures comptables de l'exercice 2005

II.2 - Travaux attendus :

- Détermination et/ou révision des soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2005
- Reconsidération des écritures en fonction des nouveaux plans comptables se rapportant aux fonds

III – Le paramétrage des états financiers par fonds

III.1 - Travaux attendus :

- Paramétrer les états financiers des différents fonds en fonction des activités propres à la CONFEMEN
- Paramétrer un modèle d'états financiers consolidés

IV – Assistance dans l'application du nouveau système comptable en 2006

IV.1 - Travaux attendus :

- Pour assurer la mise en application du nouveau système comptable, il est nécessaire que pendant une période de transition, le consultant apporte une assistance au gestionnaire comptable, sur une base de contrat horaire.

V – Echancier

Consultation restreinte de deux cabinets d'expertise comptable	Mi - juillet 2006
Choix du cabinet et début des prestations	Début septembre 2006
Exécution du point II.1	Fin septembre 2006
Exécution du point II.2	Mi - octobre 2006
Exécution du point III.1	Fin novembre

VI – Honoraires

Selon les informations obtenues par téléphone auprès d'un Cabinet d'expert comptable (PDG de Deloitte et Touche : Bureau de Ouagadougou) le montant peut être évalué 50 000 000 FCFA. Ce montant tient compte des frais de déplacement et de séjour si le cabinet est à l'étranger. De plus, il comprend une offre de service relative à l'établissement:

- un audit organisationnel
- un manuel de procédures administrative, financière et comptable

**ANNEXE 4
PUBLIREPORTAGE :
LA MOBILISATION DES
RESSOURCES : ENJEUX ET
OBJECTIFS**



La Déclaration de Jomtien (Thaïlande) adoptée lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous en 1990, proclame que « pour pouvoir répondre aux besoins d'apprentissage de base de chacun [...], il sera impératif de mobiliser les ressources humaines et financières, existantes et nouvelles, publiques, privées et volontaires » tandis que le Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar en 2000, soutient que « la concrétisation de l'éducation pour tous passe par une mobilisation plus imaginative et plus durable des ressources dans le reste de la société ».

La CONFEMEN, qui a été un acteur des plus dynamiques dans ce mouvement en faveur d'une éducation de base de qualité pour tous les enfants du monde a vite fait sienne cette volonté manifestée au plan international en vue de mobiliser au maximum les ressources indispensables à la réalisation de ce projet. C'est dans ce cadre qu'elle s'est immédiatement attelée, en synergie avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), à agir afin que la part consacrée à l'éducation de base dans le budget de l'Institution francophone soit revue à la hausse, à assurer une coordination plus efficace des aides, notamment par l'organisation de tables rondes regroupant les partenaires techniques et financiers et à appuyer les autorités nationales des pays membres à concevoir des stratégies de diversification des ressources au plan local et national.

Ces stratégies, déclinées dans un tableau de bord, indiquent notamment aux Etats membres les axes essentiels sur lesquels il va falloir agir pour une mobilisation des ressources. Il s'agit entre autres de l'amélioration de la prévisibilité des flux d'aide extérieure, de l'efficience dans l'utilisation des ressources et la promotion des principes de bonne gouvernance qui garantissent la qualité, la fiabilité et la transparence des comptes (voir encadré), toutes actions devant concourir à la qualité de l'éducation. En effet, convaincue que si la mobilisation des ressources en elle-même conditionne la mise en œuvre des projets d'éducation, les conditions de leur utilisation, tout comme la manière dont elles sont utilisées, restent sans doute déterminantes pour le succès pour la réalisation d'une éducation de base de qualité.

La redistribution des rôles entre acteurs est essentielle

La mise en œuvre des politiques éducatives et leurs implications socioéconomiques exigent une redistribution des rôles entre les différents acteurs. Cette redistribution est d'autant essentielle qu'elle conditionne le succès des réformes entreprises. Il s'agit d'un véritable contrat social qui est fondé sur la promotion d'une culture de responsabilité et d'imputabilité à tous les niveaux, incluant ainsi des acteurs qui dans un passé proche, avaient vis-à-vis des questions d'éducation un profil de spectateurs engagés. En effet, la mentalité dominante dans bon nombre de pays du Sud il y a encore quelques années, était marquée par la conviction que l'éducation était une affaire de la responsabilité exclusive de l'Etat. Une perception qui connaît aujourd'hui une inversion de tendance dans la mesure où même les acteurs hostiles à l'école, notamment dans les milieux ruraux, s'impliquent de plus en plus dans le processus de gestion de l'éducation et s'approprient l'école.

L'Etat providence tend peu à peu à céder la place à un Etat dont le rôle essentiel est l'orientation, la coordination et le contrôle. L'école au village devient l'école du village. Autant de changements qui attestent des mutations qui s'opèrent progressivement dans les pays membres et qui instruisent suffisamment sur la volonté des acteurs à jouer leurs rôles respectifs dans l'édification d'une éducation de qualité en Francophonie.

Les enjeux de la mobilisation des ressources

Les conditions de plus en plus difficiles auxquelles les Etats sont confrontés dans la mise en œuvre de leurs politiques d'éducation exigent aujourd'hui de disposer d'appuis divers. Les seules ressources des Etats, au Sud en l'occurrence, confrontés à une conjoncture économique défavorable, ne suffisent plus à faire face aux besoins de plus en plus croissants d'éducation. Il faut de toute évidence multiplier les

voies d'accès aux ressources, mais aussi mettre en place un cadre partenarial dynamique susceptible de fédérer les énergies et de les orienter vers une même et seule finalité. C'est dans cette optique que la CONFEMEN a orienté ses membres vers la création d'un cadre budgétaire commun où doivent être intégrées l'ensemble des ressources.

La création dans bon nombre de pays d'un cadre partenarial regroupant l'Etat et les partenaires techniques et financiers procède de cette volonté de conjuguer les efforts afin d'arriver à une éducation de base de qualité. Ce qui a l'avantage de mettre les acteurs en confiance. La gestion des fonds se faisant dans un contexte de transparence démocratique, le cadre partenarial est un gage de visibilité des dépenses publiques d'éducation. Mieux, cette approche multi partenariale systémique permet de canaliser et de mieux coordonner les interventions des différents partenaires sur le terrain. Si « mobiliser signifie réunir et organiser autour en vue d'objectifs partagés⁶ », la mobilisation des ressources doit être entendue, par extrapolation, comme la volonté de convaincre les acteurs de l'éducation de regarder dans la même direction. Ainsi, l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les ONG, les associations, les communautés, les collectivités, les parents d'élèves...doivent-ils, dans le cadre d'une politique de mobilisation des ressources, se donner la main pour réfléchir ensemble, se répartir les missions et les champs d'intervention et agir dans une perspective de complémentarité. Cette dynamique fondée sur le triptyque **consultation, concertation et participation** vise à éviter un éparpillement des efforts individuels, un gaspillage des ressources et à favoriser une mobilisation conséquente des potentialités disponibles.

Quelle stratégie pour une mobilisation souhaitable des ressources

L'adéquation des réformes en cours aux attentes des populations bénéficiaires, leur appropriation par celles-ci, leur efficacité et leur succès..., dépendent en grande partie d'une implication volontaire et totale de l'ensemble des acteurs au processus de mise en œuvre. La gestion participative pouvant être définie comme « un style de gestion [...] visant le partage du pouvoir décisionnel entre les membres de différentes parties prenantes afin de faciliter la mobilisation des ressources requises pour assurer une meilleure qualité de l'éducation⁷ », le système éducatif, en l'adoptant, devient certainement plus performant et efficace. Par sa participation, chaque acteur exerce un pan de pouvoir, joue un rôle dans les décisions et les actions à entreprendre. La gestion participative est donc de nature à mobiliser les énergies, les idées et les ressources de toutes sortes en vue d'une complémentarité fructueuse pour le système éducatif.

En répondant à la fois aux besoins de motivation humaine et d'affiliation, la gestion participative présente l'avantage de répartir les responsabilités entre les acteurs et de bénéficier d'expertises diverses. La participation collective à la gestion de l'école réduit de facto, voire supprime les clivages traditionnellement observés entre ceux qui sont à tort ou à raison considérés comme ayant une responsabilité incontestable et ceux qui pensent être à la remorque, se complaisant parfois dans un rôle de « censeurs ». La mobilisation des ressources trouve là une formidable stratégie pour aboutir à une implication souhaitable des différents acteurs.

Les acteurs étant associés au processus de prise des décisions, ils acceptent mieux les résolutions et s'engagent volontairement à contribuer à la réalisation des actions. En même temps qu'elle favorise le respect et la confiance entre partenaires, la gestion participative permet de rehausser l'intérêt individuel des acteurs vis-à-vis de l'école, renforçant du coup l'esprit d'équipe. Sur le plan purement académique, la mobilisation des ressources par le biais de la gestion participative pourrait jouer un rôle essentiel dans le rendement des élèves, dans le choix des priorités des projets d'école, dans

⁶ *Mobilisation participative : Enjeux et Démarches*, Mme Josiane RABETOKOTANY, Coordinatrice de l'Unité d'Appui Technique à l'EPT à Madagascar

⁷ *La gestion participative : approche managériale, mobilisation des ressources*, KABULE W. Weva, Université de Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada.

l'augmentation du sentiment général que l'école est l'affaire de tous, ou encore dans la diminution du taux d'absentéisme, etc.

Les mécanismes de consultation et de concertation permanents qu'induit la gestion participative créent un cadre d'émulation où chaque acteur est à la fois fier de ce qu'il fait et tend en permanence à améliorer son rendement. En outre,

cette approche dans la mobilisation des ressources, au-delà de la complémentarité entre les objectifs de l'école et des différentes parties prenantes, motive les acteurs à s'investir davantage dans la réalisation de la mission de l'école dans la mesure où ils se sentent considérés, valorisés et appréciés.

La démarche présente toutefois quelques inconvénients

Si elle présente des avantages indéniables en matière de mobilisation des ressources, la gestion participative est toutefois tributaire d'un certain nombre d'inconvénients. En effet, il ne suffit pas d'opter pour la participation de tous les acteurs au processus de développement de l'éducation pour que les choses se déroulent dans le sens voulu. Encore faut-il savoir gérer convenablement les différents groupes qui composent la communauté. Car, il est évident que la confrontation des idées n'est pas uniquement source de lumière comme on dit ; elle peut aussi être la source de frustrations, de tensions et de méfiance. Elle pourrait même déboucher, si la gestion des groupes n'est pas efficace, à la formation de clans antagoniques dont les agissements seront à terme préjudiciables au développement de l'école. En outre, la gestion participative nécessitant un processus sans cesse renouvelé d'échanges de vues, le risque est grand de tomber sous le coup de la « réunionite » comme on l'appelle, c'est à dire un cycle infernal de réunions au détriment de l'action.

La communication est un pilier essentiel de la mobilisation des ressources

Conduire une réunion de groupe, c'est avant tout gérer des tempéraments divers, des vues et opinions divergentes, des rapports sociaux qui pourraient être antagoniques, etc.

Il est donc clair que la mobilisation des ressources ne peut connaître de meilleure réussite que lorsqu'elle repose sur un leadership incontestable, exigeant ainsi de disposer de certaines compétences en matière de communication de groupe. Toutes les parties devant se sentir concernées, il est indispensable de développer des stratégies de communication propres à fouetter leur intérêt et à les galvaniser. Comme le dit WEVA, « la consultation enrichit les ressources éducatives, fédère les énergies autour de l'école et intègre celles-ci dans un projet global de promotion collective⁸ ». Les cercles de qualité sont en ce sens une technique fort efficace. Outre qu'elle facilite la recherche de solutions aux problèmes de productivité et de qualité à partir des idées des différentes parties prenantes, la technique dite des cercles de qualité sert aussi à promouvoir l'esprit d'équipe, à stimuler la créativité des acteurs dans la résolution des problèmes de l'école.

En matière de mobilisation des ressources, quatre étapes paraissent essentielles : - **la sensibilisation des partenaires au changement** : toutes les opportunités doivent être saisies pour informer les populations et susciter un réel engouement autour du projet d'école ;

- **la création d'un milieu propice à la participation de tous les acteurs** : il faut s'atteler à développer un esprit de collégialité et de collaboration en maintenant un climat sain au sein du groupe ;
- **le développement et la communication d'une vision commune** : la nécessité d'assurer le consensus autour de la vision et de la mission de l'école impose que le processus de prise de décision implique tous les acteurs de façon à donner à chacun le sentiment d'y avoir personnellement joué un rôle majeur.
- **la précision des pouvoirs et responsabilités à partager** : s'appuyer sur l'ensemble des compétences à sa disposition et les exploiter à bon escient exige nécessairement de savoir déléguer, sans pour autant se soustraire à ses obligations de premier responsable.

⁸ *IBID*

Encadré**Mobiliser et diversifier les ressources : la vision et les orientations de la CONFEMEN.**

Les Etats et gouvernements membres doivent veiller à :

- Améliorer la prévisibilité des flux d'aide extérieure ;
- Mettre la priorité sur l'éducation de base tout en permettant de s'insérer dans un processus d'éducation et de formation secondaire et supérieure ainsi que de formation professionnelle et technique ;
- Viser l'efficacité dans l'utilisation des ressources ;
- Promouvoir des principes de bonne gouvernance qui garantissent la qualité, la fiabilité et la transparence des comptes ;
- Intégrer l'ensemble des ressources disponibles dans un cadre budgétaire commun ;
- Promouvoir une politique des ressources humaines visant l'amélioration de la qualité et la pérennité des systèmes ;
- Revaloriser la fonction enseignante ;
- Organiser des procédures de décentralisation et de déconcentration en vue d'assurer une meilleure participation et responsabilisation des différents partenaires de l'école ;
- Développer des politiques prenant en compte les réalités géographiques, sociales et économiques dans une démarche de discrimination positive ;
- Susciter une mobilisation de l'ensemble des acteurs en vue notamment de permettre une appropriation des politiques mises en œuvre.

Bibliographie :

- **La mobilisation des ressources, revue des Echanges, volume 22-N°2, numéro 25 ;**
- **Les actes de cadrage et études de cas sur la mobilisation des ressources, Assises francophones de la gestion scolaire, Madagascar, du 4 au 8 avril 2006 ;**

ANNEXE 5
PUBLIREPORTAGE : LA BONNE
GOUVERNANCE : POUR UN MEILLEUR
DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES EDUCATIFS
EN FRANCOPHONIE



Figurant parmi les cinq thèmes en débat lors des Assises francophones de la gestion scolaire tenues du 4 au 8 avril 2006 à Antananarivo (Madagascar), la bonne gouvernance est perçue comme un levier important à partir duquel il est possible d'asseoir une gestion scolaire propice à la qualité de l'éducation. Elle est définie comme « l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans le cadre de la gestion des affaires publiques, intégrant l'ensemble des ressources et mécanismes susceptibles d'être mobilisés en vue d'optimiser l'indice de performance de gestion des affaires publiques [...] »⁹. La bonne gouvernance est donc fondée sur les principes généraux de la transparence, de la participation de tous, de l'équité, de la primauté du droit, de l'efficacité et de la responsabilisation.

Malheureusement, si bon nombre de discours politiques insistent aisément ces dernières années sur des formules telles que la gestion partenariale, la participation responsable ou encore le partenariat actif, il faut cependant constater qu'ils n'ont pas toujours été suivis d'effets, le déclic psychologique attendu au détour ne s'étant pas souvent opéré. Aucune action d'envergure n'a suivi le discours. Or, dans ce cas, l'opinion publique y dénote une absence de conviction politique. Le discours politique n'est plus alors l'expression d'une vision noble, mais plutôt des recettes de gouvernance perçues d'ailleurs par les citoyens comme telles.

Mais, l'Etat, bien entendu, n'est pas l'unique responsable de la mal gouvernance dans le secteur éducatif. Chaque acteur y détient une part de responsabilité. Car, autant l'Etat se montre parfois défaillant dans la gestion des manuels scolaires et autres outils d'enseignement où on remarque une pénurie chronique (un paradoxe dans certains cas, eu égard aux énormes budgets investis dans ce domaine), autant les gestionnaires sont pointés du doigt comme étant les auteurs de maints trafics, notamment celui des listes des élèves inscrits, ou le détournement des manuels et fournitures scolaires, quand les parents d'élèves pêchent par laxisme, affichant un désintérêt et une négligence excessifs dans le suivi de la gestion des établissements scolaires dont ils sont des acteurs clés.

La corruption : manifestation extrême d'une mal gouvernance endémique

Alors qu'elle ne devrait jamais y entrer, la corruption dans le secteur éducatif est aujourd'hui la principale manifestation d'une mal gouvernance qui prend une

ampleur inquiétante. Elle est si développée dans certains pays qu'elle risque, si l'on ne prend rapidement aucune mesure pour l'endiguer, de faire voler en éclat tout l'édifice. L'école meurt à petit feu, perdant ses symboles et ses valeurs les plus précieux. Le mérite est relégué au second plan, alors qu'à l'inverse se développe une mentalité et une culture de la facilité. N'est-il pas simplement choquant que la corruption devienne la clé du « succès » scolaire ? En fermant les yeux sur cette catastrophe des systèmes éducatifs, l'Etat compromet dangereusement les chances d'un avenir meilleur pour les générations à venir.

En continuant à somnoler malgré les fracas de l'écroulement du système, l'Etat oublie que chaque cas toléré et impuni fait le lit de la corruption dans un milieu où seul le mérite doit avoir cours. Il contribue de ce fait à l'anéantissement de ses propres efforts et favorise l'effondrement de l'école et de ses valeurs. Mais l'Etat, il faut le répéter, n'endosse pas l'entière responsabilité dans la propagation de ce « cancer » qui gangrène de plus en plus le secteur éducatif, menaçant dangereusement les fondements mêmes de l'Etat et des fragiles nations en gestation au Sud. Le parent d'élève ou l'élève lui-même est aujourd'hui autant responsable que tout autre acteur.

En vérité, les phénomènes récurrents ces dernières années des effectifs pléthoriques et des conditions d'enseignement difficiles ne s'expliquent pas uniquement par des difficultés de mobilisation de

⁹ La bonne gouvernance : le label de l'excellence dans la gestion des affaires de la cité, Secrétariat Exécutif de la Bonne Gouvernance, Ouagadougou, Burkina Faso.

ressources financières suffisantes. Ils pourraient fort bien provenir pour l'essentiel dans la fréquence et l'aggravation de certaines pratiques de mal gouvernance préjudiciables au développement du système éducatif. Ainsi en est-il de la pratique des surfacturations qui réduit considérablement l'impact de la masse budgétaire effectivement injectée dans le secteur, privant le système de salles de classe, de fournitures et de matériels didactiques dont il aurait pu disposer. La corruption malheureusement ne fait pas de quartiers. Elle éclabousse aussi bien le corps enseignant que le corps administratif, dévalue le métier d'enseignant et crée au sein de l'opinion publique un sentiment de frustration qui, accumulé, engendre à long terme de la méfiance vis à vis du système d'enseignement et de ses modes d'évaluation.

La communication dans l'émergence de la bonne gouvernance en éducation

Il est évident qu'il faut hâter la lutte contre les maux qui mettent en péril les systèmes éducatifs par un changement radical des mentalités et des comportements des différents acteurs. A coup sûr, l'Etat, à qui il incombe d'impulser les dynamiques nouvelles, devra jouer les premiers rôles. Il doit, pour convaincre et enregistrer des résultats probants, afficher sans ambiguïté sa volonté de créer les conditions d'une meilleure organisation des examens scolaires, sanctionner tout comportement contraire à la déontologie et favoriser le développement d'une culture propice à une gestion fondée sur la transparence, la responsabilisation et la reddition de comptes. Il dispose de ce fait d'une large gamme de batteries qu'il peut actionner à loisir. La stratégie gagnerait à reposer sur une politique d'information et d'éducation qui n'exclurait pas cependant la contrainte. De façon continue, avec des modulations en cours d'exécution, l'Etat doit d'abord entamer une campagne de communication sociale visant le changement de comportements des acteurs. Cette campagne pourrait connaître trois phases :

1. Des débats nourris sur les différents maux afin d'obtenir l'adhésion des différents acteurs et s'assurer de leur désapprobation.
2. Une campagne de communication sur la nécessité d'apporter des changements nécessaires, avec la participation active et effective de l'ensemble des acteurs.
3. Une campagne de communication sur les changements à apporter, avec la participation active et effective de l'ensemble des acteurs.

Les campagnes successives de communication auraient l'avantage de donner entre temps à l'Etat les garanties nécessaires à un succès de l'action qu'il devra entreprendre. Cette démarche assouplirait considérablement son intervention, dans la mesure où elle provoquerait un déclic dans toutes les couches socioprofessionnelles qui se sentiraient alors consultées, concernées et interpellées. Bien entendu, la communication est un préalable et ne saurait dédouaner les acteurs d'autres responsabilités. L'application des mesures s'en trouverait d'autant facilitée que le suivi pourrait être pendant un certain temps du ressort d'un observatoire composé des représentants de tous les acteurs. Il s'agirait de créer les conditions d'une confiance réciproque entre partenaires. Une fois que la communication aura « balisé le terrain », la contrainte pourrait jouer un rôle majeur dans le renforcement de la culture que l'on cherche à installer dans les consciences et les mentalités des citoyens. Tout en continuant l'éducation des masses, l'Etat doit s'atteler alors à sanctionner de façon objective, les réussites ou les fautes des enseignants et des fonctionnaires de l'éducation. Ce qui aurait le mérite d'encourager la tendance à l'excellence, de favoriser l'émergence d'une culture de l'éthique et mettrait progressivement fin aux pratiques qui sapent les bases du système éducatif. A l'inverse, cela découragerait les tendances à la facilité, crédibiliserait le cycle d'enseignement et les diplômes, et créerait indubitablement au sein de la jeunesse une éthique et un comportement plus souhaitables et souhaités.

Face à la déliquescence des valeurs, la disparition des repères essentiels qui font la force du système éducatif, les pays membres de la CONFEMEN doivent se dégager des convictions fortes et redonner confiance et espoir aux populations. Fidèle à sa mission de prospective et d'appui aux Etats membres, la CONFEMEN les accompagnera dans l'instauration d'une vision partagée de la gestion des richesses

collectives et d'une culture fondée sur la transparence, l'efficacité et l'efficacités, la réceptivité (veiller à ce que ses prestations répondent aux aspirations et attentes des populations), la primauté du droit (l'application des lois, en toute égalité et en toute transparence) et l'obligation de rendre compte. L'Etat dans ce cas, veillera au respect scrupuleux et rigoureux des principes d'imputabilité et de responsabilité de chaque décideur, en s'assurant que les fonds publics sont orientés vers l'atteinte d'objectifs légitimes.

Quel rôle pour les médias ?

A travers des productions soutenues, les médias pourraient contribuer à l'émergence rapide d'une mentalité et des comportements propices à une culture de bonne gouvernance fondée sur la transparence et la confiance réciproque entre acteurs. La mission des médias, qui est de relever les insuffisances et les erreurs de gestion du système à des fins pédagogiques, ne doit nullement être assimilée, ni à un rôle de censeur ni à celui de béni oui oui. Développer un partenariat avec les médias ne suppose pas la remise en cause du principe d'indépendance de ces derniers et la liberté d'informer des journalistes. Il ne doit pas non plus viser à vouloir « instrumentaliser » les médias et à imprimer une orientation à leurs productions. Du reste, ces derniers n'accepteront jamais de faire l'impasse sur un droit pour la défense et la sauvegarde duquel ils sont souvent emprisonnés ou gravement violentés. Relever les insuffisances et les erreurs constatées dans le pilotage du système participe de la volonté des médias de contribuer à l'instauration d'une gestion vertueuse des ressources destinées au développement de l'éducation mais qui ne sont pas toujours investies de façon effective à cet effet. Il s'agirait donc d'avoir et de promouvoir une approche professionnelle et responsable du rôle des médias afin de les amener progressivement à devenir des militants engagés de la cause de l'éducation. Leur mission essentielle d'informer, de faire comprendre et de dénoncer dans un but purement pédagogique nécessite qu'ils aient les coudées franches, la possibilité de révéler aussi bien les réussites du système que ses laideurs. Cela ne doit et ne peut être considéré comme un frein à la dynamique engagée, mais bien un stimulant et un gage de transparence et de gestion responsable. Ce rôle qui pourrait à certains égards s'apparenter à celui d'un superviseur n'ayant aucun compte à rendre, impose pourtant aux médias et journalistes un certain nombre d'obligations d'ordre professionnel et moral. En effet, les médias convaincraient plus facilement et gagneraient en crédit si en retour, ils s'imposaient les hautes vertus qu'ils exigent des autres acteurs.

Un cadre de concertation et d'échanges est-il possible ?

Les responsabilités respectives de l'Etat et des médias dans la promotion de la bonne gouvernance en éducation les obligent pratiquement à s'engager de façon concertée dans une dynamique d'échanges réguliers. A l'initiative du gouvernement, le projet viserait à mettre en place un cadre de concertation et d'échanges où dans la liberté et la compréhension mutuelle les différents acteurs se retrouveront pour réfléchir et échanger sur l'état de l'éducation. Un cadre institutionnalisé où se ferait le nécessaire dialogue qui doit exister en permanence entre les partenaires engagés dans l'œuvre de développement de l'éducation. Ce rendez-vous du donner et du recevoir serait notamment le lieu d'apprécier les progrès réalisés et d'informer librement l'opinion sur les contraintes et les perspectives à court, moyen et long termes. Outre les exposés et la présentation de rapports et de programmes d'activités, le forum pourrait s'enrichir de conférences de presse, de débats... permettant ainsi une confrontation des idées susceptible de donner naissance à une dynamique de développement de l'éducation dans laquelle chaque acteur est librement engagé.

Trois raisons fondamentales expliquent et soutiennent cette dimension sociale et politique du rôle des médias dans la promotion de la bonne gouvernance en éducation. D'abord, il est nécessaire, voire impératif dans un système démocratique de faire connaître ce que l'on fait, de faire comprendre comment on le fait et de justifier les choix opérés. Ensuite, le citoyen est à la fois électeur et contribuable devant lequel l'on est forcément redevable de l'usage fait des fonds et biens publics. Il a le droit de savoir afin de pouvoir sanctionner au besoin la mauvaise gestion de ceux qui ont la responsabilité des affaires publiques. Enfin, les ministères de l'éducation ont tout avantage à faire des

médias des partenaires crédibles. Cela leur éviterait de tomber dans le piège des politiques mal et insuffisamment communiquées.

Bibliographie :

- **La bonne gouvernance :le label de l'excellence dans la gestion des affaires de la cité, Secrétariat Exécutif de la bonne gouvernance, Ouagadougou, Burkina Faso ;**
- **Contribution à l'amélioration des relations entre le MEBA et les médias au Niger, MODI Moussa, mémoire de fin d'études pour l'obtention de la Maîtrise des Sciences et Techniques/Management de l'entreprise ;**
- **Le leadership du chef d'établissement, revue des échanges, volume 20-N°2, AFIDES.**

ANNEXE 6
COMMUNIQUE DE PRESSE



La GESTION SCOLAIRE : BIEN GERER POUR MIEUX EDUQUER

Niamey (Niger), le 31 mai 2006. La 52^e session ministérielle de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) s'ouvre cet après-midi au Palais des Congrès sous le thème : « La gestion scolaire : bien gérer pour mieux éduquer ».

La gestion scolaire, thème de cette 52^e session ministérielle, a été choisi par les ministres au regard d'innombrables contraintes observées dans le développement des systèmes éducatifs francophones du fait d'un mode de gestion déphasé, incompris et parfois contesté de certains acteurs de l'éducation. Le Président en exercice de la CONFEMEN, l'Honorable DHARAMBEER Gokhool, a notamment rappelé en prélude à ce grand rendez-vous francophone de l'éducation, que « le dirigisme et le centralisme excessifs étouffent les énergies, découragent les initiatives et créent toujours en définitive un sentiment de frustration général ».

La réunion ministérielle sera notamment l'occasion pour les ministres d'adopter le Cadre d'action sur la gestion scolaire. Ce document de référence pour les Etats et gouvernements membres en matière de gestion scolaire fera l'objet d'approbation seulement après les échanges en séances plénières et en atelier. Ces débats ministériels auront pour soubassement les orientations dégagées à l'issue des assises francophones de la gestion scolaire tenues à Antananarivo, du 04 au 08 avril 2006.

Les assises francophones de la gestion scolaire ont notamment permis, sur la base d'un diagnostic pertinent, de dégager une vision d'avenir axée sur les quatre points suivants :

- promouvoir un leadership engagé et une bonne gouvernance des systèmes éducatifs dédiés à la qualité et aux principes de transparence, de participation et d'équité ;
- Perfectionner et rationaliser la gestion scolaire en termes d'efficience et d'efficacité en la focalisant sur l'amélioration des processus et des performances des systèmes éducatifs et sur le renforcement des dynamiques locales au niveau des établissements ;
- Renforcer la mobilisation des ressources latentes et leur utilisation selon un rapport coût-efficacité compatible avec leur transformation en résultats scolaires ;
- Professionaliser les personnels de gestion à tous les niveaux grâce à des dispositifs adéquats de recrutement, de formation, de soutien et de reconnaissance.

Il faut rappeler que l'éducation et la formation qui sont les fondements essentiels du développement durable, constituent une des principales missions de la Francophonie. C'est dans cette logique que les Chefs d'Etat, lors de leur X^e Sommet tenu à Ouagadougou (Burkina Faso) en novembre 2004, ont appelé la communauté internationale à « accroître la part consacrée à l'éducation dans les financements du développement, tant bilatéraux que multilatéraux, afin de permettre l'accès pour tous à un enseignement obligatoire, gratuit et de qualité ».

Outre les débats sur le thème susmentionné, la 52^e session ministérielle de la CONFEMEN sera l'occasion de faire le bilan des quatre années de mise en œuvre du plan de relance adopté en novembre 2002 lors de la 50^e session ministérielle de Ouagadougou (Burkina Faso).

ANNEXE 7
LISTE DES PARTICIPANTS



N°	PAYS/ ORGANISMES	NOM ET PRENOM	FONCTION	ADRESSES	Tél. / Fax	E-mails
1	Communauté Française de Belgique	Toni PELOSATO	Chef de Délégation / Directeur de Cabinet de la Ministre-Présidente Mme ARENA	Cabinet de la Ministre-Présidente / Place Surllet de Chorier 15/17 Bruxelles	Tél. : 32 2 221 88 11 Fax : 32 2 227 33 21	toni.pelosato@cfwb.be
2	Communauté Française de Belgique	Dominique Barthélémy	Correspondant national de la Communauté Française de Belgique	Ministère de la Communauté Française de Belgique 44, blvd Léopold II / 1080 Bruxelles	Tél. : 32 2 413 29 82 Fax : 32 2 421 83 31	dominique.barthelemy@cfwb.be
3	Communauté Française de Belgique	Dominique LUPERTO	Conseiller de la Ministre-Présidente	Cabinet de la Ministre-Présidente Place Surllet de Chorier 15/17 Bruxelles	Tél. : 32 2 221 88 11 Fax : 32 2 227 33 21	dominique.luperto@cfwb.be
4	Bénin	Mme Colette Houeto	Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire 01 BP. 10 Porto Novo	Tél. (229) 20 22 74 14 Fax.(229) 20 21 50 11	dcabmeps@intnet.bj
5	Bénin	Nestor EZIN	Correspondant national	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire 03 BP. 2368 Cotonou	Tél. : 00229 20 21 33 27 Fax : 00229 20 21 50 48	nestbezin@yahoo.fr
6	Burkina Faso	Mme Marie Odile Bonkougou BALIMA	Ministre de l'Enseignement de Base de Base et de l'Alphabétisation	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation Adr. 03 BP. 7032 Ouagadougou 03	Tél . (226 50) 30 66 00 Fax. (226 50) 31 42 76	
7	Burkina Faso	Louis Honoré Ouédraogo	Correspondant national	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation Adr. 01 BP. 6053 Ouagadougou 01	Tél. (226)33 46 07/316320/ P70248238 Fax.(226) 31 42	louis_honore@yahoo.fr

8	Cambodge	Vann LIM	Correspondant National de la CONFEMEN, Chef de Service des Relations Culturelles et Internationales auprès de l'Institut national de l'Edu.	Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports n°80 Boulevard Preah Norodom, Phnom-Penh	Tél. : (855)12 863 457 Fax. : (855) 23 217 250	limvannet@yahoo.fr
9	Cameroun	Simon Pierre Fouda	Correspondant national	Ministère de l'Education de base / BP. 1600 - Yaoundé	Tél. : 237 997 13 05 Fax : 237 223 08 55	foudaps@yahoo.fr
10	Canada	Chantal de Varennes	Correspondante nationale / Directrice adjointe	Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce international / Direction des Affaires de la Francophonie 125 Promenade Sussex / Ottawa, Ontario / Canada K 1 A 0G2	Tél. : 1 613 944 9156 Fax : 1 613 995 4949	chantal.devarennes@international.gc.ca
11	Canada	M. Aboufayssal MAROUN	Agent de Développement	Agence canadienne de développement international (ACDI) 200, Promenade du Portage / Gatineau, Québec	Tél. : 1 819 953 0732 Fax : 1 819 953 5348	maroun_aboufayssal@acdi-cida.gc.ca
12	Canada-Nouveau-Brunswick	James Thériault	Correspondant national / Directeur Exécutif / Ministère de l'Education	220, rue King C.P. 6000 / Fredericton, Nouveau-Brunswick	Tél. : 506 453 2326 Fax : 506 457 7835	James.Theriault@gnb.ca
13	Canada-Nouveau-Brunswick	Sébastien Deschênes	Commissaire aux comptes / Professeur Adjoint / Université de Moncton	Faculté d'Administration / Moncton, Nouveau-Brunswick	Tél. : 506 858 4230 Fax : 506 858 4093	deschenessebastien@hotmail.com
14	Canada-Québec	Yvan Bordeleau	Député et adjoint parlementaire au ministre de l'Education, du Loisir et du Sport	Assemblée nationale du Québec / Hôtel du Parlement, 1045 - rue des Parlementaires, RC 73 - Québec	Tél. : 1 418 644 5990 Fax : 1 418 641 2650	ybordeleau@assnat.qc.ca
15	Canada-Québec	Michèle BERTHELOT	Correspondante nationale / Conseillère en Coopération	Direction des Affaires Internationales / Ministère de l'Education, du Loisir et su Sport / 1035 Rue de la Chevrotière, 13ème Etage - GIR 5A5	Tél. : 1 418 646 5854 Fax : 1 418 646 9170	michele.berthelot@mels.gouv.qc.ca

16	Canada-Québec	Mme Johanne DESNOYERS	Correspondante nationale / Conseillère en Relations Internationales	Ministère des Relations internationales / Direction de la Francophonie / 525, boulevard René-Lévesque Est, 3ème étage / Québec	Tél. : 1 418 649 2344 Fax : 1 418 649 2414	Johanne.desnoyers@mri.gouv.qc.ca
17	Congo-Brazzaville	Mme Rosalie KAMA- NIAMAOUYA	Ministre de l'Enseignement primaire et secondaire chargée de l'Alphabétisation	Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire chargé de l'Alphabétisation B.P. : 2078 Brazzaville	Por. (242)666 55 43/526 70 53 Fax.(242) 81 25 39	rosalieniama@yahoo.fr ou mepsa2004@yahoo.fr
18	Congo-Brazzaville	Etienne NAKAVOUA	Attaché au Cabinet du Ministre			
19	Congo Brazzaville	M. Esaïe KOUNOUNGA	Correspondant national	Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire chargé de l'Alphabétisation B.P. : 2078 Brazzaville	Tél. (242) 521 21 78 Fax.(242) 81 25 39	ekounounga@yahoo.f
20	Côte d'Ivoire	M. Michel Amani NGUESSAN	Ministre de l'Education nationale et de la Formation de Base	Ministère de l'Education nationale BP. : V 120 Abidjan	Tél. (225) 22 44 17 Tél. (225) 20 21 72 62 / 22 44 17 Fax. (225) 22 69 08	
21	Côte d'Ivoire	Mme Solange Aguia KOUSSO	Directrice des Ressources Humaines		Tél. : (225) 20 22 89 83	
22	Côte d'Ivoire	M. Antoine Bouazo BRAH	Correspondant national de la CONFEMEN, Inspecteur Général de l'Education nationale	Ministère de l'Education nationale BP. : V 160 Abidjan	Tél. 20 21 59 43/ Cel. 07 64 74 45 Fax.225 20 22 93 22/22521 22 04 98	brahbouazoconfemen@yahoo.fr
23	France	M. André GUYETANT	Correspondant national	Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche / 1, rue DESCARTES - Paris	Tél. : (331) 55 55 65 88 Fax : (331) 55 55 61 23	andre.guyetant@education.gouv.fr
24	France	Christian BELLEVENUE	Correspondant National de la CONFEMEN, Chargé de mission/Bureau des Politiques Educatives et de l'Insertion Professionnelle	Ministère des Affaires Etrangères / 57, bd des Invalides 75700 Paris 07 SP	Tél. 53 69 35 19 Fax.(331) 53 69 37 83	Christian.BELLEVENUE@diplomatie.gouv.fr

25	Gabon	Mme Solange MABIGNATH	Ministre déléguée à l'Education nationale			
26	Guinée	M. Jean de Lacroix CAMARA	Correspondant national	BP. : 2201 Conakry	TEL 224 4 132 55	oulareleya@yahoo.fr
27	Laos	Professeur Dr VONGDARA Bosengkham	Ministre de l'Education par intérim	Ministère de l'Education nationale P.O. Box 0100 Vientiane 2 Avenue Lane Xang-Vientiane	Tél. : (856 21) 21 60 06 Fax : (856 21) 21 60 06	
28	Laos	M. Lytou BOUAPAO	Correspondant national / Directeur Général Département du Plan et de la Coopération internationale	Ministère de l'Education nationale B.P. 67 Avenue Lane Xang - Vientiane	Tél. (856-21)911490/ P. 20 5515647 Fax.(856-21) 216006	bouapao@yahoo.com
29	Liban	Mme Bouchra Bagdady ADRA	Correspondante nationale de la CONFEMEN, Service Administratif Commun - Cabinet du Ministre - Coopération internationale et francophone	Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur Palais de l'UNESCO Beyrouth	Tél. (961) 03 228 204 Fax.(961)01 786 621/961 06 200 490	badra@lb.refer.org
30	Mali	M.Mamadou Lamine TRAORE	Ministre de l'Education nationale	Ministère de l'Education Nationale Place de la Liberté - BP. : 71 - Bamako	Tél. (223 2)22 21 26/23 6000/231035	
31	Mali	Souleymane GOUNDIAM	Correspondant national de la CONFEMEN, Conseiller Technique	Ministère de l'Education Nationale Place de la Liberté - BP. : 71 - Bamako	Tél. (223)2222450/ 222125 -C.6794401 Fax.(223) 223 05 45	sologoundiam@hotmail.com
32	Maurice	L'Honorable Dharambeer Gokhool	Ministre de l'Education et des Ressources Humaines de Maurice, Président en Exercice de la CONFEMEN	Ministère de l'Education et des Ressources Humaines 3ème Etage, IVTB House - Pont Fer - Phoenix	Tél. (230) 697 78 62/ P. 422 99 30 Fax.(230) 696 36 62/ 698 3601	dgokhool@mail.gov.mu
33	Maurice	M. Hiranand Boolchand Dansinghani	Directeur Post Secondaire et Enseignement Supérieur / remplaçant la Correspondante nationale	Ministère de l'Education et des Ressources Humaines 3ème Etage, IVTB House - Pont Fer - Phoenix	Port. (230) 258 17 72	hdansinghani@mail.gov.mu
34	Mauritanie	Cheikh Ahmed Ould Sid'AHMED	Ministre de l'Enseignement fondamental et secondaire	Ministère de l'Enseignement fondamental et secondaire B.P. 227 Nouakchott	Tél. (222) 560 16 Fax . (222) 5297227/ 525 15 13	

35	Mauritanie	M. Mouhamed Lemine Ould Moulaye	Correspondant national	Ministère de l'Enseignement fondamental et secondaire B.P. 227 Nouakchott	Portable (222) 6755836 Fax.(222) 5251222	ml_moulaye_ahmed@yahoo.fr
36	Niger	M. HAMANI HAOURNA	Ministre de l'Education de Base I et de l'Alphabétisation			
37		Mme Rakiatou MAIGUIZO	Correspondante nationale	BP. : 557 Niamey	Tél. : (227) 72 26 77 Fax : (227) 72 21 05	sg_meba@yahoo.fr
38	RDC	M. Paul Musafiri NALWANGO	Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel BP. 3163 - Kinshasa / Gombé Croisement des Avenues Batela et Cliniques	Tél. (243° 081 90 72 954 Fax.(243) 980 29 38	
39	RDC	Daniel LUKUBAMA MAYUNKU	Correspondant national	BP. : 3163 Kinshasa / Gombé Croisement des Avenues Batela et Cliniques	Tél. : (243) 99 023 Fax : (243) 88 46 593	danielukubama@yahoo.fr
40	Roumanie	Mme Lucretia SIRINIANU	Conseillère du Ministre de l'Education et de la Recherche		Tél. 40 07 45 87 30 08 Fax.40 21 3 10 43 19	lilisirinian@mec.edu.ro
41	Roumanie	Mme Véronica FUSELOVA	Correspondante nationale	Ministère de l'Education et de la Recherche / 28-30, rue du Général Berthelot, secteur 1 - Bucarest Roumanie	Tél. 40 21 3 10 43 19 Fax.40 21 3 12 66 14	veronica.fuselova@mec.edu.ro
42	Sénégal	M. Diégane SENE	Ministre délégué chargé de l'Alphabétisation, des langues nationales et de la Francophonie	1er étage Building administratif Dakar		djegane_sene@hotmail.com
43	Sénégal	M. Babacar MBOUP	Inspecteur de l'Education, chargé de l'articulation avec les politiques macroéconomiques à la DPRE	Ministère de l'Education / Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education / BP. : 4025 Dakar	Tél. : (221) 821 07 62 Fax : (221) 821 13 76 Port. 636 08 76	bmboup2002@yahoo.fr
44	Suisse	Bernard WICHT	Correspondant national Chef de délégation	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) Zähringerstrasse 25 - case postale 5975 / Berne Suisse	Tél. : 41 / 31 309 51 13 Fax : 41 / 31 309 51 50	wicht@edk.ch ou international@edk.ch

45	Tchad	M.Mahamat Maouloud IZZADINE	Ministre de l'Education nationale	Ministère de l'Education Nationale du Tchad / Building Administratif de Moursal BP. : 743 Ndjaména	Tél. : 235 51 93 53 Fax : 235 51 45 12	confemen@intnet.td
46	Tchad	M. Baouro Sande NGARNOUDJIBE	Correspondant national	Ministère de l'Education Nationale du Tchad / Building Administratif de Moursal BP. : 743 Ndjaména	Tél. : 235 51 92 58 ou 235 629 37 49 Fax : 235 51 45 12	confemen@intnet.td ou sandeleon52@yahoo.fr
47	Tchad	M. Kodi Mahamat	Inspecteur général des Services du Ministère de l'Education nationale du Tchad	BP. : 4735 Tchad		
48	Togo	M. Komi Selom KLASSOU	Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire	Ministère des Enseignements primaire et secondaire BP. : 20659 - Lomé	Tél. 228 2 20 07 81 Fax : 228 220 07 61	klasselom@yahoo.fr
49	Togo	Adj Oteh Ayassor	Secrétaire Général / MEPS	Ministère des Enseignements primaire et secondaire BP. : 398 - Lomé	Tél. 2212473/ Fax.(228) 222 07 83 /221 24 73 Portable 904 21 51	aayassor@tg.refer.org
50	Togo	Kudjoh Ayayi APELETE	Nouveau correspondant national	Ministère des Enseignements primaire et secondaire BP. : 398 - Lomé		akudjoh@yahoo.fr
51	OIF	M. Clément DUHAIME	Administrateur			
52	OIF	M. Samir MARZOUKI	Directeur de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle	13 quai André Citroën 75015 Paris / France		
53	OIF	Mme Annick Agbodjan D'ALMEIDA	Responsable de programme "Education de Base"	Direction de l'Education et de la Formation 13 quai André Citroën 75015 Paris / France	Tél. : (331) 44 37 32 22 Fax : (331) 44 37 33 34	almeidaa@francophonie.org
54	AFIDES	Richard CHARRON	Secrétaire général de l'AFIDES	500, Boul. Crémazie Est / Montréal H2P 1E7 / CANADA	Tél. : 1 514 383 7335 Fax : 1 514 384 2139	afides@afides.org
55	ADEA	M. Mamadou NDOYE	Secrétaire Exécutif de l'ADEA	7-9 rue Eugène Delacroix - 75116 Paris / France	Tél. : 331 45 03 77 66 Fax : 331 45 03 39 65	m.ndoye@iiep.unesco.org (ou) c.cellier@iiep.unesco.org (assistante)

56	FAPE	M. Martin ITOUA	Président de la Fédération Africaine des Associations des Parents d'Elèves et d'Etudiants (FAPE)	BP. : 1113 Brazzaville	Tél : (242) 81 49 96 / (242) 551 61 13	fape_bzv@yahoo.fr
57	UNIVERSITE SENGHOR	M.Fernand TEXIER	Recteur de l'université Senghor	1, place Ahmed Urabi - B Mancheva BP. : 415 Alexandrie	Tel : (203) 48 43 504 Fax : (203) 48 43 479	rectorat@usenghor-francophonie.org
58	AUF	Mme Josette SHAJE-TSHILUVILA	Agence Universitaire de la Francophonie	Campus universitaire BP : 10 . 017 – Liberté	Tel : 221 824 29 27	
59	AFEC	Mme Afsata PARE-KABORE	Maître assistante à l'ENS de Koudougou	06 BP. : 10198 Ouagadougou 06	226 50 36 94 26 p.113	kabpar@yahoo.fr
60	FAWE	Julienne PELAGIE LIKASSA	FAWE / GABON	BP. : 10187 Libreville - Gabon	Tél. : 00 241 74 44 17 ou 06 635984	Julienne_Likassa@yahoo.fr
61	Banque Islamique de Développement	M. El Khalil ENAHOU	Coordonnateur Régional de la BID			ennahoui@maktoob.com
62	CIEFFA	Mme Aminata Elisabeth OUEDRAOGO / BANCE	Coordonnatrice du Centre International pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique	01 BP. : 1318 Ouagadougou 01 Burkina Faso	Tél. : 226 50 33 58 50	cieffa@cieffa.org oaminataelisabeth@yahoo.fr
63	CSFEF	Roger FERRARI	Président / Secrétaire International SNES-FSU	46 avenue d'Ivry / 75013 Paris / France	Tél. : 331 406 32 832 / Fax : 331 406 32 968	roger.ferrari@snes.edu csfef@snes.edu
64	CSFEF	Jean KAFANDO	Délégué Général du Comité Syndical Francophone de l'Education et de la Formation	01 BP. : 553 Ouagadougou 01 Fax : 226 50 31 60 55	Tél. : 226 50 39 96 80	csfef-centre@fasonet.bf ou jeankafando@yahoo.fr
65	Banque Mondiale	Claudine BOURREL	Spécialiste en Education	1818H Street, NW Washington, DC	Tél. : 1 202 473 65 88 Fax : 1 202 676 961	cbourrel@worldbank.org
66	Banque Mondiale à Niamey	Adama OUEDRAOGO	Sur Place			
67	ISESCO à Niamey	Dr. Ibrahim AMINE	Recteur (par intérim) de l'Université Islamique au Niger	ISESCO (Rabat-Maroc) BP. : 11507 Niamey	Tél. (227) 72 39 03 / 87 34 55 Fax (227) 73 37 96	unislam@intnet.ne
68	UNESCO à Niamey	M. Firmin Edouard Makoto	Représentant UNESCO multipays (Burkina Faso, Mali, Niger)	BP. : 1763 E Bamako - Mali		f.matoko@unesco.org

69	Ambassade France à Niamey	M. Gilles Pommeret	Chargé d'Affaires			
70	APF à Niamey	Maïdagi Allambeye	Député Représentant M. Jacques Legendre Secrétaire Général de l'APF	BP. : 12 234 Niamey		
71	CONFEMEN	Mme HIMA Adiza	Secrétaire Générale	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@sentoo.sn
72	CONFEMEN	M. Yvan D'AMOURS	Conseiller en Politiques Educatives	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	conspro@sentoo.sn
73	CONFEMEN	Pierre VARLY	Conseiller Technique PASEC	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	pvarly@sentoo.sn
74	CONFEMEN	André NDIAYE	Gestionnaire-Comptable	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	andiaye@sentoo.sn
75	CONFEMEN	Mme Voahangy Rahelimanantsoa	Conseiller Technique PASEC	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@sentoo.sn
76	CONFEMEN	Mme Lucie GRILLET	Conseiller Technique PASEC	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@sentoo.sn
77	CONFEMEN	M. Sévane ANANIAN	Conseiller Technique PASEC	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@sentoo.sn
78	CONFEMEN	Modi Moussa	Conseiller en Communication	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@sentoo.sn
79	CONFEMEN	Zacharie Ouédraogo	Commissaire aux comptes	01 BP. : 92 Ouagadougou 01 Burkina Faso	Tél. : (226) 50 32 60 77	zacharie.ouedraogo@tresor.bf

80	CONFEMEN	Jean Bourdon	Membre du Comité Scientifique du PASEC	IREDU, Pôle AAFE / Université, F21000 Dijon		jbouillon@u-bourgogne.fr
81	CONFEMEN	Pierre FONKOUA	Président Comité Scientifique du PASEC / Président du département des Sciences de l'Education	Ecole Normale Supérieure / Université Yaoundé I / BP. : 6746 Yaoundé - Cameroun	Tél. : 237 994 36 00 / 994 41 11	pfonkua2001@yahoo.fr
82	CONFEMEN	Mme Khady Ndongo NDOYE	Assistante	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@sentoo.sn
83	CONFEMEN	Melle Catherine Marie Rose NIANG	Attachée Administrative	Secrétariat Technique Permanent Immeuble Kébé-Extension, 3ème étage BP. : 3220 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 821 60 22 Fax : (221) 821 32 26	confemen@sentoo.sn

